



OBSERVATOIRE LATIN
DE L'ENFANCE
ET DE LA JEUNESSE



JUIN 2026

RECIPROQUES

Récit de parcours en protection et quotidien
des enfants en contexte de séparation parentale

Enquête sur le bien-être, les ressources
et les besoins des enfants concernés

Gloria Repond, Debora Rodrigues Ribeiro et Liliane Galley



Impressum

Edition

Observatoire latin de l'enfance et de la jeunesse, av. Tissot 2bis, 1006 Lausanne

Conception et conduite du projet

Gloria Repond

Réalisation du projet et rédaction du rapport

Gloria Repond, Debora Rodrigues Ribeiro, Liliane Galley

Graphisme

Agence Zaniah

Date de publication

Juin 2026

Note sur l'utilisation de l'intelligence artificielle

L'IA générative (Euria, assistant IA d'Infomaniak) a été utilisée à certains moments pour la reformulation de passages et l'optimisation stylistique. L'ensemble du contenu, des analyses et des recommandations a été intégralement rédigé, validé et vérifié par les autrices.

Pour citer

Repond, G., Rodrigues Ribeiro, D. & Galley, L. (2026). *Réciproques – Récit de parcours en protection et quotidien des enfants en contexte de séparation parentale. Enquête sur le bien-être, les ressources et les besoins des enfants concernées*. Observatoire latin de l'enfance et de la jeunesse.

info@olej.ch

www.olej.ch

[LinkedIn](#)

Remerciements

La réalisation de ce rapport a été rendue possible grâce à la contribution de nombreuses personnes.

Nous adressons nos sincères remerciements en premier lieu aux jeunes ayant participé à l'enquête et particulièrement aux 13 jeunes ayant pris part aux entretiens, pour leur disponibilité et la qualité des échanges partagés. Nous remercions les institutions scolaires et centres de formation ayant relayé l'information, le questionnaire ou encore l'appel à témoignage.

Nous tenons également à remercier les membres de la plateforme « Séparations parentales conflictuelles » - issues des services de l'enfance et de la jeunesse des cantons latins - pour leur engagement et leurs précieux apports et soutien tout au long de l'étude.

Nous adressons encore nos remerciements aux membres du Conseil scientifique de l'Observatoire de l'enfance et de la jeunesse (OLEJ) pour leurs relectures rigoureuses et les éclairages apportés.

Résumé

L'étude RECIPROQUES, pour « Récit de parcours en protection et quotidien des enfants en contexte de séparation parentale », place la parole et le vécu de l'enfant au cœur de sa réflexion.

Ce projet de recherche explore rétrospectivement la perception des enfants face à une séparation parentale, qu'elle ait donné lieu ou non à un mandat de protection de l'enfance. Il examine notamment leurs ressources pour faire face à la situation, leurs besoins, les effets sur leur bien-être, les rôles qu'ils et elles ont pu endosser, ainsi que leur perception du travail des services de protection parfois intervenus dans ces contextes.

Cette étude s'ancre dans une méthodologie mixte combinant un volet quantitatif et un volet qualitatif. Le premier volet s'appuie sur une enquête en ligne à laquelle ont participé plus de 650 jeunes ayant vécu une séparation parentale, en Suisse romande et au Tessin. Le second volet est composé d'entretiens approfondis menés auprès de 13 jeunes avec un focus spécifique sur les enfants suivis par des services de protection. Il s'agit de situations dans lesquelles une autorité (APEA ou tribunal civil), chargée de statuer sur les effets du divorce ou de la séparation des parents, adresse un mandat d'enquête sociale et/ou de surveillance des relations personnelles en raison de l'absence d'accord entre les parents. L'objectif de l'étude est à la fois de documenter le vécu des enfants dans les séparations parentales « consensuelles », et d'approfondir celui des enfants dont la séparation des parents, parfois hautement conflictuelle, a fait l'objet d'une intervention du service de protection de l'enfance. L'objectif est de formuler des recommandations à destination des professionnel·les de la justice, des autorités et services de protection impliqués auprès des enfants durant une procédure de divorce.

Les résultats des deux volets de l'étude mettent en évidence un constat central : le conflit parental est omniprésent tant dans les séparations ayant fait l'objet d'un mandat de protection que dans celles qui n'en ont pas bénéficié. Ce conflit affecte les enfants dans leur bien-être et les implique de manière inadéquate en les amenant à endosser des rôles qui ne sont pas les leurs. Ils et elles se trouvent ainsi à jouer les médiateurs entre leurs parents, à consoler l'un d'eux, à se retrouver comptables, mis·es au courant des litiges financiers, ou encore arbitres devant départager les parents.

Pris·es dans les tensions et conflits parentaux, leurs besoins sont néanmoins clairs : ils et elles souhaitent être tenu·es en dehors du conflit tout en restant informé·es des décisions prises à leur égard, avoir du temps pour soi pour se ressourcer et être soutenu·es dans le maintien de liens familiaux sécurisants. Résilient·es, ces jeunes développent également des stratégies pour faire face aux difficultés et s'extraire des conflits afin de se préserver.

Les figures de soutien mentionnées sont principalement les mères, qui demeurent une ressource essentielle, de même que la fratrie avec qui l'enfant partage le vécu commun de la séparation. Les loisirs et passions apparaissent dans les ressources comme un moyen de s'évader ; il s'avère précieux d'en maintenir l'accès, voire d'encourager ces activités. Enfin apparaît clairement l'importance pour les enfants de comprendre les événements qu'ils et elles traversent, pour leur permettre de donner du sens à leur vécu et appréhender l'avenir plus sereinement.

Sur la base des résultats, le rapport propose des recommandations adressées aux professionnel·les de la justice et des autorités de protection (tribunaux, APEA, etc.) ainsi que des services de protection de l'enfance. Ces propositions mettent en exergue la nécessité d'expliquer aux enfants des procédures parfois complexes et appellent à une meilleure communication de leurs droits, cela dans une perspective de renforcement des pratiques, en particulier en matière de participation. Elles soulignent également la nécessité d'adapter les interventions institutionnelles au rythme de l'enfant, en tenant compte du temps dont il ou elle a besoin pour créer des liens de confiance avec les professionnel·les en charge de son dossier (notamment son ou sa curateur·rice).

L'étude offre ainsi un cadre de référence pour l'amélioration de la prise en compte du vécu et des besoins des enfants traversant la séparation de leurs parents.

Table des matières

Remerciements	i
Résumé	ii
Liste des acronymes	v
Introduction	1
1. Cadre d'étude et constats récents	3
1.1 Conflits et mesures de protection dans les séparations parentales	3
1.2 Les effets de la séparation parentale sur les enfants - Facteurs de risques	4
1.3 Facteurs de protection de l'enfant dans les séparations parentales	6
1.4 Objectifs de l'étude RECIPROQUES	7
1.5 Méthodologie	8
2. Résultats de l'enquête par questionnaire - Volet 1	10
2.1 Caractéristiques de l'échantillon	10
2.2 Vécu de la séparation parentale : perception du conflit et vécu émotionnel	12
2.3 Présence de violence entre les parents	14
2.4 Rôles de l'enfant dans la séparation parentale	15
2.5 Quand le lien devient trop difficile	16
2.6 Quelle place pour la voix de l'enfant : audition et participation aux décisions	16
2.7 Besoins des enfants vivant la séparation parentale	20
2.8 Ressources des enfants vivant la séparation parentale	22
2.9 De l'enfance à aujourd'hui : entre défis et opportunités	24
3. Résultats des entretiens - Volet 2	25
3.1 Contexte et caractéristiques socio-démographiques	25
3.2 Vécu de la séparation parentale par l'enfant	25
3.3 Relation entre les parents et l'enfant	27
3.4 Conflits et violences	28
3.5 Rôles de l'enfant	29
3.6 Besoins identifiés par les jeunes	30
3.7 Ressources identifiées par les jeunes	33
3.8 Enjeux et vécu du parcours en protection de l'enfance	36
3.9 Audition de l'enfant	38
3.10 Recommandations des jeunes	39

4.	Discussion des résultats	41
4.1	Trouver sa place d'enfant au cœur du conflit	41
4.2	Reconnaître et verbaliser la violence	43
4.3	Se sentir pris·e en compte : participation de l'enfant et espace de parole	43
4.4	Comment faire face à la situation : les besoins	45
4.5	Survivre dans la tempête : les ressources	47
4.6	Messages des jeunes à leurs pairs	48
4.7	Messages des jeunes aux services de protection	48
4.8	Limites de l'étude	49
5.	Recommandations et pistes de réflexion	50
5.1	Rendre la séparation compréhensible et accessible	50
5.2	Garantir la sécurité physique et émotionnelle de l'enfant	51
5.3	Favoriser la participation active de l'enfant	51
5.4	Mobiliser les écosystèmes de soutien existants	52
6.	Conclusion	53
7.	Bibliographie	54

Liste des acronymes

APEA	Autorité de protection de l'enfant et de l'adulte
ASPM	Assistant·e social·e pour la protection des mineurs (VD)
CC	Code civil
CDE	Convention relative aux droits de l'enfant des Nations Unies
CPC	Code de procédure civile
IPE	Intervenant·e en protection de l'enfance
OFS	Office fédéral de la statistique
SEMOs	Semestre de motivation

Introduction

Le nombre de divorces a connu une augmentation importante au cours des dernières décennies et touche 39,8% des couples suisses¹. Parmi ces couples qui se séparent, nombreux sont parents : environ 12'000 enfants sont ainsi concerné·es chaque année par le divorce de leurs parents en Suisse. La séparation et ses effets sur les membres de la famille et notamment le bien-être de l'enfant a donné lieu à un important corpus de recherche au cours des dernières années².

La séparation parentale est une période de transition marquée par des bouleversements émotionnels, financiers et organisationnels pouvant affecter le bien-être de l'enfant dans de nombreux domaines³. Les conséquences sur l'enfant sont d'autant plus importantes qu'il existe un climat de conflit entre les ex-conjoints, empêchant ou limitant la possibilité pour les parents de continuer à collaborer pour le bien de l'enfant. En effet, si beaucoup de parents parviennent à trouver des accords concernant la vie de l'enfant après la séparation, d'autres séparations font émerger des tensions, voire d'importants conflits entre les ex-conjoints. Les rancœurs ainsi que les désaccords relatifs aux questions financières ou aux modalités de garde de l'enfant peuvent ainsi conduire la séparation à devenir hautement conflictuelle. De ce fait, les trajectoires des enfants à la suite d'une séparation sont multiples⁴, selon que cette dernière soit conflictuelle ou non, que des désaccords soient présents ou non.

Comprendre les effets que ces bouleversements peuvent avoir sur les enfants, leurs besoins et leurs ressources s'avère nécessaire pour soutenir et accompagner l'enfant dans cette période de vie si particulière. La littérature regorge ainsi d'études tentant de déterminer ce qui affecte le bien-être de l'enfant dans la séparation parentale. A cet égard, un consensus clair apparaît quant aux effets délétères du conflit conjugal sur l'enfant. Cependant,

« La perception des conflits parentaux par les enfants constitue un meilleur prédicteur des problèmes d'ajustement de l'enfant que l'évaluation faite par les parents eux-mêmes. »

rares sont les études interrogeant directement les enfants⁵. Leur point de vue est pourtant crucial, d'autant plus que la perception des conflits parentaux par les enfants constitue un meilleur prédicteur des problèmes d'ajustement de l'enfant que l'évaluation faite par les parents eux-mêmes au sujet de leurs conflits conjugaux⁶. En d'autres termes, cela signifie que la perspective de l'enfant s'avère plus précise pour comprendre et prédire ce qui affecte son bien-être à la suite de la séparation / divorce parental que la perspective des parents.

En 2024, l'Observatoire latin de l'enfance et de la jeunesse (OLEJ) a mené une première étude portant sur

1 Office fédéral de la statistique, 2025

2 Deb & Sunny, 2020 ; Steinbach, 2019

3 Auersperg et al., 2019 ; Raley & Sweeney, 2020 ; Tullius et al., 2022

4 Baude et al., 2023 ; Trottier et al., 2022

5 Johnsen et al., 2018 ; Stutz et al., 2022

6 Emery & O'Leary, 1982

les séparations parentales conflictuelles⁷ combinant une revue de littérature, une analyse documentaire ainsi que des entretiens menés auprès des acteurs clés de la protection de l'enfant. Cette première étude avait pour objectif de dresser un état des lieux des dispositifs et des pratiques existantes au sein des services dédiés à la protection de l'enfance dans le contexte des séparations parentales conflictuelles et de saisir les perceptions et expériences des professionnel·les engagé·es dans ces processus, afin de dégager des pistes de développement, en adéquation avec les droits de l'enfant. Plusieurs points de débat ont ainsi été soulevés parmi lesquels la question de la participation effective de l'enfant dans les décisions le ou la concernant. Il a alors été recommandé d'explorer les besoins des enfants concerné·es par cette séparation parentale.

La présente étude « RECIPROQUES » pour « récits de parcours en protection et quotidien des enfants en contexte de séparation parentale » répond à cette recommandation et s'insère dans la continuité du premier rapport publié par l'OLEJ. Articulée en deux volets, elle vise ainsi à accéder à la perception des enfants de la séparation de leurs parents. Cela comprend les effets sur leur bien-être, les rôles qu'ils et elles peuvent endosser, leurs besoins et ressources ainsi qu'un approfondissement de leurs points de vue du travail des services de protection (second volet). La finalité de la présente étude s'inscrit dans la vision de l'OLEJ qui consiste à soutenir l'amélioration des politiques publiques en faveur des enfants et des jeunes.

« La finalité de la présente étude s'inscrit dans la vision de l'OLEJ qui consiste à soutenir l'amélioration des politiques publiques en faveur des enfants et des jeunes. »



1. Cadre d'étude et constats récents

1.1 Conflits et mesures de protection dans les séparations parentales

Les occasions d'être en conflit lors de la séparation sont multiples et de très nombreux enfants y sont confronté·es à un moment ou un autre. De fait, le conflit entre les ex-conjoints apparaît comme l'élément prédictif le plus saillant pour le bien-être de l'enfant post-séparation⁸, mais il peut prendre des formes variables et affecter différemment l'enfant. Le conflit interpersonnel se mesure généralement en fonction de « comportements conflictuels entre les ex-conjoints, incluant des disputes, des désaccords et des querelles, la fréquence et l'intensité des conflits physiques et verbaux au sein de la dyade parentale »⁹. Ce conflit est présent dans pratiquement toute séparation, mais avec une intensité variable.

Dans les cas de divorce « consensuel », c'est-à-dire qui ne présente pas de difficultés majeures, la présence d'un conflit transitoire entre les ex-conjoints durant la procédure de divorce¹⁰ ou dans les premières étapes suivant la séparation est probable. Les émotions négatives encore vives, parfois empreintes de ressentiment (colère, tristesse, frustration) peuvent amener les parents à utiliser des stratégies d'exclusion parentale, telles que le refus de communiquer et/ou de collaborer. La plupart des parents parviennent toutefois à

stabiliser leur relation coparentale, à dépasser leurs différends personnels et à travailler ensemble pour le bien de l'enfant, résorbant le conflit au plus tard dans les deux années suivant la séparation¹¹.

A contrario, d'autres parents se trouvent dans l'impossibilité de collaborer, augmentant les désaccords qui se prolongent au-delà de la procédure de séparation/divorce elle-même et exposant ainsi l'enfant à un conflit important sur une période prolongée¹². Le conflit peut alors devenir extrême, menant à une séparation dite « hautement conflictuelle », qui se caractérise par des échanges négatifs constants et un environnement émotionnel hostile et insécure. Ces conflits se définissent par¹³ :

- Une intensité élevée du conflit ;
- Une implication directe de l'enfant dans les conflits ;
- Une durée importante de l'exposition de l'enfant aux conflits ;
- Une incapacité des parents à résoudre le conflit.

Ces situations hautement conflictuelles peuvent alors compromettre les capacités des parents à collaborer et

8 DeAnda et al., 2020 ; Karey L. O'Hara et al., 2019

9 Van Dijk et al., 2020, p.10

10 Birnbaum & Bala, 2010

11 Smyth & Moloney, 2019

12 Radetzki et al., 2022

13 Grych & Fincham, 1990 ; Hald et al., 2020 ; Sadlier, 2015

communiquer pour le bien de l'enfant¹⁴. Un désaccord pour lequel les parents arrivent à trouver un compromis n'a évidemment pas les mêmes effets sur l'ajustement de l'enfant que les conflits fréquents, sévères et non résolus entre les parents. En effet, les conflits récurrents dans lesquels les enfants sont au centre et impliqués directement sont les plus dommageables

pour leur bon développement¹⁵. Ces situations hautement conflictuelles, peuvent amener une autorité (APEA ou tribunal civil/ de première instance) à prononcer un mandat de curatelle de surveillance des relations personnelles (art. 308 al.2 CC), afin de gérer l'organisation des droits de visite¹⁶.

Curatelles de protection et de représentation

La curatelle de l'art. 308 CC est « une mesure de protection de l'enfant de nature « ambulatoire ». L'autorité confie un mandat officiel à une personne déterminée, dont il lui faut régler, de manière spécifique dans chaque cas concret, les droits et les devoirs »¹⁷. L'alinéa 2 de cet article 308, précise que l'autorité « peut conférer au/à la curateur-ric(e) certains pouvoirs tels que celui de représenter l'enfant pour établir sa filiation paternelle et pour faire valoir sa créance alimentaire et d'autres droits, ainsi que la surveillance des relations personnelles ». Dans la curatelle au sens de l'art. 308 al.2 CC portant sur la surveillance des relations personnelles, le ou la curateur-ric(e) peut avoir pour mandat (exemples) de : favoriser les contacts entre l'enfant et ses parents/son père/sa mère, assister les parents au sujet des droits de visite ou encore accompagner personnellement l'enfant lors de visite chez l'un ou l'autre de ses parents¹⁸.

Cette mesure est à distinguer de la curatelle de procédure de l'art. 314abis CC relative à la représentation de l'enfant. Cet article stipule que « l'autorité de protection de l'enfant ordonne, si nécessaire, la représentation de l'enfant et désigne un·e curateur-ric(e) expérimenté·e en matière d'assistance et dans le domaine juridique ». Cette mesure vise à « assurer le bon exercice par l'enfant de son droit de participation à la procédure conformément à l'art.12 CDE par la désignation d'un tiers en qualité de curateur-ric(e) de procédure, à charge de représenter et défendre les intérêts de l'enfant dans la procédure qui le ou la concerne¹⁹ ».

1.2 Les effets de la séparation parentale sur les enfants – Facteurs de risques

Les enfants confronté·es à la séparation ou au divorce de leurs parents présentent un risque accru de difficultés psychiques, notamment des problèmes de comportement et une diminution du bien-être²⁰. Ils et elles sont également plus susceptibles d'être exposé·es à la pauvreté et à la stigmatisation²¹. Cependant, il existe une importante hétérogénéité des parcours développementaux des enfants après une séparation parentale, celle-ci résultant de l'interaction complexe entre divers facteurs individuels, relationnels ou contextuels²².

Alors que certaines études soulignent les effets négatifs de la séparation en tant que telle²³, d'autres suggèrent que ce n'est pas l'événement de la séparation en soi qui est délétère, mais plutôt l'accumulation de stressors associés comme les déménagements, les changements d'école, la diminution des ressources économiques, la réduction des contacts avec un ou les deux parents, ou encore l'exposition aux conflits interparentaux et aux difficultés relationnelles avec le parent²⁴. Ces deux derniers facteurs sont d'ailleurs reconnus comme étant

14 Lamela et al., 2016

15 Cummings & Davies, 2010 ; Moura et al., 2010

16 Voir Odier et al., 2024 pour plus de précisions

17 COPMA, 2017, p.46

18 COPMA, 2017, p.56

19 COPMA, 2017, p. 225, p.233

20 Amato, 2001 ; Auersperg et al., 2019 ; Cao et al., 2022 ; Sands et al., 2017 ; Seijo et al., 2016 ; Tullius et al., 2022

21 Deb & Sunny, 2020

22 O'Hara et al., 2023

23 Auersperg et al., 2019 ; Sands et al., 2017

24 O'Hara et al., 2023

particulièrement impactants pour le bon développement de l'enfant²⁵. Ainsi, l'exposition aux conflits parentaux, particulièrement lorsqu'ils sont fréquents, intenses ou centrés sur l'enfant sont associés à des troubles anxieux ou dépressifs²⁶, à des difficultés relationnelles avec les pairs²⁷, à des difficultés scolaires²⁸. La littérature souligne encore une baisse de l'estime de soi, notamment lorsque l'enfant se sent pris au milieu des tensions ou responsable des conflits²⁹.

A l'exposition aux conflits parentaux, s'ajoute encore la qualité de la parentalité, déterminant majeur pour l'ajustement psychologique de l'enfant : des comportements parentaux négatifs prédisent des adaptations plus défavorables de l'enfant³⁰, alors qu'inversement, une parentalité de bonne qualité protège l'enfant contre les difficultés psychiques³¹ et atténue l'impact des stressseurs liés à la séparation. Mais lorsque les parents sont eux-mêmes fortement affectés par le conflit, ils peuvent éprouver davantage de difficultés à offrir un cadre structuré, sécurisant et stable, nécessaire pour réduire l'impact négatif du conflit parental sur l'enfant³². Dans ces situations, certain-es enfants se retrouvent à endosser des rôles inadaptés, comme prendre parti, consoler un parent ou servir d'intermédiaire pour atténuer le conflit³³. Le risque majeur dans ces situations est que l'enfant porte une charge émotionnelle importante sans disposer des ressources et compétences psychiques (cognitives et émotionnelles) nécessaires pour y faire face³⁴.

La littérature mentionne ainsi divers rôles portés par les enfants³⁵, qui peuvent être cumulatifs et parmi lesquels se retrouvent notamment le rôle de l'enfant messager-ère, en charge de transmettre les informations d'un parent à l'autre ; le rôle de l'enfant consolateur-riche qui soutient émotionnellement un parent en détresse ;

le rôle de l'enfant arbitre, qui juge ou tranche dans les conflits parentaux ; le rôle de l'enfant réunificateur-riche, qui cherche à réunir ses parents, à les réconcilier ; le rôle de l'enfant espion-ne qui fournit des informations sur ce qui se passe chez l'autre parent ; le rôle de l'enfant comptable, qui est au courant des litiges financiers entre les parents ; le rôle de l'enfant responsable ou bouc émissaire qui est désigné comme la source des conflits entre les parents ou encore le rôle de l'enfant justicier-ère/avocat-e, pris dans les conflits au point d'avoir le sentiment de devoir défendre l'un de ses parents. Identifier et visibiliser ces rôles est ainsi essentiel pour préserver non seulement le bien-être psychique de l'enfant et son bon développement, mais également pour préserver les relations avec ses deux parents.

Enfin, l'examen des facteurs de risque et des conflits parentaux conduit à la question des violences. Celle-ci est centrale, d'autant que la frontière entre hauts conflits et violence demeure ténue (voir encadré). L'exposition de l'enfant aux violences au sein du couple parental affecte son bien-être : la littérature souligne ses effets sur les compétences socio-émotionnelles (régulation émotionnelle, compétences sociales)³⁶, mais aussi sur la régulation physiologique³⁷ (fonctionnement nerveux, cardiovasculaire, etc.). En outre, la séparation parentale ne met pas nécessairement fin aux violences. Celles-ci peuvent persister entre les ex-conjoints, voire s'intensifier, notamment lors des contacts liés aux remises d'enfant, maintenant ainsi l'enfant dans un état de stress et d'anxiété élevé³⁸.

25 Amato, 2010 ; O'Hara et al., 2023 ; Van Dijk et al., 2020

26 Weaver & Schofield, 2015

27 Cavanagh et al., 2018

28 Frisco et al., 2007

29 Storksen et al., 2006

30 Van Dijk et al., 2020

31 Sandler et al., 2012

32 Elam et al., 2019 ; Sandler et al., 2008 ; Weaver & Schofield, 2015

33 Johnsen et al., 2018

34 Nuttall et al., 2021

35 Aabbassi et al., 2016 ; Malagoli Togliatti et al., 2005 ; Van Hemelrijck, 2016 ; Zagefka et al., 2021

36 Bender et al., 2022

37 Berg et al., 2022

38 Cottier et al., 2018 ; Kruger & Reichlin, 2022

Conflit, haut conflit et violence : quelles différences ?

Le **conflit** interparental peut être appréhendé au travers de différentes composantes telles que les disputes, les désaccords et querelles, ainsi que la fréquence et l'intensité des altercations tant physiques que verbales au sein de la dyade parentale³⁹. Dans les séparations **hautement conflictuelles**, le conflit devient extrême, se caractérisant par des échanges négatifs constants et un environnement émotionnel hostile et insécure⁴⁰.

La **violence** se distingue des hauts conflits dans le rapport de force et/ou de pouvoir entre les ex-conjoints. Dans les cas de (hauts) conflits, les rapports de force sont fluctuants mais restent égaux et équilibrés, avec une certaine capacité de négociation. Dans les situations de violence domestique, le pouvoir est unilatéral, asymétrique. Les agressions proviennent majoritairement du même parent, avec un rapport de domination et un contrôle rigide où la négociation est impossible⁴¹.

L'impact de l'exposition de l'enfant à la violence domestique n'est plus à démontrer et les conséquences sur l'attachement et le sentiment de sécurité de l'enfant sont largement connus⁴². Plus encore, les effets de la violence sur le parent victime peuvent parfois amener ce dernier à disposer d'une capacité moindre pour répondre aux besoins psychoaffectifs de l'enfant, résultant en une augmentation des difficultés d'ajustement (tant au niveau comportemental qu'émotionnel) de l'enfant⁴³.

1.3 Facteurs de protection de l'enfant dans les séparations parentales

Il existe un risque important que les conflits parentaux aient un impact négatif sur l'enfant, en affectant son bien-être et son développement. Néanmoins, les réactions des enfants face à une séparation varient, indépendamment du niveau de conflit. Ces différences s'expliquent notamment par l'existence de facteurs de protection, qui peuvent atténuer les effets délétères des conflits sur l'enfant. Ces facteurs de protection peuvent être de deux natures : les ressources individuelles et les ressources relationnelles. Les premières comprennent notamment les stratégies de coping et de résilience et constituent un déterminant essentiel de l'adaptation de l'enfant à court et à long terme⁴⁴. Les stratégies de coping consistent en des actions directes permettant de modifier la situation, ou visent à éviter la confrontation avec la source de tensions ou de conflit par exemple. Elles permettent surtout aux enfants de diminuer l'impact des conflits sur leur bien-être⁴⁵.

Sur le versant relationnel, la littérature identifie la qualité des relations parents-enfants comme un facteur protecteur, pouvant jouer un rôle de modérateur face aux potentielles répercussions négatives de la séparation⁴⁶. En effet, le maintien d'une relation stable avec les deux parents, dans un environnement sain et favorable au développement de l'enfant — en l'absence de tout contexte de violence — contribue à renforcer chez lui ou chez elle un sentiment de sécurité et de stabilité. S'il est encore difficile d'établir un lien direct entre le bien-être de l'enfant et le type de garde, plusieurs études⁴⁷ semblent néanmoins s'accorder sur le fait que la possibilité pour l'enfant de pouvoir passer du temps significatif avec chaque parent constitue un facteur de protection face aux difficultés associées à la séparation parentale. Cette dimension s'associe au besoin de stabilité de l'enfant quant à son cadre de vie : la stabilité du mode de garde, des routines quotidiennes et des

39 Van Dijk et al., 2020

40 Hald et al., 2020

41 Jaffe et al., 2008 ; Johnston, 2006 ; Sadlier, 2015

42 Bender et al., 2022 ; Berg et al., 2022

43 Rosser-Limiñana et al., 2020

44 Amato, 2000 ; Sandler et al., 1994

45 Karey L O'Hara et al., 2019

46 Kleinschlömer & Krapf, 2023

47 Vowels et al., 2023

relations sociales (familiales et hors famille) représentent d'importantes ressources pour l'enfant. Un calendrier prévisible et structuré contribue ainsi à son bien-être⁴⁸. De même que la parentalité, une coparentalité coopérative joue un rôle de protection essentiel dans le bien-être psychologique des enfants⁴⁹.

Le soutien émotionnel et social disponible pour l'enfant agit également comme un facteur de protection dans les séparations parentales. Que ce soutien provienne des parents eux-mêmes, de la famille élargie (grands-parents, membres de la famille), de l'entourage et des ami-es, voire d'un-e professionnel-le (psychologue, médecin, etc.)⁵⁰, il permet à l'enfant d'exprimer ses émotions, ses difficultés et ses besoins⁵¹. La littérature identifie finalement la qualité de l'éducation et le revenu du ménage comme des facteurs

« Une coparentalité coopérative joue un rôle de protection essentiel dans le bien-être psychologique des enfants. »

importants de l'adaptation de l'enfant à la suite d'une séparation : un niveau socio-éducatif élevé et des ressources financières permettraient aux parents d'être plus disponibles, présents et soutenant pour l'enfant⁵², favorisant ainsi son sentiment de sécurité et de bien-être.

1.4 Objectifs de l'étude RECIPROQUES

Principe fondamental de la convention internationale des droits de l'enfant (CIDE), la participation des enfants reste encore marginale dans les situations conflictuelles comme peuvent l'être les situations de séparation parentale⁵³. Comprendre à travers leur parole comment les enfants vivent la séparation est essentiel pour les soutenir dans leur trajectoire. En effet, certain-es nécessiteront un soutien au moment de la rupture, tandis que d'autres manifesteront des difficultés plus tardivement dans leur parcours, en raison de tensions qui apparaîtront ultérieurement. Cependant, à ce jour, peu d'études se sont penchées sur le point de vue de l'enfant, son vécu, ses besoins et ses ressources, non seulement au moment de la séparation mais également dans les années qui suivent.

Afin de mieux saisir le point de vue de l'enfant et son vécu, l'étude RECIPROQUES s'est déroulée en deux volets complémentaires – à visée de prévention et de protection :

- Le premier volet est une étude quantitative, dont l'objectif est d'évaluer le vécu subjectif des jeunes

adultes âgés de 15 à 25 ans ayant vécu une séparation parentale (consensuelle ou non) dans leur enfance et/ou adolescence. La finalité de ce premier volet est d'obtenir des données chiffrées relatives au vécu de la séparation parentale par les enfants, avec un focus spécifique sur l'identification des besoins et des ressources pour faire face à cette période de vie importante. Les résultats peuvent notamment servir à sensibiliser les professionnel·les et les parents sur le vécu des enfants, afin de prévenir des comportements pouvant affecter le bien-être de l'enfant ou de réduire leurs effets négatifs. La récolte des données quantitatives est donc axée sur une perspective de prévention.

- Le second volet de l'étude s'est concentré cette fois-ci sur les jeunes adultes ayant vécu une séparation parentale conflictuelle. La classification de séparation parentale conflictuelle fait référence aux situations pour lesquelles « une autorité (APEA ou tribunal civil selon les cantons) a été chargée de statuer sur les effets du divorce ou de la séparation des parents et adresse un mandat d'enquête sociale et/ou de surveillance des relations personnelles en raison

48 Kelly, 2007

49 Bergström et al., 2021 ; Lamela et al., 2016

50 Bernardi & Schwarzer, 2023

51 Amato et al., 2011 ; Cohen et al., 2002

52 Baude et al., 2023 ; Di Stefano & Cyr, 2014

53 Toros, 2021

de l'absence d'accord entre les parents »⁵⁴. Ce second volet utilise une méthodologie qualitative à travers des entretiens semi-structurés, afin de permettre l'accès à un discours plus riche et plus détaillé des trajectoires de ces jeunes. La finalité de ce volet est d'obtenir un approfondissement des besoins et des ressources spécifiques liés à ces situations de séparation conflictuelles, en vue d'élaborer des recommandations à l'attention des autorités et services de protection des mineur-es (visée de protection).

Conjointement, les deux volets de cette étude visent une meilleure compréhension du vécu des enfants vivant une séparation parentale, notamment en ce qui concerne leur perception du conflit, leurs besoins et les ressources qu'ils et elles mobilisent. L'étude propose également des recommandations à l'intention des autorités et des professionnel·les de la protection de l'enfance et de la jeunesse, avec notamment pour objectif une meilleure prise en compte du droit à la participation des enfants dans les procédures les concernant.

1.5 Méthodologie

1.5.1 Procédure et recrutement

Pour le *premier volet*, un questionnaire en ligne a été créé afin de recueillir la perspective d'adolescent-es et de jeunes adultes ayant vécu la séparation de leurs parents durant l'enfance. Ce questionnaire comprenait 25 questions portant sur divers domaines identifiés dans la littérature scientifique comme pouvant affecter leur bien-être. Le questionnaire a été diffusé auprès de différentes institutions dans tous les cantons latins (Suisse romande et Tessin), telles que les collèges et gymnases, HES, universités, centres de formation professionnelle et SEMOs, associations de jeunesse ou destinées aux jeunes (CIAO, REPER, etc.) ainsi qu'auprès des membres de la plateforme dédiée aux séparations parentales conflictuelles, composée de cadres intermédiaires du domaine de la protection de l'enfance et de la jeunesse.

Dans le *second volet* de l'étude, des entretiens semi-structurés ont été menés auprès de 13 jeunes. Le

recrutement a été effectué avec la collaboration des services de protection de l'enfance et de la jeunesse. Un entretien semi-directif de type « récit de vie » a été proposé aux jeunes. Il était soutenu par une frise chronologique permettant une meilleure vision temporelle des événements identifiés comme importants par l'enfant.

Les critères de participation pour les deux volets étaient les suivants : 1) être âgé-e de 15 à 25 ans, 2) avoir vécu la séparation parentale à partir de 2014, soit à partir de l'entrée en vigueur de l'autorité parentale conjointe, 3) avoir vécu la séparation dans un canton latin. Pour le volet qualitatif, s'ajoutait aux critères précédents l'intervention des services de protection de l'enfance, concernant au moins un élément relatif à la séparation parentale (majoritairement des mandats de curatelles de gestion des relations personnelles 308 al.2 CC).

1.5.2 Mesures

Le premier volet de l'étude comprenait un questionnaire en ligne d'une durée de passation d'une vingtaine de minutes maximum, composé de différents items - certains issus de questionnaires validés -, et complété par des questions spécifiques. Ces mesures visaient notamment la perception du conflit interparental⁵⁵,

l'identification des ressources et des besoins⁵⁶, le bien-être subjectif⁵⁷, les difficultés émotionnelles⁵⁸ ainsi que les rôles endossés par l'enfant au cours de la séparation (enfant messenger, consolateur, espion, réunificateur, etc.)⁵⁹.

54 Odier et al., 2024, p.3

55 Grych et al., 1992

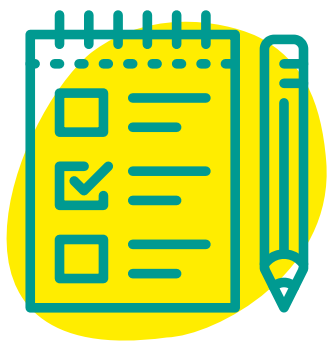
56 Dick, 2003 ; Bellier-Teichmann et al., 2017

57 Rees et al., 2013

58 Goodman, 1997

59 Aabbassi et al., 2016 ; Malagoli Togliatti et al., 2005 ; Van Hemelrijck & Neuburger, 2016

Le second volet a utilisé des entretiens semi-structurés. Une analyse thématique (à l'aide d'un logiciel d'analyse spécifique Atlas.ti) a été effectuée lors de cette étape afin de regrouper les éléments communs et les spécificités des parcours des jeunes interviewé-es. Ces entretiens visaient en premier lieu à identifier les besoins et les ressources des enfants / jeunes au fil de leur trajectoire (dès l'annonce de la séparation parentale), le vécu des différentes transitions (changement de lieu de vie, d'école, etc.), la perception du rôle de l'enfant et enfin le vécu de l'intervention des services de protection en termes de participation, besoins, ressources et enjeux.



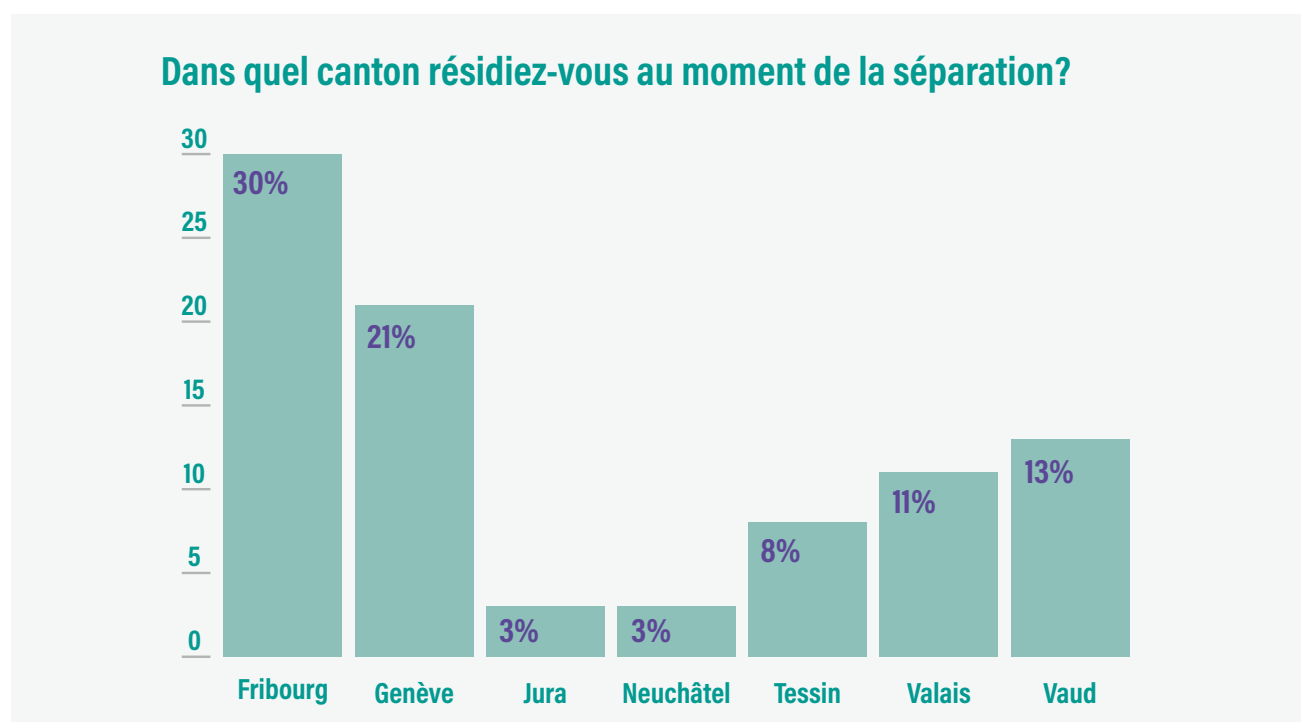
2. Résultats de l'enquête par questionnaire - Volet 1

2.1 Caractéristiques de l'échantillon

Pour ce premier volet, 653 jeunes ont complété totalement ou partiellement le questionnaire en ligne, certain-es participant-es l'ayant stoppé en cours. Le nombre de réponses varie ainsi entre 653 et 446 selon la question. Une importante variation se retrouve également dans la représentation de participant-es par canton, dépendant de l'accès plus ou moins facilité aux étudiant-es du secondaire II. Ainsi, les répondant-es

fribourgeois-es constituent 30% de l'échantillon total, grâce à la diffusion systématique du questionnaire auprès de trois gymnases du canton, tandis que les cantons du Jura et de Neuchâtel ne représentent chacun que 3% des réponses (tableau 1). L'objectif n'étant pas de faire des comparaisons entre cantons mais d'accéder au vécu des jeunes, l'étude ne visait pas une représentativité équivalente de chaque canton.

TABEAU 1: Répartition des répondant-es par canton en pourcentage (N = 653)



Note : 2% des répondant-es résidaient dans un autre canton et 9% ne résidaient pas en Suisse et ont été retirés des analyses

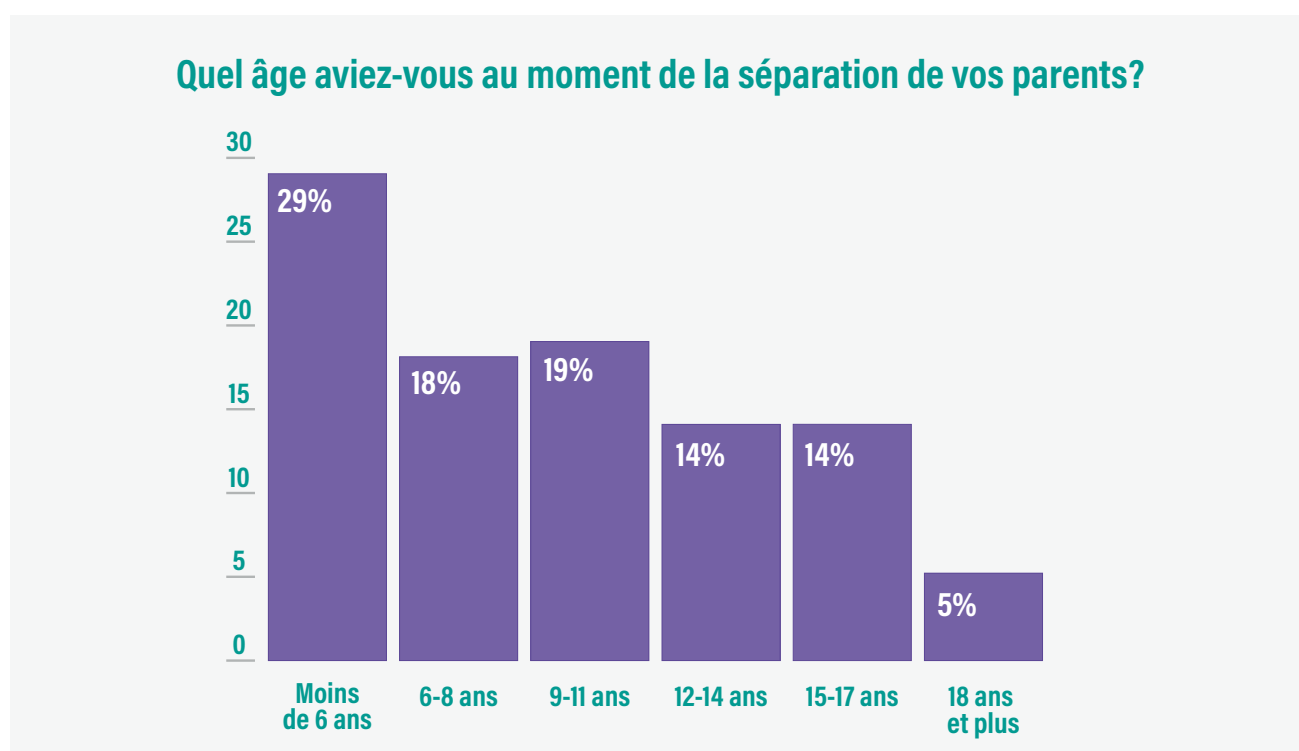
Les répondant·es sont principalement âgé·es de 16 à 19 ans (soit 46% entre 16 et 17 ans et 30% entre 18 et 19 ans). Cela s'explique notamment par la diffusion ciblée du questionnaire dans certains établissements du secondaire II. Ainsi, plus des deux tiers (71%) des répondant·es sont en études (gymnase, lycée, HES ou université) tandis que 24% sont en formation professionnelle (école professionnelle, centre de formation, SEMO, etc.). Concernant le genre, 74% sont des femmes, contre 22% d'hommes, 2% de non-binaires et 2% des participant·es n'ont pas souhaité répondre à cette question.

Au moment de leur participation, près d'un·e jeune sur deux vit principalement en ménage monoparental avec la mère (42%); 22% alternent entre deux foyers (environ 50% du temps chez chaque parent). Le ménage

monoparental avec le père ne concerne en revanche que 7% des participant·es.

Au moment de l'annonce de la séparation des parents, environ un tiers des jeunes étaient âgé·es de moins de 6 ans (29%). Bien que les critères d'inclusion aient limité la participation aux jeunes ayant vécu la séparation des parents dès 2014 et étant âgé·es de 16 ans minimum (soit être né·e en 2008 et avoir au moins 6 ans en 2014), nombreux·ses sont les répondant·es à avoir situé la séparation avant leurs 6 ans (tableau 2). La séparation/divorce étant bien souvent un processus s'étendant sur plusieurs mois, voire plusieurs années, il est possiblement difficile de situer précisément le moment de la séparation.

TABLEAU 2: Age du ou de la répondant·e lors de la séparation parentale (N = 653)



À la suite de la séparation parentale, le type de garde mis en place se partage entre la garde principale chez la mère (avec environ un week-end sur deux chez le père) avec 42% des réponses, et la garde partagée⁶⁰ avec 31% (tableau 3). Ces résultats sont cohérents avec le type de garde longtemps appliqué lors des séparations, soit l'attribution de la garde à la mère avec un droit de visite du père. Mais ils

soulignent également l'intérêt grandissant pour les gardes alternées ces dernières années. Surtout, ces résultats sont moins polarisés que les chiffres officiels de l'OFS⁶¹ (2020) qui indiquent 85 à 90% des gardes attribuées à la mère tandis que la garde partagée ne représenterait que 10 à 15% des familles séparées.

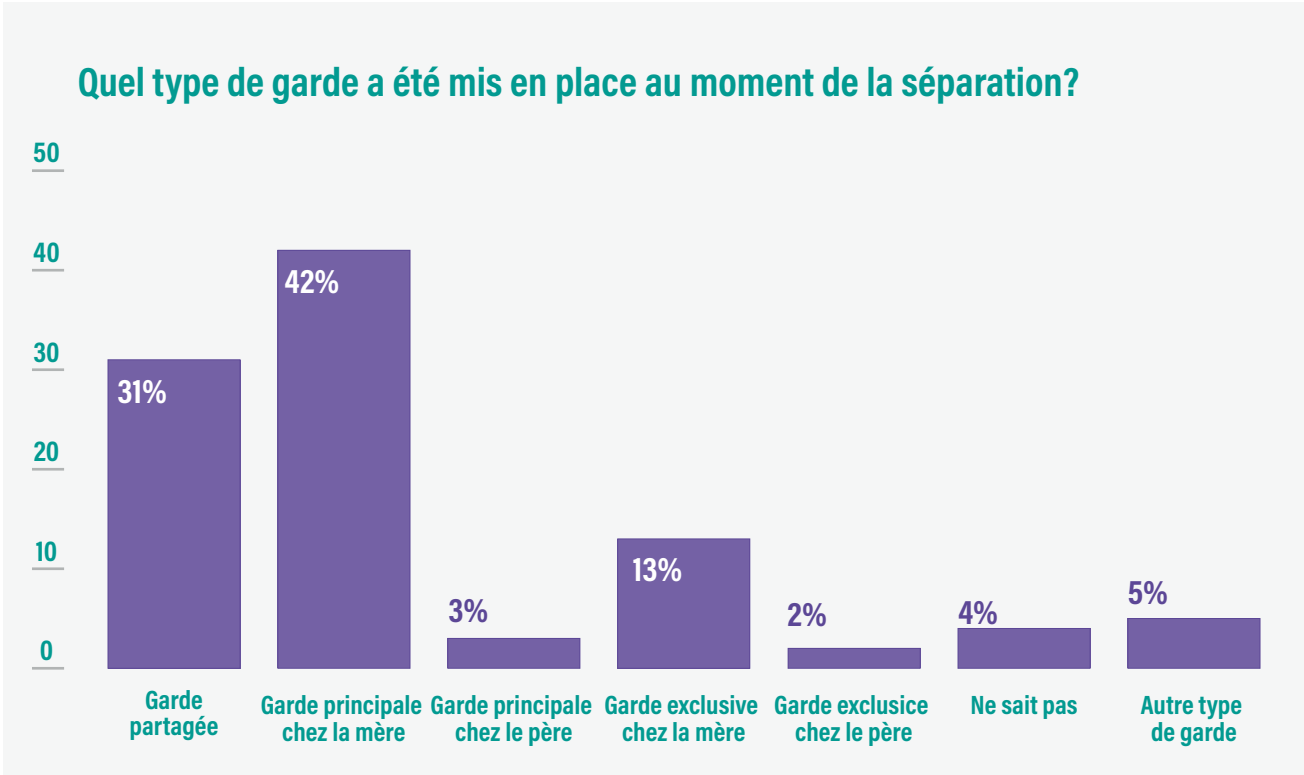
60 Les termes de garde partagée et de garde alternée sont utilisés ici de manière équivalente et réfèrent à une garde d'environ 50% chez chaque parent.

61 Office fédéral de la statistique, 2020

La répartition des types de garde est identique dans tous les cantons participants, avec une large proportion de gardes majoritaires chez les mères, suivie des gardes alternées. Seul le canton de Neuchâtel montre une inversion de ces gardes avec une majorité de

garde alternée, la garde majoritaire chez la mère arrivant en seconde position. Ce résultat est néanmoins à considérer avec prudence, compte tenu du faible taux de participation de ce canton (n = 19).

TABEAU 3 : Type de garde mis en place après la séparation (N = 653)



Les types de garde s'avèrent également stables dans le temps puisque 62% des jeunes rapportent que le mode de garde est resté inchangé depuis la séparation parentale et 30% mentionnent un à deux changements dans les types de garde au cours des années qui ont suivi. Du fait du peu de changements dans les types de garde à travers le temps, les analyses n'ont pas pu

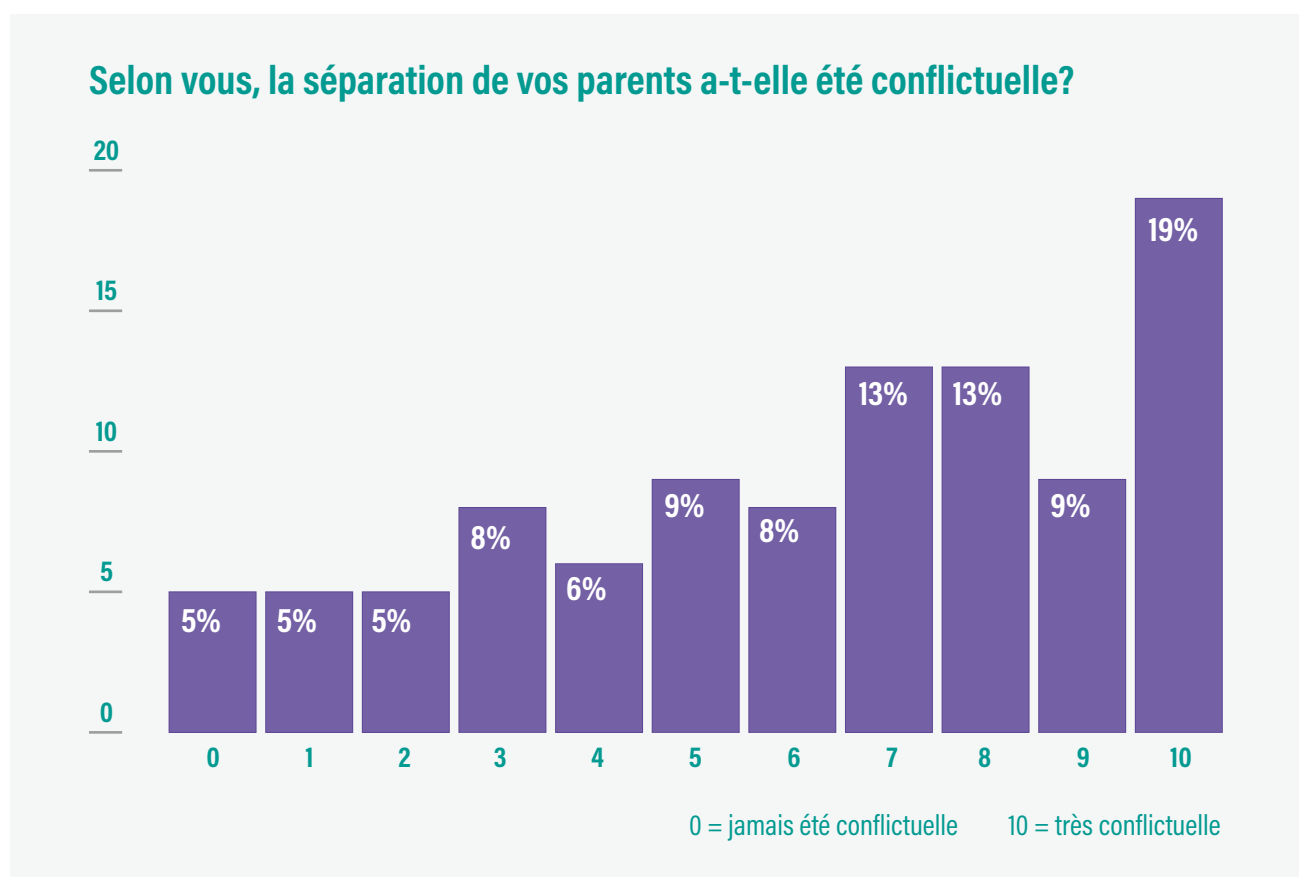
identifier si un type de garde était associé à davantage de changements (par ex. davantage de transitions d'un type de garde majoritaire maternel vers un type de garde alterné ou inversement). L'analyse des données n'a pas non plus révélé d'association significative entre le nombre de changements de type de garde et l'âge de l'enfant lors de la séparation.

2.2 Vécu de la séparation parentale : perception du conflit et vécu émotionnel

La séparation parentale conduit à des changements importants pour chaque membre de la famille et l'apparition de conflits, même transitoires, est fréquente mais non sans conséquences sur les enfants, à court et long terme. Les participant·es ont ainsi été invité·es à évaluer diverses facettes du conflit entre leurs parents au moment de la séparation ; à savoir la perception du conflit et ses effets sur leur vécu émotionnel.

En premier lieu, il a été demandé aux répondant·es d'estimer si la séparation parentale avait été conflictuelle. Il s'agit d'une perception générale, la séparation ayant pu s'étendre sur plusieurs années avec des périodes plus ou moins conflictuelles. Les résultats montrent globalement une perception plutôt conflictuelle de la séparation (M = 6.22, SD = 3.06 ; Mdn = 7 ; tableau 4).

TABEAU 4 : Perception du conflit parental (N = 653)



Il est intéressant de souligner que la perception du conflit ne diffère ni selon l'âge de l'enfant lors de la séparation ni selon le canton. En revanche, une différence de perception apparaît selon le type de garde : les répondant·es du groupe « garde alternée » perçoivent ainsi significativement moins de conflits que celles et ceux au bénéfice d'un autre type de garde⁶². Il est cependant nécessaire de ne pas tirer de conclusions unilatérales de ce résultat : il est possible que la garde alternée diminue la perception du conflit entre les parents, tout comme il est possible qu'une faible conflictualité ait justement favorisé la mise en place de la garde alternée. A noter que cette seconde hypothèse est souvent un prérequis à la mise en place d'une garde alternée.

Une large majorité des jeunes interrogé·es rapportent également des difficultés émotionnelles à la suite de la séparation parentale. Ces difficultés ont été évaluées à l'aide d'une sous-échelle spécifique (Strengths and Difficulties Questionnaire; SDQ)⁶³ et complétées par des questions relatives au conflit interparental⁶⁴. Il

ressort de nos résultats que plus d'un·e participant·e sur deux relève des vécus émotionnels difficiles et un sentiment d'impuissance face aux conflits parentaux. Plus spécifiquement, la sous-échelle « difficultés émotionnelles » du questionnaire SDQ montre que 51% des jeunes obtiennent un score au-dessus de la norme. Ils et elles soulignent une détresse émotionnelle conséquente : plaintes psychosomatiques (maux de ventre, maux de tête), anxiété, perte de confiance en soi, peurs et soucis. Conformément à la littérature soulignant les effets des conflits sur les enfants, les résultats montrent une association entre la perception du conflit et le vécu de difficultés émotionnelles durant cette période ($r = .379, p < .001$). Surtout, ces difficultés semblent se maintenir dans le temps puisque 38% des participant·es rapportent des difficultés importantes encore présentes à ce jour.

62 ANOVA unidirectionnelle, $F(6, 646) = 2.21, p = .040$. Games-Howell post hoc tests mean difference = $-0.98, p = .014$

63 Goodman, 1997

64 Grych et al., 1992

2.3 Présence de violence entre les parents

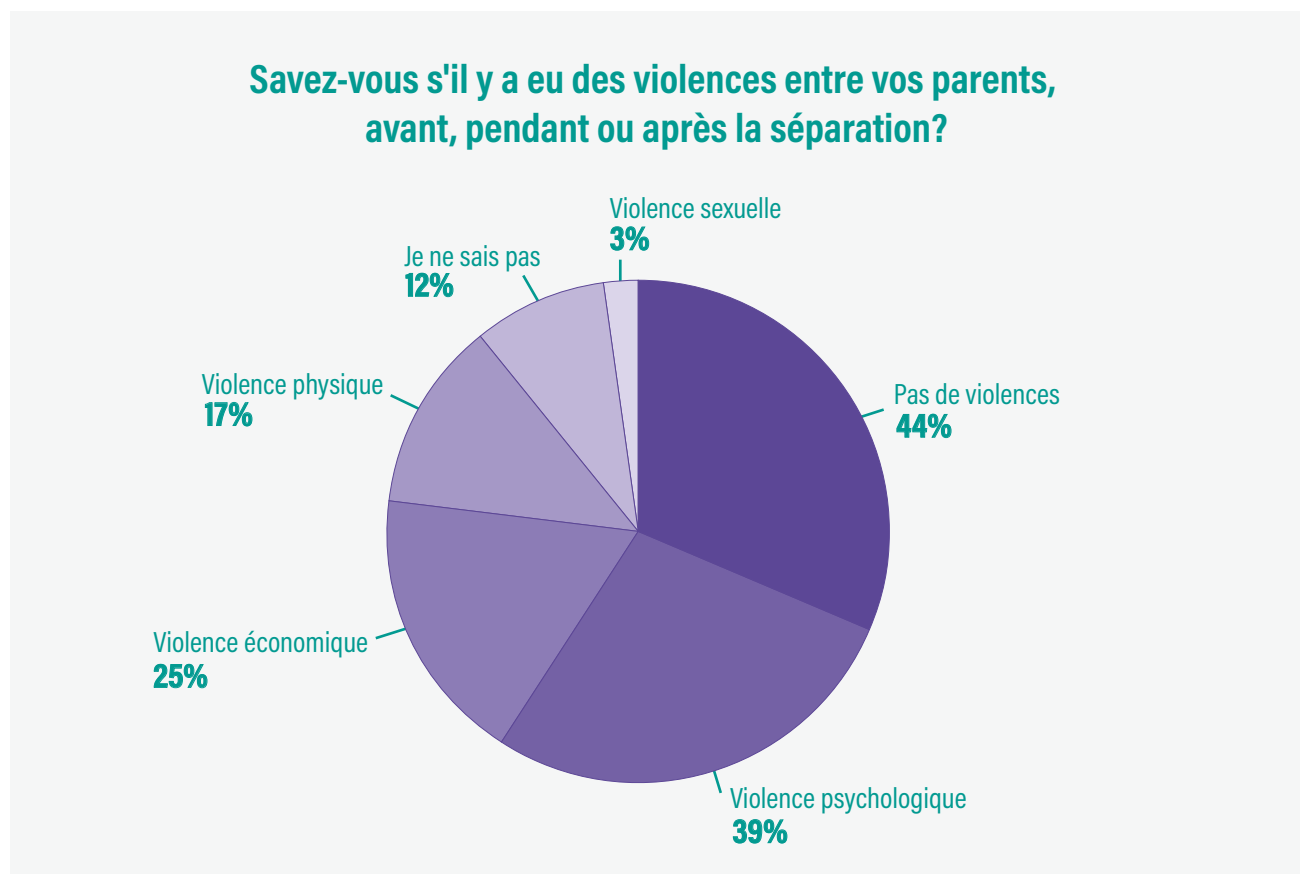
La question de la violence susceptible d'être vécue ou observée par les enfants dans le cadre des séparations a été intégrée à cette enquête.

Les participant·es ont été invité·es à indiquer s'ils et elles avaient connaissance de violences entre leurs parents, qu'elles soient physiques, psychologiques, sexuelles ou économiques. Il convient de préciser que la question « Savez-vous s'il y a eu des violences entre vos parents (avant, pendant ou après la séparation) » recouvre diverses situations. Il peut en effet s'agir à la fois des violences auxquelles les enfants ont pu être directement exposé·es mais également celles qui leur ont été rapportées, par les parents eux-mêmes ou par des tiers, et cela à différents moments de la séparation, y compris avant la séparation des parents. Plusieurs réponses étaient possibles pour cette question.

Les résultats, pris dans leur ensemble, montrent qu'une proportion importante des répondant·es (56 %) estime que des violences ont eu lieu entre leurs parents, les violences psychologiques représentant environ la moitié des situations déclarées (tableau 5). Plus inattendu, les violences économiques sont mentionnées par un·e répondant·e sur quatre.

« Une proportion importante des répondant·es (56 %) estime que des violences ont eu lieu entre leurs parents, les violences psychologiques représentant environ la moitié des situations déclarées. »

TABLEAU 5 : Présence de violences entre les parents, avant, pendant ou après la séparation (N = 653)



Rôles de l'enfant dans la séparation parentale

Dans les situations conflictuelles et face aux changements amenés par la séparation, il n'est pas rare de voir les enfants endosser un ou plusieurs rôles au sein de la famille : ces rôles sont parfois « imposés » par les parents qui demandent aux enfants de transmettre des messages à l'autre parent ; parfois ce sont les enfants eux-mêmes qui – espérant apaiser les conflits – prennent par exemple le rôle de messenger·ère entre les deux parents. Les participant·es ont ainsi été questionné·es sur différents rôles identifiés dans la littérature et présentés précédemment. Pour rappel, les rôles qu'ils et elles auraient pu vivre durant la séparation parentale et proposés dans le questionnaire sont :

- Le rôle d'enfant messenger·ère : transmet les informations d'un parent à l'autre ;
- Le rôle d'enfant consolateur·rice : soutient émotionnellement un parent en détresse ;
- Le rôle d'enfant arbitre : doit juger ou trancher dans les conflits parentaux ;
- Le rôle d'enfant réunificateur·rice : cherche à réunir ses parents, à les réconcilier ;
- Le rôle d'enfant espion·ne : sert à fournir des informations sur ce qui se passe chez l'autre parent ;
- Le rôle d'enfant comptable : est au courant des litiges financiers entre les parents ;
- Le rôle d'enfant responsable / bouc émissaire : est désigné comme la source des conflits entre les parents ;
- Le rôle d'enfant justicier·ère / avocat·e : a le sentiment de devoir défendre l'un de ses parents.

Les résultats de l'enquête ont permis d'identifier plusieurs rôles fréquemment assumés par les enfants (tableau 6). Il s'agit notamment du rôle d'enfant messenger·ère, consolateur·rice et comptable. Ainsi, près d'un enfant sur deux (47%) affirme avoir joué le rôle de messenger·ère entre les deux parents ; 41% rapportent avoir eu le sentiment de devoir consoler l'un des parents et 40% ont joué le rôle de comptable, à savoir qu'elles et ils étaient au courant des litiges financiers entre les parents.

Les résultats ne montrent pas de lien entre l'âge de l'enfant au moment de la séparation et le rôle qu'il ou elle a pu être amené·e à endosser. En revanche, plus les conflits entre les parents ont été perçus comme importants, plus les enfants ont tendance à être impliqués dans la situation, notamment en adoptant des rôles de messenger·ère, d'arbitre ou de justicier·ère⁶⁵. Autrement dit, lorsque le climat conflictuel est perçu comme élevé, les enfants semblent davantage engagé·es dans des rôles tels que transmettre des messages, tenter de régler les différends ou prendre parti. Par ailleurs, les

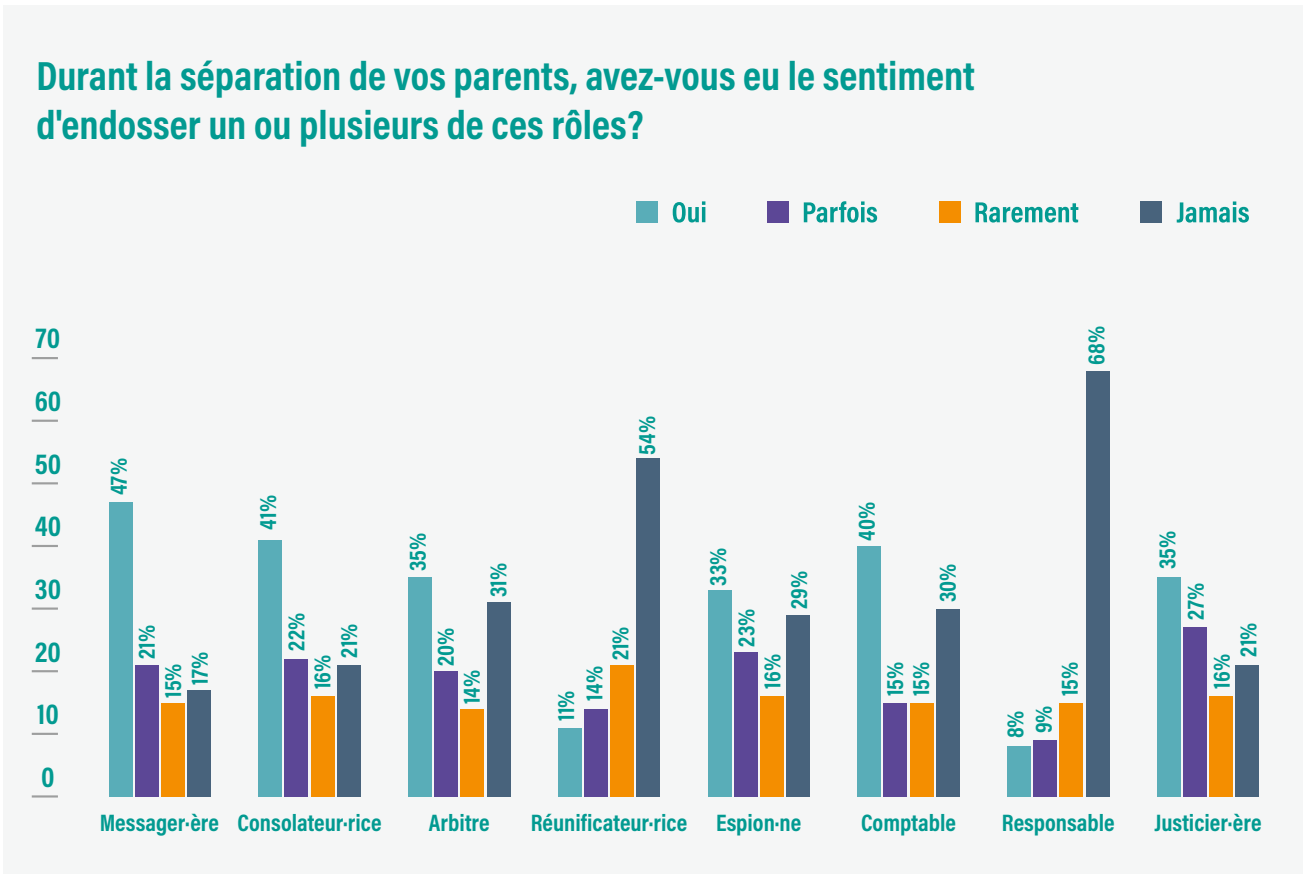
« Les enfants qui occupent des rôles de messenger·ère ou de consolateur·rice vivent davantage de difficultés émotionnelles. »

enfants qui occupent des rôles de messenger·ère ou de consolateur·rice vivent davantage de difficultés émotionnelles. Ces résultats suggèrent que l'implication des enfants dans les conflits parentaux, même sous des formes qui peuvent parfois sembler anodines, comme transmettre des messages à l'autre parent, est associée à un plus grand risque de mal-être émotionnel. Enfin, une comparaison homme/femme montre encore qu'il existe un effet significatif du genre sur l'ensemble des huit rôles et spécifiquement celui de messenger·ère ; les filles endossent davantage ces rôles que les garçons.

En revanche, les résultats montrent qu'une large majorité d'enfants n'ont pas eu le sentiment d'avoir été tenu·es pour responsable de la séparation parentale, que ce soit par leurs parents ou par leur entourage. De même, pour plus d'un enfant sur deux, la séparation était perçue comme claire et ils et elles n'ont pas cherché à réunir leurs parents (rôle de l'enfant réunificateur·rice).

65 Rôles de messenger·ère ($r = -.417, p < .001$), d'arbitre ($r = -.412, p < .001$), de justicier·ère ($r = -.406, p < .001$)

TABLEAU 6 : Rôles endossés par l'enfant durant la séparation des parents (N = 456)



2.5 Quand le lien devient trop difficile

Pris-es dans les conflits entre les parents, certain-es enfants prennent la décision de couper les liens avec l'un ou l'autre. Les participant-es ont été questionné-es quant au maintien ou à la rupture partielle ou totale des liens avec leurs deux parents. Les résultats montrent en premier lieu des pourcentages équivalents entre filles et garçons concernant le maintien continu du lien. Ainsi, 42% des filles mentionnent n'avoir jamais rompu le lien avec leurs mères et 40% avec leur père. Chez les

garçons, ils sont 39% à évoquer ce lien continu avec leur mère et également 39% avec leur père. Il en va de même avec les ruptures totales de lien, évoquées à 19% par les filles (7% avec la mère et 12% avec le père) et 16% pour les garçons (3% avec la mère et 13% avec le père). De fait, les ruptures de lien sont un peu plus fréquentes avec le père qu'avec la mère, indépendamment du genre de l'enfant.

2.6 Quelle place pour la voix de l'enfant : audition et participation aux décisions

Au cours d'une procédure de séparation ou de divorce, l'enfant dispose du droit fondamental d'être entendu-e, d'être informé-e et de donner son avis sur les décisions qui le ou la concernent directement⁶⁶ – y compris lorsque les parents se séparent sans conflits et s'entendent d'eux-mêmes sur la suite de la vie familiale

(art. 298 al. 1 CPC, art. 314a al. 1 CC et art. 12 CDE). L'objectif de la participation est de permettre à l'enfant d'exprimer son avis et ses souhaits et d'être tenu-e au courant des décisions prises à son égard ainsi que des raisons qui ont amené à s'écarter de sa volonté/souhait. Malgré ce droit établi, solliciter le point de vue

66 Voir Odier et al., 2024 pour un résumé des principales révisions législatives ayant impacté les séparations parentales, y compris l'introduction du droit des enfants d'être entendu-e dans la procédure de divorce.

de l'enfant est une démarche peu systématiquement entreprise, que ce soit par les parents ou par les instances judiciaires⁶⁷. Cela s'explique généralement par l'âge de l'enfant (plus il est jeune et moins son avis est sollicité) mais aussi par une volonté des parents de ne pas faire porter le « choix » à l'enfant ou de l'impliquer dans des décisions marquées par le conflit⁶⁸.

Sur le versant professionnel, l'audition et la participation de l'enfant sont également peu rapportées puisque selon une vaste étude suisse, « seul·es 10% des enfants auraient été entendu·es par un professionnel, l'APEA ou le tribunal »⁶⁹. La Suisse ne fait pas figure d'exception, puisqu'une revue systématique de la littérature internationale⁷⁰ conclut que les enfants n'ont que peu ou pas de contacts avec les professionnel·les des services de protection de l'enfance. Ce manque de contact peut diminuer par conséquent la possibilité pour les enfants de participer aux décisions qui le ou la concernent et/ou d'être tenu·e au courant des décisions prises. Plus encore, certaines études estiment que les professionnel·les (travailleur·euses sociaux·ales principalement), pris·es en tension entre protection et participation de l'enfant, tendent majoritairement à mettre en priorité la protection de l'enfant mais parfois au détriment de sa participation : l'enfant est considéré·e comme trop vulnérable ou n'ayant pas suffisamment de compétences pour participer aux décisions et procédures⁷¹.

Fort de ce constat issu de la littérature, il a ainsi été demandé aux participant·es s'ils et elles avaient pu - à un moment de la procédure de séparation - être entendu·es par un·e ou plusieurs professionnel·les de manière officielle. Cette question couvre l'audition officielle de l'enfant par un·e juge mais comprend également le fait d'avoir pu être entendu·e par un·e autre professionnel·le, tel·le qu'un·e éducateur·trice ou un·e psychologue (tableau 7). Les résultats montrent que près d'un enfant sur deux rapporte avoir été entendu·e de manière officielle au cours de la séparation de ses parents (42 %). Pour les participant·es ayant répondu par l'affirmative (plusieurs réponses possibles), 18% disent avoir été entendu·es par un·e juge, 22% par un·e psychologue et 16% par un·e éducateur·trice. L'audition par un·e intervenant·e ou assistant·e social·e en protection de l'enfant n'est citée que par 3% des répondant·es.

« Les enfants âgé·es de 9 à 11 ans au moment de la séparation représentent la catégorie la plus auditionnée. »

Il est toutefois nécessaire de préciser que les enfants peuvent avoir été en contact avec ces professionnel·les sans pour autant avoir pu les « identifier » clairement. A cela s'ajoute également le très jeune âge de certain·es répondant·es au moment de la séparation. Bien qu'il n'existe pas d'âge minimum légal pour l'audition de l'enfant, il est d'usage qu'il ou elle soit entendu·e à partir de 6 ans. Or près d'un·e répondant·e sur trois (29%) était âgé·e de moins de 6 ans au moment de la séparation. De plus, l'enquête étant rétrospective, il est plausible que certain·es répondant·es aient été entendu·es sans en avoir gardé le souvenir. Les résultats de l'analyse par tranches d'âge semblent d'ailleurs étayer cette possibilité puisque les enfants âgé·es de 9 à 11 ans au moment de la séparation représentent la catégorie la plus auditionnée, toute catégorie professionnelle confondue (juge ; IPE/ASPM ; éducateur·trice ; psychologue ; médecin ; avocat·e). Ces chiffres peuvent donc être en deçà de la réalité.

Concernant les différences intercantionales, les fortes disparités du nombre de répondant·es par canton invitent à considérer les résultats avec prudence. Aucune différence intercantonale significative n'est observée dans la proportion globale de jeunes entendu·es dans le cadre des procédures de séparation. En revanche, pour les jeunes ayant répondu par l'affirmative, ils et elles ont principalement été vu·es par un·e juge pour les cantons de Fribourg, Jura, Neuchâtel et Valais. Pour les cantons de Genève, Tessin et Vaud, ce sont les psychologues qui sont cité·es en majorité (tableau 8).

67 Birnbaum et al., 2016 ; Stutz et al., 2022

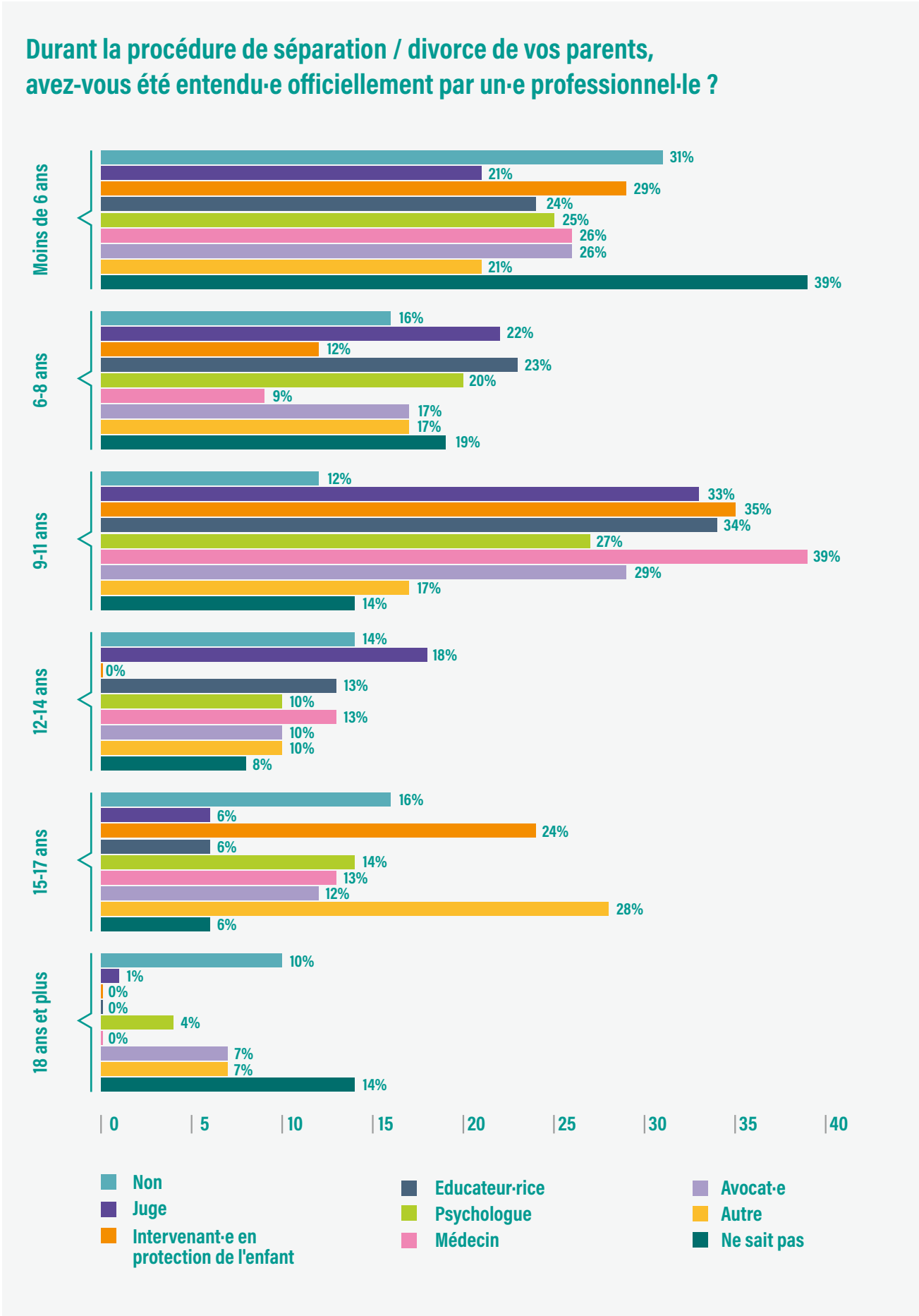
68 Stutz et al., 2022

69 Stutz et al., 2022 ; p 50

70 Toros, 2021

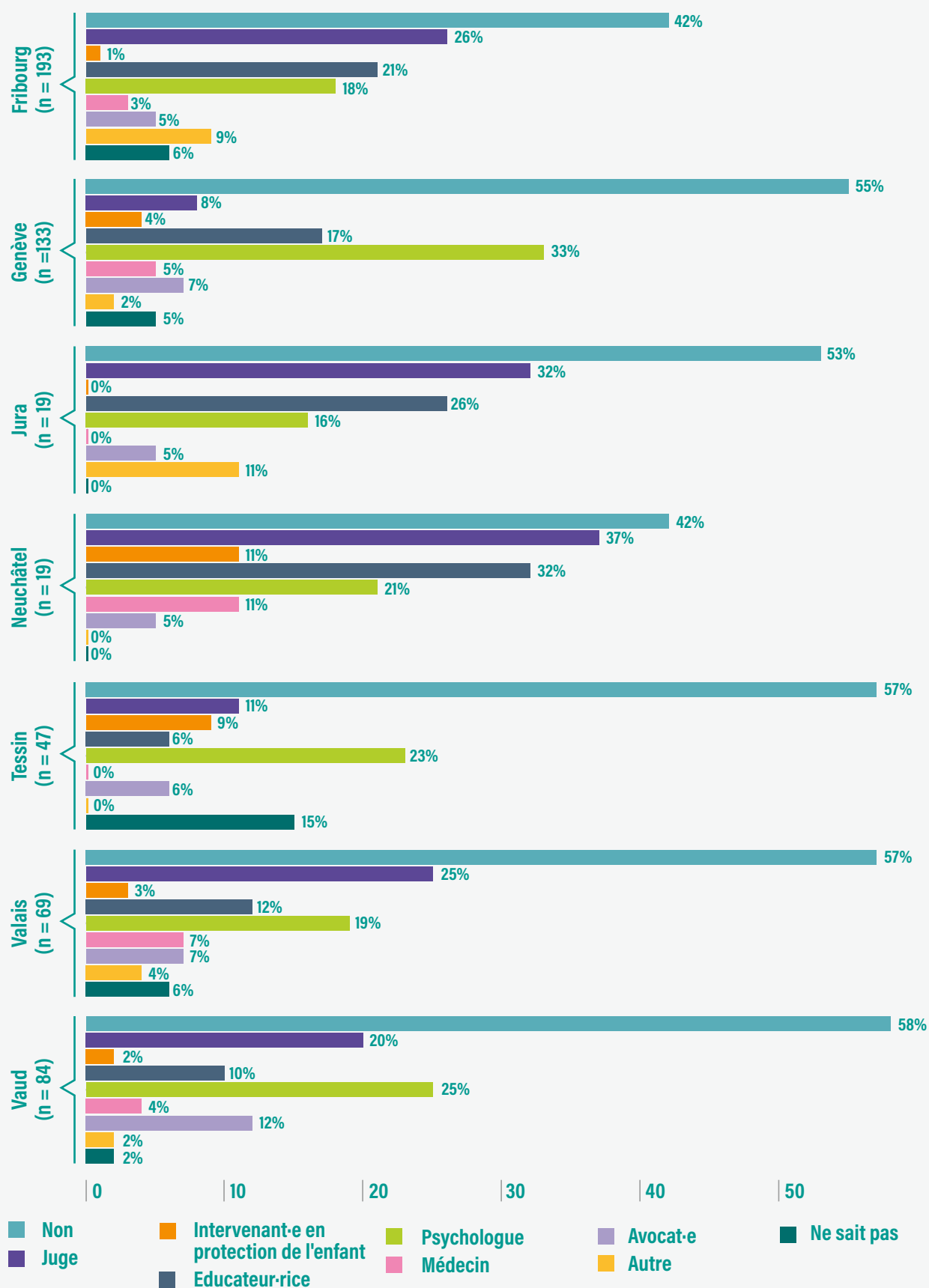
71 Henze-Pedersen & Bengtsson, 2024 ; Kosher & Ben-Arieh, 2020

TABLEAU 7 : Répartition des auditions par les professionnel·les selon l'âge au moment de la séparation des parents (N = 629)



TABEAU 8 : Répartition des auditions par les professionnel·les selon le canton (N = 629)

Durant la procédure de séparation / divorce de vos parents, avez-vous été entendu-e officiellement par un-e professionnel-le ?



Besoins des enfants vivant la séparation parentale

La séparation ou le divorce des parents implique pour l'enfant de nombreux changements pouvant le ou la déstabiliser et amener des difficultés qui ont été largement documentées dans la littérature scientifique⁷². Ces constats soulignent la nécessité de s'intéresser aux besoins de ces enfants mais aussi à ce qui peut les aider et les soutenir. Ces informations, émanant directement des principaux·ales concerné·es sont d'autant plus nécessaires pour les accompagner durant ces moments de transition.

Parmi les divers besoins identifiés par les participant·es (selon une liste préétablie), quatre besoins semblent particulièrement importants (tableau 9). En premier lieu apparaît le **besoin d'avoir du temps pour soi**, plébiscité par plus d'un·e jeune sur deux (54%). Ce besoin va de pair avec le second besoin mentionné à 49%, à savoir le **besoin d'être tenu·e en dehors du conflit parental**. Ces deux besoins apparaissent étroitement liés : le fait d'être tenu·e à l'écart des conflits parentaux et celui de disposer de temps pour soi renvoient tous les deux à la nécessité pour ces enfants de se protéger du climat conflictuel. Le temps pour soi peut ainsi constituer un espace permettant de se mettre en retrait, d'échapper aux tensions et de se recentrer. Cette interprétation est d'ailleurs soutenue dans nos résultats par une association entre la perception du conflit et le besoin d'être tenu·e hors du conflit ($r = .284, <.001$). En d'autres termes, plus la perception du conflit est importante et plus le ou la jeune mentionne le besoin d'être tenu·e hors du conflit ($r = .284, <.001$).

En troisième lieu, un·e participant·e sur trois (33%) mentionne le **besoin d'être rassuré·e quant à l'avenir**. Dans la littérature, ce besoin de réassurance est le plus souvent associé à la crainte d'une rupture ou d'une fragilisation des liens relationnels, en particulier avec les parents. Il renvoie ainsi à un besoin de sécurité relationnelle⁷³ et il est donc particulièrement marqué dans les situations conflictuelles. Cela se confirme dans nos résultats, puisqu'il apparaît une association significative entre le besoin d'être rassuré·e sur l'avenir et le niveau de conflit perçu ($r = .244, p <.001$).

Conjointement au besoin d'être rassuré·e, nos résultats mettent en évidence le **besoin de soutien dans la relation avec la mère** (33%). Il est intéressant de souligner que le besoin de soutien dans la relation avec le père est quant à lui moins fréquemment mentionné (26%). Une explication à ce résultat serait à chercher du côté du type de garde, caractérisé par une majorité de résidences principales chez la mère (38%). Cela suggère que le besoin de soutien porte prioritairement sur la relation avec le parent du quotidien, celle-ci étant à la fois la plus investie mais aussi la plus susceptible d'être éprouvée, en particulier dans un contexte de séparation conflictuelle.

Inversement, certains besoins n'ont pas été relevés comme importants par les répondant·es. Ainsi, le besoin d'un soutien scolaire n'est « pas du tout un besoin » pour 60% des jeunes. Sachant que la séparation parentale affecte souvent la scolarité de l'enfant et ses résultats scolaires⁷⁴, ce résultat peut paraître surprenant de prime abord. Cependant, de récentes études ont pu identifier que les difficultés scolaires chez les enfants dont les parents se séparent résultent davantage d'une succession de difficultés dues au contexte de conflit que du conflit en tant que tel. Il est mentionné par exemple des troubles du sommeil, pouvant ensuite affecter les compétences scolaires de l'enfant⁷⁵. Il est également possible que les jeunes aient investi la scolarité comme un lieu « ressource », un domaine leur permettant de se mettre en retrait des conflits.

La régularité de la garde ainsi que le besoin d'un calendrier clair ne s'avèrent pas non plus être un besoin pour 44% et 43% des participant·es. Mais il convient également de mentionner qu'une grande majorité des répondant·es ont indiqué dans le questionnaire que le type de garde mis en place lors de la séparation parentale était resté inchangé depuis (62%). Il est donc plausible que le besoin de régularité et de clarté ne soit pas relevé comme un besoin, puisque le calendrier est déjà relativement stable et clair.

72 Amato & Keith, 1991 ; Auersperg et al., 2019 ; Sorek, 2019

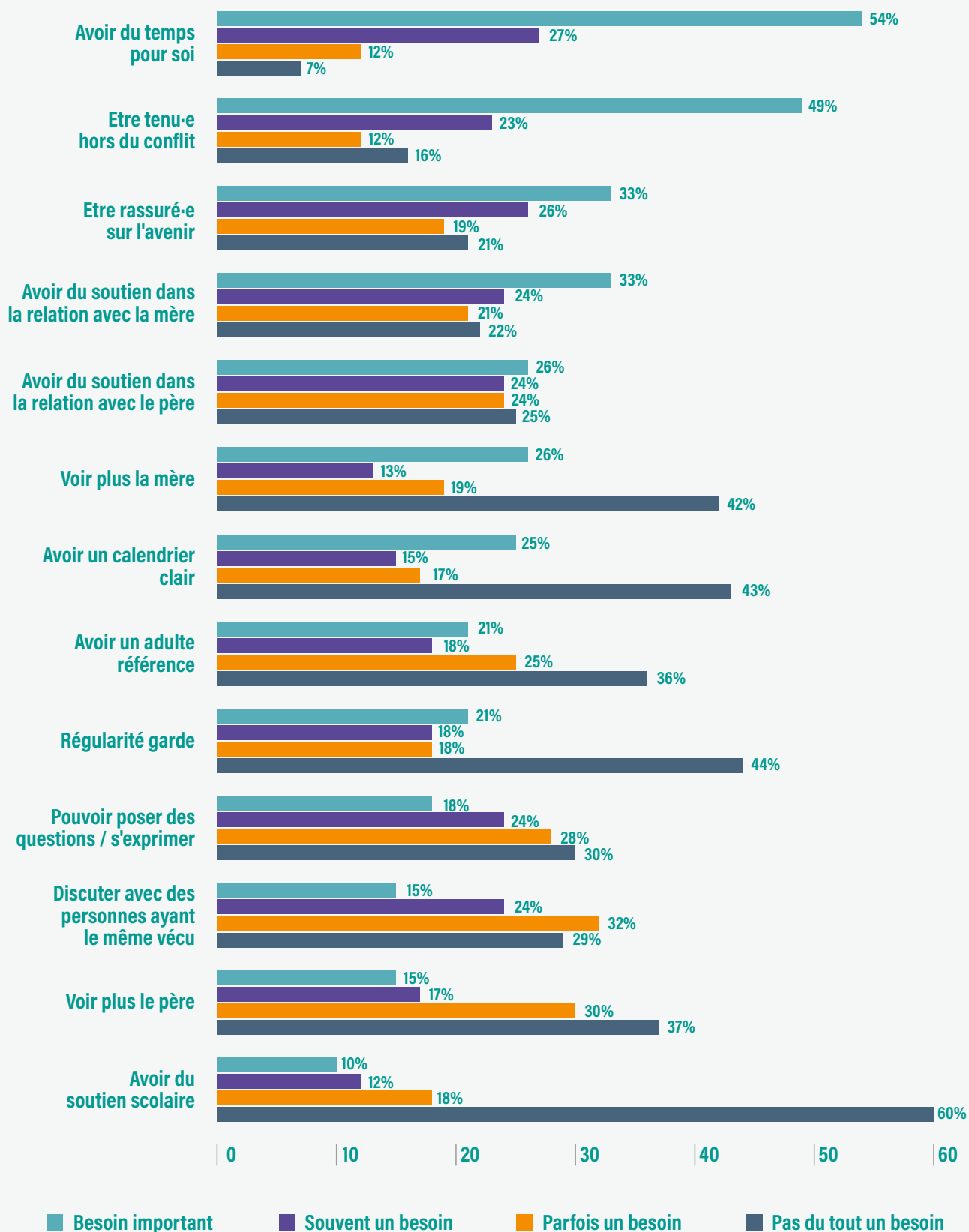
73 DeAnda et al., 2020 ; Dowling & Barnes, 2020

74 Harold & Sellers, 2018

75 El-Sheikh et al., 2007 ; Mannering et al., 2011

TABEAU 9 : Répartition des besoins éprouvés par l'enfant selon importance (N = 456)

Durant la séparation de vos parents, dans quelle mesure avez-vous éprouvé ces besoins?



L'analyse des besoins selon l'âge des participant·es lors de la séparation amène encore quelques nuances supplémentaires aux résultats présentés. Le besoin de temps pour soi est relativement équivalent selon les âges, mais tend tout de même à être davantage marqué comme un besoin important pour la catégorie des jeunes âgé·es de 15 à 17 ans au moment de la séparation (65%), contre 49% des 6-8 ans par exemple. Le besoin d'être tenu·e hors du conflit est aussi globalement équivalent entre les âges. En revanche, le besoin d'être rassuré·e sur l'avenir est davantage marqué chez les répondant·es ayant vécu la séparation parentale

avant l'âge de 6 ans, tandis que le besoin d'être soutenu·e dans le lien avec la mère est particulièrement mentionné chez les jeunes âgé·es de 9 à 11 ans (41%) au moment de la séparation, contre seulement 29% des répondant·es âgé·es de moins de 6 ans lors de la séparation. Enfin, il existe un effet global de genre sur les besoins, tous les besoins mentionnés étant plus importants pour les filles, comparativement aux garçons. Ces résultats invitent ainsi à contextualiser les besoins des enfants vivant la séparation parentale, ceux-ci pouvant différer ou au contraire être identiques malgré des âges divers.

2.8 Ressources des enfants vivant la séparation parentale

Face aux difficultés rencontrées, les enfants sont capables de développer de nombreuses stratégies adaptatives et d'activer des ressources dans leur entourage afin de surmonter les épreuves. Les résultats mettent ainsi en évidence trois principales ressources, identifiées comme particulièrement importantes par les répondant·es (tableau 10).

La première ressource est de nature relationnelle et concerne **la mère**, citée comme ressource centrale par près d'un·e répondant·e sur deux (44 %). Ce résultat fait écho au besoin de soutien dans la relation avec la mère, évoqué précédemment. Si celle-ci constitue un appui majeur pour de nombreux·ses jeunes, la relation peut néanmoins être mise à l'épreuve dans un contexte de séparation et de conflits parentaux. Pris conjointement, le rôle central attribué à la mère ainsi que le besoin de soutien dans cette relation semblent témoigner d'une volonté de préserver un lien perçu comme essentiel, malgré les tensions susceptibles de l'affecter.

En second lieu, les participant·es mentionnent **les loisirs/passions** comme ressource importante (35%). Ces activités peuvent être comprises comme une réponse concrète aux besoins identifiés précédemment, à savoir le fait d'avoir du temps pour soi et d'être tenu·e à l'écart des conflits parentaux. En effet, s'investir dans un hobby permet au jeune ou à la jeune de disposer d'un espace personnel, distinct du cadre familial, dans lequel il ou elle peut se recentrer sur soi, se préserver du climat conflictuel et, dans certains cas, s'extraire physiquement du foyer.

La troisième ressource importante mentionnée par les participant·es est **la fratrie** (33%). Ce résultat est peu surprenant puisque la relation fraternelle est l'un des seuls facteurs stables dans la vie de l'enfant à la suite du divorce. Bien souvent, cette relation basée sur le partage de l'expérience de la séparation est davantage soutenante en comparaison aux fratries dans les familles non-divorcées⁷⁶. Aussi, des liens forts entre frères et sœurs tendraient à les protéger du conflit parental⁷⁷.

Enfin, une analyse plus approfondie de ces ressources souligne un effet global de genre sur les ressources : la fratrie et l'entourage scolaire (enseignant·es, psychologues scolaires, etc.) et/ou professionnel·les sont davantage une ressource importante pour les filles, tandis que les loisirs sont davantage une ressource importante pour les garçons. Concernant les âges, la mère et la fratrie apparaissent davantage importants pour les plus jeunes, tandis que les loisirs sont une ressource plus marquée pour les 15-17 ans.

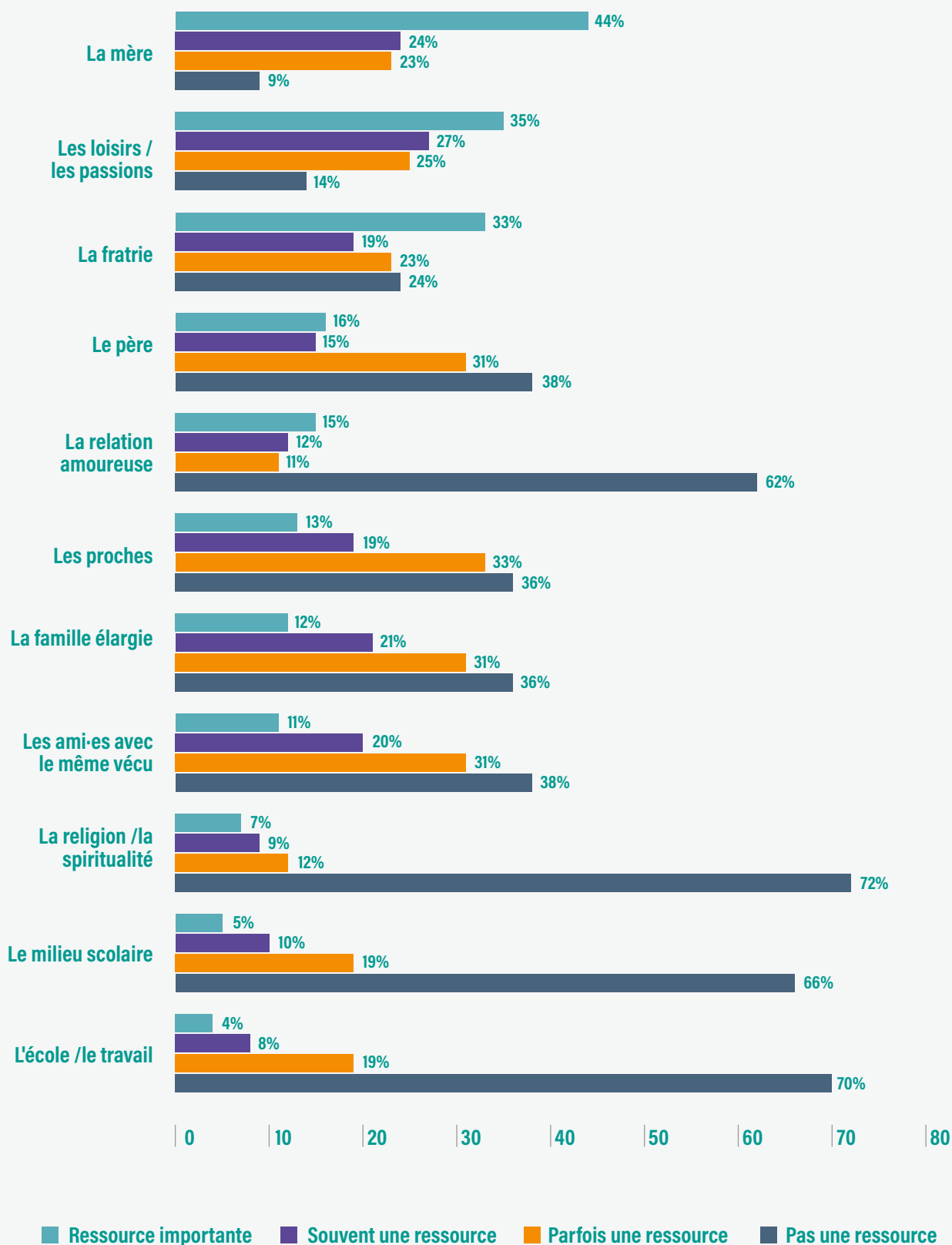
A l'inverse, il est aussi intéressant de mentionner les éléments n'apparaissant pas du tout comme une ressource pour les jeunes dans les situations de séparation parentale : la religion/spiritualité (72%), l'école/travail (70%) ainsi que le milieu scolaire (66%). Ces résultats restent cohérents avec ceux des besoins, notamment concernant le domaine scolaire qui n'apparaît pour nos répondant·es ni dans les besoins en termes de soutien, ni comme une ressource.

76 Kunz, 2018

77 Davies et al., 2019

TABEAU 10 : Répartition des ressources mobilisées par l'enfant selon importance (N = 456)

Dans quelle mesure ces différents domaines ont-ils été une ressource pour vous durant la séparation de vos parents?



La séparation parentale est bien souvent un processus long, ponctué d'étapes et de transitions pouvant prendre plusieurs mois, voire plusieurs années. Le caractère rétrospectif de cette étude avait aussi pour objectif de permettre aux répondant·es une prise de recul en lien avec cette séparation et offrait l'occasion de faire le « bilan » aujourd'hui. Nous avons donc interrogé les jeunes quant à leur niveau actuel de satisfaction de vie global, d'accomplissement, de réussite et de satisfaction dans leurs relations personnelles.

Les résultats, sur des échelles de 0 (pas du tout satisfait·e) à 10 (complètement satisfait·e), montrent un niveau de satisfaction de vie global relativement satisfaisant ($M = 6.91$; $SD = 2.21$) pour l'ensemble des répondant·es. Il en est de même pour le sentiment d'accomplissement et de réussite ainsi que pour le niveau de satisfaction dans les relations personnelles, avec une moyenne satisfaisante de $M = 6.56$ ($SD = 2.48$) pour le premier et de $M = 6.55$ ($SD = 2.46$) pour le second. Ces résultats suggèrent que, malgré les potentiels effets négatifs de la séparation (conflits, tensions, transitions, etc.), les répondant·es semblent avoir trouvé aujourd'hui une certaine sérénité. Nos résultats sont d'ailleurs concordants avec le niveau de satisfaction de vie évalué dans la population générale⁷⁸. En effet, les données existantes montrent qu'en Europe les jeunes entre 15 et 24 ans rapportent un niveau de satisfaction de vie comparable à celui observé dans notre échantillon.

Plus encore, il est intéressant de mentionner que pour certain·es, vivre la séparation parentale a pu être l'occasion d'acquérir des compétences ou être « bénéfique » à certains égards. Bien qu'elle ne concerne pas la majorité des répondant·es, une part non négligeable d'entre eux et d'entre elles (38%) estime que la séparation a eu des effets positifs sur leurs parcours. Ces effets se traduisent notamment par un gain en maturité, une plus grande empathie ainsi que le développement de compétences personnelles, telles qu'un sentiment accru de force émotionnelle par exemple. Ces résultats soutiennent ceux existants dans la littérature qui suggèrent une forte capacité de résilience

chez ces enfants⁷⁹. Cette résilience est possible grâce aux stratégies d'adaptation que développe l'enfant et qui lui permettent *in fine* de s'épanouir malgré les difficultés⁸⁰. En d'autres termes, certain·es jeunes sont capables de « transformer les épreuves en forces » en développant des moyens pour faire face au stress engendré par la séparation (stratégies de coping). Cela leur a permis ensuite de réduire les effets négatifs de la séparation parentale et de développer une qualité de vie satisfaisante.

A contrario, les difficultés sont parfois telles que les ressources et stratégies de coping ne suffisent pas à contrecarrer les effets négatifs de la séparation, y compris sur le long terme. Ainsi, nos résultats montrent une association négative entre les différents domaines de satisfaction et la perception du conflit⁸¹. En d'autres termes, plus la perception du conflit est élevée, plus le niveau de satisfaction dans la vie, le sentiment d'accomplissement et de réussite et la satisfaction dans les relations personnelles diminuent. Ce résultat corrobore le fait que la séparation parentale peut marquer durablement le bien-être des enfants, notamment lorsqu'elle est particulièrement conflictuelle⁸².

Ces premiers résultats ont permis de mieux comprendre les besoins, les ressources mais également les effets de la séparation parentale sur les enfants. Au regard de ces résultats, il paraît évident que la séparation parentale constitue une expérience marquante pour les enfants, même lorsqu'elle ne s'inscrit pas dans un contexte hautement conflictuel, et qu'elle ne nécessite pas l'intervention des services de protection. Ils et elles en gardent des souvenirs de conflits, de difficultés émotionnelles, de rôles qui n'étaient pas les leurs. Certain·es portent encore les « traces » de cette séparation aujourd'hui avec des difficultés émotionnelles toujours présentes. Ces résultats amènent à se questionner également quant au vécu, aux besoins et aux ressources de celles et ceux dont la séparation parentale a été hautement conflictuelle, voire marquée par la violence, et pour laquelle les services de protection de l'enfance ont dû intervenir. Le second volet de cette étude vise ainsi à approfondir ce vécu spécifique.

78 Handa et al., 2023

79 Sorek, 2019

80 Afzal et al., 2016

81 Satisfaction niveau de vie ($r = -.162$, $p = <.001$) ; accomplissement et réussite ($r = -.102$, $p = .031$) ; relations personnelles ($r = -.104$, $p = .028$).

82 Auersperg et al., 2019



3. Résultats des entretiens – Volet 2

3.1 Contexte et caractéristiques socio-démographiques

Ce second volet de l'étude RECIPROQUES s'est focalisé sur les récits d'enfants pris-es dans une séparation conflictuelle ayant nécessité l'intervention des services de protection. Pour rappel, ce volet repose sur 13 entretiens semi-structurés réalisés auprès de jeunes âgés de 15 à 20 ans. L'échantillon est composé de 10 filles et 3 garçons, provenant de l'ensemble des cantons romands. Pour six d'entre eux et elles, l'intervention du service de protection a été initiée immédiatement après la séparation parentale, tandis que pour les autres, elle a eu lieu jusqu'à neuf ans après celle-ci. Au moment des entretiens, huit jeunes vivent avec leurs mères,

dont cinq de manière exclusive et trois avec quelques nuitées chez le père. Pour les cinq autres jeunes, une seule passe un week-end sur deux chez sa mère, les quatre autres vivant exclusivement chez leur père. Les types de garde actuels s'expliquent majoritairement par des difficultés importantes chez le parent non-gardien (addiction, trouble psychique, violences), qu'il s'agisse tant des pères que des mères. Par ailleurs, trois participant-es mentionnent avoir totalement coupé les liens avec leur parent non-gardien (deux avec la mère et un-e avec le père).

3.2 Vécu de la séparation parentale par l'enfant

Le premier constat issu de ces entretiens concerne la complexité des situations vécues par les enfants. Le mandat de curatelle au sens de l'art. 308 al.2 CC, visant la protection des intérêts de l'enfant lorsque les parents sont dans l'incapacité de le faire, est présent dans les 13 entretiens. Toutefois, les réalités qu'il recouvre sont très diverses et souvent complexes, allant du refus des parents de collaborer entre eux à des situations de violences conjugales. S'ajoutent encore d'autres problématiques telles que des violences envers l'enfant elle ou lui-même ou des troubles psychiques chez l'un ou les deux parents. Malgré cette diversité de cas, le vécu des enfants est cependant similaire: ils et elles rapportent toutes et tous – à des degrés divers – un impact de ce parcours de séparation parentale sur leur bien-être, leurs relations ainsi que sur leur scolarité

« Une expérience émotionnellement marquante, dont les effets dépassent généralement la période de la séparation pour s'inscrire dans une temporalité longue, de plusieurs années parfois. »

et formation. Ainsi, neuf participant·es décrivent cette étape de vie comme une expérience émotionnellement marquante, dont les effets dépassent généralement la période de la séparation pour s'inscrire dans une temporalité longue, de plusieurs années parfois. Les impacts sont concrets et visibles : charge émotionnelle, anxiété, troubles du sommeil, stress, problèmes de mémoire, auto-agressivité, dépression et pensées suicidaires sont évoqués par les participant·es à l'étude :

J'ai fait une dépression de deux ans (P13 - F3/17).⁸³

Puis j'avais déjà des problèmes de mutilation avant quand j'étais chez ma mère, donc je me grattais jusqu'à ce que ça saigne parce que je savais que si je me grattais, elle me foutait la paix (P5 - F2/16).

Pour près de la moitié des répondant·es, les difficultés rencontrées touchent également la sphère scolaire, et se traduisent notamment par des troubles de la concentration, une diminution de la motivation et des résultats, du surmenage, de la fatigue et de l'absentéisme.

La séparation s'accompagne également d'un certain nombre de transitions et de pertes. Parmi celles-ci, les jeunes mentionnent principalement une diminution du niveau de vie : les ressources financières s'amenuisent, ce qui génère des changements matériels concrets et visibles (changement de logement, restrictions dans les activités et les sorties). Surtout, cette perte conduit à une potentielle exposition précoce des enfants aux enjeux économiques familiaux. Malgré des stratégies parentales visant à préserver la stabilité du quotidien et à limiter les privations concrètes, les enfants développent une conscience précoce des difficultés économiques familiales. Cette prise de conscience s'accompagne souvent d'inquiétudes pour l'avenir et d'une forme de responsabilisation qui dépasse leur rôle d'enfant :

Toute petite j'aurais souhaité ne pas savoir les problèmes financiers parce que ça, ça été très compliqué, ça a été des nuits entières de cauchemars, mais qu'est-ce qu'on va manger, qu'est-ce qu'on va faire (...), donc ça c'était très compliqué (P9 - F12/20).

Ces restrictions financières entraînent, dans plusieurs situations, un changement de lieu de vie. Près de la moitié des jeunes rapportent avoir déménagé dans

un logement plus petit. Pour une minorité (trois participant·es) encore, ce déménagement s'est fait dans une autre ville, nécessitant un changement d'école. Ce changement est décrit comme une rupture supplémentaire difficile, engendrant *de facto* une reconfiguration concrète du quotidien et une perte de repères. Ainsi, plusieurs récits soulignent que les parents (en particulier la mère) ont volontairement cherché des logements dans un périmètre géographique restreint ou renoncé à certains projets pour éviter des changements supplémentaires ou trop importants à l'enfant. Les jeunes associent alors cette continuité à un sentiment de sécurité, dans la mesure où elle leur permet de conserver les mêmes relations amicales, les mêmes routines et une certaine prévisibilité dans leur quotidien :

Elle n'a pas voulu changer, malgré tout ça parce qu'elle n'avait pas envie de me changer trop de mes habitudes (P11 - F10/17).

Le type de garde est également caractérisé par une certaine stabilité. Depuis la séparation effective des parents, les jeunes rapportent en effet un ou deux changements dans le mode de garde. Dans la majorité des situations, le changement intervient à la suite d'une dégradation de la relation avec le parent gardien. Toutefois, malgré les tensions, l'ensemble des participant·es reconnaissent l'importance d'une continuité relationnelle, y compris du maintien d'un lien, même sporadique, avec le parent non-gardien.

(...) j'ai envie de continuer à voir mon père. J'ai envie de parce que malgré tout le mal qu'il m'a fait involontairement entre guillemets, ça reste mon père et je l'aime (P2 - F6/16).

Le maintien de ce lien peut aussi être vécu comme une contrainte, en particulier lorsqu'il intervient à un moment où l'enfant n'est pas prêt à l'investir (en raison de tensions ou de conflits encore trop présents par exemple).

83 Les indications suivant les extraits d'entretiens font référence au numéro du ou de la participant·e (P), au sexe (M = masculin ; F = féminin), suivi de l'âge lors de la séparation parentale et de l'âge actuel

Relation entre les parents et l'enfant

Dans la continuité des résultats du volet quantitatif, les jeunes ont été interrogé·es sur la qualité de leurs relations avec leurs deux parents. Les résultats du premier volet avaient mis en évidence l'importance de la relation maternelle en tant que ressource. Dans ce second volet, la mère demeure un pilier central dans la vie de l'enfant, y compris dans les situations où elle n'a pas la garde. Seul·es deux participant·es mentionnent avoir coupé les liens avec leur mère, mais nuancent ce choix :

J'adorerais (reprendre le lien) parce que ça reste ma mère et elle me manque. Mais tant qu'elle est comme ça, je ne peux pas (P8 - M12/17).

Les récits des participant·es décrivent que les mères fournissent des explications quant à la situation de séparation, défendent les intérêts de l'enfant, maintiennent le cadre (lieu de vie, école) et tentent de préserver l'enfant du conflit. La volonté maternelle de maintenir le lien entre l'enfant et le père, si ce dernier n'est pas le parent gardien principal, apparaît aussi fortement. En effet, dans les huit situations de garde majoritaire chez la mère, les enfants rapportent explicitement le soutien et l'encouragement de la mère dans la relation père-enfant :

Ma mère a toujours été dans le vouloir d'avoir un contact avec mon père, même quand c'était dans les pires moments, même si elle était blessée, même s'il y avait vingt-mille trucs, elle a toujours été dans le contact (P11 - F10/17).

Les liens avec les pères sont également maintenus pour la majorité des jeunes, même si les relations sont fortement conflictuelles dans certaines situations.

« Les enfants peuvent ainsi être amené·es à minimiser les problèmes familiaux ou personnels, ou à retenir des informations, de crainte que cela ne porte préjudice aux parents. »

Cinq jeunes sont en garde principale chez leur père, dont trois gardent des contacts avec leur mère. Pour les participant·es dont le père n'est pas le parent gardien, les relations apparaissent globalement plus conflictuelles, et ce malgré les encouragements des mères à maintenir le lien. Souvent tiraillé·es entre leurs deux parents, les jeunes mentionnent dans leur majorité également des conflits de loyauté. Ils et elles évoquent le sentiment de devoir prendre position entre leurs parents, voire de devoir choisir entre les deux (par exemple lorsqu'il s'agit de déterminer avec quel parent vivre). Ces situations les amènent ainsi parfois à prendre des décisions pour lesquelles ils et elles ne sont pas psychologiquement armés :

(...) on se sent un peu incompetent, enfin on se dit je ne peux rien faire. Déjà qu'on ne peut rien faire sur la séparation de nos parents, que c'est les deux personnes qu'on est censé aimer le plus au monde et qu'on voit qu'elles se tirent dans les pattes et que on a toujours ce truc de se dire ah mais je dois être soit d'un côté soit de l'autre, parce qu'on ne peut pas être des deux en même temps (...). C'est lourd quoi (P5 - F2/16).

Il apparaît dans le discours de ces jeunes que cette loyauté envers les parents les place parfois en situation de porte-à-faux avec les services et autorités de protection. Les enfants peuvent ainsi être amené·es à minimiser les problèmes familiaux ou personnels, ou à retenir des informations, de crainte que cela ne porte préjudice aux parents, alors qu'ils et elles sont conscient·es que ces éléments devraient être communiqués aux autorités :

Et un jour, j'avais dit à ma mère que oui, bien sûr que j'ai vu des scènes de violence et elle m'a dit mais pourquoi tu n'as rien dit ? (...) Donc il y a toujours eu le truc de je dois protéger mes parents même si les deux ils sont fautifs, même si les deux font n'importe quoi, mais je ne dis rien parce que peu importe ce que je dis, ça peut être utilisé contre l'un ou contre l'autre, donc si je ne dis rien, c'est mieux (P10 - F11/17).

De fait, plusieurs participant·es estiment qu'ils et elles ne se sentaient pas suffisamment en confiance pour oser s'exprimer librement lors des entretiens avec les professionnel·les engagé·es dans la situation (curateur·rices, juges mais aussi psychologues, etc.).

3.4 Conflits et violences

Ces difficultés relationnelles amènent à considérer la question du conflit parental et des violences. Dans le premier volet de l'étude, une proportion importante d'enfants rapportait avoir été exposé·es à des conflits et à de la violence entre leurs parents. Le second volet confirme ce constat : les récits des 13 jeunes interrogé·es font unanimement état d'une relation parentale marquée par un niveau élevé de conflit, dont l'intensité a conduit à l'intervention des services de protection. De même, neuf jeunes mentionnent de la violence, dont ils ou elles ont été les témoins, voire les victimes directes. Ainsi, six jeunes rapportent des violences physiques et psychologiques entre leurs parents, six mentionnent en avoir été directement victimes, et trois ajoutent avoir le souvenir très clair de l'intervention de la police au sein du domicile. Seul un·e participant·e relate des violences conjugales dont il ou elle n'a pas été témoin directement, mais qui lui ont été rapportées par une tierce personne. Surtout, dans les récits de ces neuf participant·es, la violence précède la séparation pour six d'entre elles et eux. Dans certaines situations, l'enfant verbalise la violence dont il ou elle est victime auprès de l'autre parent. Dans d'autres situations, l'emprise, la peur, la crainte de ce qui pourrait se passer ou encore la banalisation des faits conduisent les enfants à ne pas signaler les violences dont ils ou elles sont témoins et/ou victimes :

Je suis sûre qu'elle m'a dit qu'elle était là pour m'aider, qu'au fond elle était là pour moi parce que c'est la protection de la jeunesse, ce n'est pas la protection des parents. Mais j'ai tellement vécu dans ce cadre-là et dans cette violence, que ce soit verbalement ou autre, que moi je ne voyais pas forcément la nécessité qu'on m'en sorte, parce qu'en soit c'était mon quotidien (P10 - F11/17).

En revanche, pour l'ensemble des jeunes ayant exprimé le souhait de ne plus se rendre chez l'un de leurs parents, la présence de violences est évoquée comme l'une des raisons de cette demande :

Tout ce qui est de la rupture des parents, la violence (...). J'étais effrayée à l'idée d'aller chez mon papa à ce moment-là, au début (P13 - F3/17).

Elle avait des comportements qui ne sont pas ceux d'une maman normale (...). J'allais chez mon père le week-end et je lui disais mais papa ça ne va pas avec ma mère, je veux venir habiter chez toi (P5 - F2/16).

Les résultats montrent ainsi que l'exposition à la violence ne conduit pas systématiquement les enfants à demander un changement de garde ou une diminution des contacts avec le parent violent. En revanche, les demandes de changement de garde et/ou de fréquence des contacts avec un parent impliquaient toujours une question de violence.

« Plusieurs jeunes évoquent ce besoin, tout en insistant sur l'importance qu'il soit offert au moment opportun et par des personnes adéquates. »

Pris·es dans des enjeux de garde, de conflits parentaux et parfois même de violence, les enfants se trouvent fréquemment à endosser des rôles qui dépassent largement leurs compétences, palliant les manquements de leurs parents, accaparés par le conflit. S'ils et elles étaient déjà très nombreux à rapporter cet aspect dans le premier volet de l'étude, les entretiens qualitatifs confirment les rôles inadéquats portés par les enfants au sein des familles aux prises avec d'importants conflits. Ainsi, 12 participant·es sur 13 évoquent des rôles d'enfants parentifié·es. Cette réalité est particulièrement présente chez les aîné·es de la fratrie, qui prennent en charge certaines tâches telles que préparer les repas, coucher les plus jeunes ou encore aider aux devoirs. Les entretiens montrent également des rôles d'enfant messager·ère, comptable, espion·ne ou consolateur·rice :

J'ai été l'enfant qui était là quand il y avait des moments durs. J'ai été l'enfant qui a pris dans ses bras son père et sa mère, à des moments différents pour calmer le couple parce qu'ils tenaient plus (P11 - F10/17).

Ces rôles sont toujours vécus comme difficiles et les enfants constatent avec clarté qu'ils et elles n'avaient pas à les endosser. En effet, les récits recueillis mettent en évidence qu'aucun bénéfice n'est associé à cette position : elle n'a permis ni d'apaiser les conflits, ni de protéger les fratries des difficultés. Plus encore, plusieurs enfants portent aujourd'hui encore le poids de cette responsabilisation :

(...) mon père me disait que j'étais l'homme, du coup je devais assumer les choses et encaisser. Par exemple, quand je pleurais, il me disait que je n'avais pas le droit de pleurer parce que j'étais un homme. C'est un peu comme ça que j'ai grandi (P12 - M10/16).

Les décisions de justice elles-mêmes peuvent parfois contribuer à faire porter à l'enfant un rôle délicat :

Mon frère, comme il était petit, qu'il devait garder contact (avec le père), il devait y aller. Mais pour être sûr que ça se passe bien, uniquement si j'étais là (...), il y va uniquement si j'y vais et uniquement si moi je prends la décision d'y aller. Donc j'avais entre guillemets la responsabilité de mon frère (...) c'est une décision de justice (P9 - F12/20).

3.6 Besoins identifiés par les jeunes

Confronté·es aux disputes, tiraillé·es dans des conflits de loyauté, témoins, voire victimes de violences et amené·es à endosser des rôles bien trop lourds pour leurs âges, d'importants besoins émergent chez ces jeunes. Mettre en lumière ces besoins est essentiel afin de leur garantir un accès à une aide efficace et ciblée. Au cours des entretiens, il a ainsi été demandé aux jeunes d'identifier leurs besoins depuis la séparation de leurs parents jusqu'à aujourd'hui. Malgré la complexité des situations, et parfois leur jeune âge au moment de la séparation, les jeunes interviewé·es ont tous et toutes été capables de nommer leurs besoins. Quatre besoins principaux ressortent dans les résultats : 1) le besoin de soutien émotionnel ; 2) le besoin d'informations ; 3) le besoin d'autonomie ; et 4) le besoin de sécurité.

Le besoin de soutien émotionnel

Le besoin de soutien émotionnel comprend des besoins tels que l'écoute, l'empathie, la compréhension, l'affection ou encore la réassurance⁸⁴.

Dans leur récit, plusieurs jeunes évoquent ce besoin, tout en insistant sur l'importance qu'il soit offert au moment opportun et par des personnes adéquates. Ainsi, il ressort que le soutien émotionnel a pu être proposé aux jeunes, mais pas toujours en temps souhaité. Les différents récits n'ont toutefois pas permis d'identifier un moment spécifique auquel ce soutien serait davantage adéquat. Ce résultat souligne néanmoins l'importance de fournir à l'enfant un accès continu à ce soutien émotionnel :

(...) des gens qui s'inquiètent, des gens qui demandent si on a besoin de parler. Après moi j'étais une enfant, je sais que je n'avais pas besoin de parler à ce moment-là et j'aurais dit non. Mais au moins de savoir que ce n'est pas que mon père qui a droit à de l'aide (P1 - F8/16).

Ce soutien émotionnel est par ailleurs attendu en priorité de la part de la famille et des proches, perçus comme les principales sources d'écoute et de réconfort, mais aussi en qualité de témoins directs des difficultés traversées :

J'avais besoin que ma famille réagisse parce que je sais qu'ils voyaient qu'on souffrait (P1 - F8/16).

Plus que des solutions concrètes, ces jeunes recherchent prioritairement un espace sécurisant où

exprimer leur vécu de la séparation et des conflits. Le désir d'être entendu·es et compris·es par des personnes de confiance apparaît comme un élément central des récits recueillis, avant toute autre forme de soutien.

Le soutien émotionnel de la part des professionnel·les n'est mentionné que lorsque l'entourage n'est pas disponible, notamment lorsque les parents sont eux-mêmes confrontés à d'importantes difficultés émotionnelles :

Et puis c'est là que je me suis dit mais ça va pas du tout. Du coup, j'ai commencé à en parler avec ma maman. Elle m'a demandé si je voulais retourner voir un psychologue. Donc là, à ce moment-là, j'ai dit oui parce que je n'avais pas vraiment de personnes avec qui en parler. Parce que ma maman, elle avait vécu aussi des choses avec mon papa (...) et donc elle... j'avais l'impression qu'elle n'était pas forcément la mieux placée (P2 - F6/16).

Dans ces situations, un soutien professionnel est perçu comme bénéfique en raison de sa neutralité, bien que son recours soit moins plébiscité par les jeunes.

Enfin, plusieurs participant·es se questionnent encore à ce jour sur les effets de cette séparation sur leur vécu émotionnel : entre résilience « forcée », détachement et interrogation sur leur avenir en tant qu'adulte, les difficultés émotionnelles demeurent très présentes, faisant écho aux constats issus du premier volet :

Alors je pense honnêtement que ça m'a renforcée mentalement à supporter des choses plus compliquées (P2 - F6/16).

Le besoin d'informations

En second lieu, les récits mettent en évidence le besoin d'être tenu·es au courant des événements en lien avec la séparation des parents. À l'unanimité, les jeunes interrogé·es mentionnent ce besoin, qui se décline en deux dimensions : d'une part, les participant·es souhaitent obtenir des informations relatives à l'histoire familiale ; d'autre part, ils et elles expriment le besoin d'être informé·es des décisions prises à leur égard.

Ce besoin s'avère marqué, y compris lorsque les informations sont difficiles à entendre. L'absence de connaissances sur leur histoire est perçue par les jeunes comme encore plus préjudiciable que l'accès

à une information transparente. Disposer d'informations claires leur permet de donner du sens aux événements et aux décisions qui jalonnent leur parcours, mais aussi de construire leur propre compréhension de la situation, notamment en ayant accès aux points de vue des deux parents.

Dans les faits, les parents occupent une place centrale dans la transmission des informations, agissant comme des portes d'accès : ce sont principalement eux – ou, à défaut, la fratrie – que les enfants sollicitent pour obtenir des explications :

Que mes parents m'en parlent plus, enfin me parlent honnêtement de ce qui s'est passé, de ce qui se passe entre eux (...), enfin les deux ne m'ont pas vraiment parlé de ça et ils pensaient que j'avais compris ou des trucs comme ça (...) mais je ne comprenais pas et juste enfin j'étais perdue je dirais. Du coup (...) j'aurais voulu qu'on m'en parle plus clairement même si ça aurait fait peut-être un peu mal (P4 - F10/16).

Le fait d'apprendre des éléments importants de son histoire familiale par des personnes extérieures à la famille est fréquent et particulièrement mal vécu, surtout lorsque cela survient en l'absence d'un cadre soutenant.

S'agissant des décisions prises par les autorités judiciaires et des interactions avec les services de protection de l'enfance, de nombreux·ses enfants rapportent ne pas avoir reçu d'explications claires. Les décisions sont alors vécues comme soudaines, imposées et insuffisamment justifiées, ce qui renforce le ressenti d'incompréhension et le sentiment d'exclusion :

[Comment vous vivez cette décision ?] Très mal, mais c'est la justice. On n'a pas le choix (P9 - F12/20)

La seule exception à ce besoin d'informations concerne les litiges financiers. En effets, les jeunes mentionnent que ces données ne les concernent pas et qu'ils ou elles auraient souhaité ne pas être exposé·es aux discussions portant sur les difficultés financières.

Le besoin d'autonomie

Le besoin d'autonomie⁸⁵ apparaît en troisième position dans les résultats de ce second volet. Il recouvre plusieurs dimensions, notamment le besoin d'avoir du temps pour soi, de pouvoir être seul·e mais aussi celui d'être tenu·e à l'écart des conflits et/ou des sujets qui ne le ou la concerne pas.

Ce résultat est en congruence avec le premier volet de l'étude, dans lequel le besoin d'avoir du temps pour soi avait reçu un taux de réponses élevé. Dans ce volet qualitatif, les jeunes soulignent l'importance de disposer de temps pour eux et elles, afin de se ressourcer. Cependant, dans une volonté de soutenir et accompagner l'enfant, plusieurs aides (suivi psychologique, groupe de parole, etc.) sont parfois proposées, voire imposées à l'enfant mais risquent alors d'engendrer un sentiment de surcharge. Dans ces situations, l'aide est susceptible de produire des effets inverses à ceux escomptés :

J'avais besoin de tranquillité, je crois que j'avais besoin de temps pour me reconstruire (...). A l'époque, j'avais un agenda de ministre littéralement, sans blague. J'avais des rendez-vous chez le psy, donc trois (psychologues) et j'avais en plus la logo (...) et mon père que je devais voir du coup le mercredi. (P11 - F10/17).

Ce besoin de temps pour soi couvre ainsi aussi la nécessité de suivre et de respecter le rythme de l'enfant.

Le besoin d'autonomie renvoie également à la volonté d'être tenu·e à l'écart des conflits. Comme évoqué précédemment, les enfants se retrouvent souvent pris·es au cœur des conflits, notamment lorsqu'ils et elles jouent le rôle de messenger·ère ou d'arbitre. Ils et elles évoquent ainsi le besoin que les parents s'entendent mieux et communiquent davantage de manière directe afin de ne pas avoir à être impliqué·e dans les conflits parentaux :

J'ai vu physiquement, oui j'ai vu des choses que je n'aurais pas dû, j'ai entendu des choses que je n'aurais pas dû, j'étais mêlée à des affaires que je n'aurais pas dû être. Mais quand on est enfant, on n'a pas forcément toutes les clés pour se protéger (P11 - F10/17).

« Disposer d'informations claires leur permet de donner du sens aux événements et aux décisions qui jalonnent leur parcours »

Le besoin de sécurité

Le besoin de sécurité apparaît également comme un élément central dans les discours des jeunes interviewé-es. Celui-ci englobe à la fois la sécurité physique et psychique, la stabilité et la prévisibilité ainsi que le sentiment de protection, de paix et d'encadrement⁸⁶.

Les propos des enfants mettent en évidence un besoin fondamental de stabilité et de constance, à travers des repères solides et des routines quotidiennes. Cette stabilité concerne également le maintien de repères relationnels fiables. Les jeunes insistent sur l'importance de pouvoir compter sur une figure parentale sûre, présente et sécurisante :

Enfin je reste une enfant qui a besoin d'une figure parentale pour surveiller ce qu'elle fait quoi (P2 - F6/16).

Je sais que c'est ce n'est pas possible du coup, mais en fait j'aurais besoin de parents. J'ai l'impression que la majorité de mon enfance, je n'ai pas eu de parents (P10 - F11/17).

Ce besoin de continuité et de stabilité concerne aussi les professionnel·les qui les accompagnent – intervenant·es de la protection de l'enfance, psychologues ou autres spécialistes. Le maintien d'une même personne de référence favorise un sentiment de sécurité et contribue à l'établissement d'une relation de confiance. Plusieurs jeunes évoquent d'ailleurs spontanément « la chance » d'avoir gardé le ou la même référent·e tout au long de leurs parcours en protection de l'enfance :

C'était bien parce que, elle savait où j'en étais dans la situation. Elle savait, elle me connaissait. Du coup, elle posait des questions en fonction de ma timidité (P13 - F3/17)

C'était bien oui, comme ça c'est toujours la même personne, ça ne change pas (...). Je pouvais parler de plein de choses avec elle dont je ne pouvais pas forcément parler avec mes parents (P7 - M3/17).

Ce rapport de confiance apparaît comme une condition essentielle à un accompagnement vécu comme soutenant et bénéfique. De fait, plusieurs enfants rapportent ne pas s'être senti·es suffisamment en confiance avec les services de protection de l'enfance. Pour certain·es

d'entre eux et elles, ces services étaient perçus comme pouvant agir au détriment de leurs intérêts ou de ceux de leurs parents :

Oui, en étant très jeune j'ai compris que tout ce que je disais fallait pas que je le dise. En fait, peu importe ce que c'était, même si c'était un truc positif (...), ça allait se retourner... (P5- F2/16 - EB).

Les entretiens suggèrent ainsi que certain·es enfants ne perçoivent pas spontanément les services de protection comme des lieux propices à l'expression de leurs craintes et de leurs difficultés. Cette perception découle principalement d'un manque de communication et d'explications concernant les décisions prises à leur égard, ce qui amène les enfants à interpréter les actions du service de protection comme agissant « contre » eux et elles. Dans ce contexte, les services de protections sont perçus comme des lieux insuffisamment sécurisés pour permettre à l'enfant d'exprimer ses craintes et les difficultés qu'il ou elle rencontre, même si le fait de garder le ou la même professionnel·le référent·e est perçu positivement et facilite la création d'un lien de confiance.

En revanche, les *points rencontre*⁸⁷ sont décrits comme des lieux sécurisants par les jeunes qui en ont bénéficié. Ces lieux ont permis le maintien du lien avec le parent dans un cadre et un environnement rassurant, en particulier lorsque la relation avec le parent était conflictuelle :

C'est la protection de l'enfance qui m'a proposé cette solution. Donc il y avait soit les visites accompagnées ou le point rencontre. Moi je crois que le point rencontre c'était bien parce que j'étais là, au moins il y a des gens qui sont là (...), il n'y aura pas la place pour que ça dégénère et donc je dis « ah bah comme ça je pourrais voir un petit peu ma maman » mais sans tout le bordel qu'il y a autour, parce que ma mère quand elle a des gens elle se tient bien donc (P5 - F2/16).

Enfin, le besoin de protection physique et psychique est omniprésent, en particulier face au conflit parental. Certain·es jeunes évoquent des fugues comme moyen de se soustraire à un environnement perçu comme insécure. D'autres soulignent la nécessité de

86 Maslow, 1943

87 Les points rencontre font référence aux prestations d'accompagnement des droits de visite (art. 273 al.2 et 274 al.2 CC). Voir Odier et al. 2024 annexe 7 pour plus de précisions.

se protéger sur le plan psychique des menaces extérieures, qu'il s'agisse des rumeurs, du regard porté par autrui, ou encore, dans une situation, la médiatisation

de la situation familiale. Ces éléments traduisent ainsi un besoin important de sécurité, tant sur le plan relationnel que matériel et symbolique.

3.7 Ressources identifiées par les jeunes

Si les besoins sont bien présents, ces jeunes ont aussi pu compter sur diverses ressources, tant personnelles que relationnelles, pour faire face aux difficultés rencontrées.

Les compétences internes

Faire face au conflit parental, endosser des responsabilités dépassant leurs compétences et continuer à mener leur vie d'enfant dans un tel contexte a conduit pratiquement l'ensemble des jeunes interrogés à développer des compétences internes personnelles. Ils et elles évoquent ainsi avoir « pris sur eux-mêmes », dans une hyper-responsabilisation de leur rôle au sein de la famille, notamment à l'égard de la fratrie.

Cette hyper-responsabilisation est souvent décrite comme instinctive, motivée par le désir de protéger les plus jeunes frères et sœurs, même s'ils et elles reconnaissent que la séparation et les conflits parentaux ne relèvent pas de leur responsabilité. En ce sens, la compréhension des événements, de leur parcours de vie et de l'histoire parentale (plébiscitée par les jeunes et relevée par le besoin d'informations) a permis à plusieurs jeunes de se déculpabiliser. Toutefois, face à ces situations complexes, plusieurs jeunes semblent minimiser l'impact du conflit et la profondeur de leur propre souffrance, en les comparant à d'autres situations perçues comme plus graves :

Il y a pire dans la vie (...) il y a des enfants qui ne mangent pas (P9 - F12/20).

Les loisirs

Les loisirs apparaissent quant à eux comme une ressource personnelle majeure, faisant écho aux résultats du premier volet de l'étude. Ils contribuent à répondre au besoin d'autonomie, en offrant aux jeunes la possibilité d'avoir du temps pour soi et de s'éloigner momentanément du conflit parental. Les activités sportives, culturelles et créatives constituent ainsi des ressources importantes du quotidien, faisant office de bulle d'évasion protectrice :

Le foot ça me dépensait. Je pensais qu'au foot quand je faisais du foot. La musique ça m'évadait un peu, c'était dans un autre monde (P12 - M10/16).

La mère et la fratrie

Parmi les ressources relationnelles mobilisées, les jeunes identifient en premier lieu la famille, et particulièrement la mère et la fratrie. A l'inverse, les professionnel·les et l'école apparaissent comme des ressources plus ambivalentes.

Les résultats mettent en évidence le caractère à la fois central et hétérogène des ressources familiales. Leur mobilisation dépend étroitement des configurations familiales, du moment de la séparation et des besoins des jeunes. Bien que la famille offre un appui affectif, symbolique et pratique, elle n'est ni toujours protectrice ni systématiquement ajustée aux attentes des jeunes concerné·es. Ainsi, conformément au besoin de soutien émotionnel, la famille n'est perçue comme une ressource que si elle a la capacité d'offrir ce soutien, que ce soit au travers de l'écoute, d'une posture empathique ou par le partage d'activités du quotidien. En outre, la famille, et notamment la famille élargie (tantes, oncles, grands-parents, etc.), peut représenter une ressource pratique. Les récits montrent en effet que de nombreux·ses jeunes ont pu compter sur leur famille élargie après la séparation effective de leurs parents, y trouvant un espace de réconfort et de soutien. Ces proches ont ainsi apporté un soutien concret, notamment en offrant un hébergement temporaire, une sécurité alimentaire et une continuité dans le quotidien :

On a été logés, on a été nourris, blanchis (...) maman n'avait pas trop d'argent (P1 - F8/16).

Cependant, la famille n'est pas toujours une ressource et ce pour différentes raisons : le ou la jeune peut choisir de ne pas mobiliser la famille, pourtant présente, de crainte d'alimenter le conflit. Il ou elle décide alors de se confier à certaines figures tout en excluant d'autres afin de limiter les tensions :

Je me suis éloignée du reste de ma famille pour ne pas trop les impliquer dans le conflit (P2 - F6/16).

Dans d'autres situations, c'est l'indisponibilité de la famille qui est en cause. Celle-ci peut s'expliquer par différents facteurs, tels que l'éloignement géographique,

des relations distendues, des tensions préexistantes ou encore la volonté de la famille elle-même de ne pas être impliquée dans les enjeux liés à la séparation parentale.

Si l'on se concentre plus spécifiquement sur la famille nucléaire, la mère apparaît comme une ressource centrale, comme déjà évoqué dans le premier volet de l'étude. Dans la majorité des cas, elle apparaît comme la principale ressource familiale, jouant un rôle capital dans la protection de l'enfant, le soutien émotionnel, l'organisation du quotidien et le maintien d'un cadre de vie stable. Les jeunes soulignent – souvent spontanément – les efforts déployés par leur mère pour préserver une forme de normalité dans leur quotidien, notamment en maintenant les mêmes habitudes de vie, le même lieu de résidence, ou encore la même école :

Elle a voulu conserver un cadre de vie qui ne nous dénature pas trop (P9 - F12/20).

En revanche, le père est plus rarement mentionné comme une figure centrale de soutien par les participant·es. Il demeure toutefois une figure importante, en particulier pour les enfants en situation de garde principale chez le père.

Au sein de la famille nucléaire, la fratrie apparaît également comme une ressource primordiale. Elle est décrite comme l'un des soutiens les plus durables, car fondée sur une expérience partagée des événements familiaux et caractérisée par des formes de soutien affectif et de solidarité au quotidien. Cette relation peut toutefois s'accompagner d'un sentiment de responsabilité à l'égard des autres membres de la fratrie, en particulier lorsque les frères et sœurs sont plus jeunes ou perçus comme plus vulnérables :

Mes frères c'est toute ma vie (...) on est unis, mais grâce à ce qu'on a vécu (P1 - F8/16).

« Bien que la famille offre un appui affectif, symbolique et pratique, elle n'est ni toujours protectrice ni systématiquement ajustée aux attentes des jeunes concerné·es. »

Moi j'essayais de supporter parce qu'il fallait bien que je sois là, parce que sinon lui, il n'avait personne (P8 - M12/17).

Les professionnel·les

Finalement, les entretiens permettent d'explorer la place des ressources professionnelles mobilisées par les enfants vivant une séparation parentale. Les professionnel·les identifié·es par les jeunes sont principalement des psychologues (scolaires ou non), des intervenant·es en protection de l'enfance (curateur·rices, assistant·es social·es), des infirmier·ères scolaires, des enseignant·es et des éducateur·rices (en foyer notamment).

Bien que les ressources professionnelles soient nombreuses, elles ne sont pas toujours perçues comme utiles ou pertinentes par les jeunes. Certain·es ne savent pas comment les mobiliser, d'autres peinent à en percevoir l'intérêt ou les bénéfices potentiels. Plusieurs expriment également une forme de lassitude liée au fait de devoir revenir sur la séparation parentale et de répéter leur histoire à de multiples reprises :

Je ne voulais pas aller voir de psy (...), je ne savais pas quoi dire. Je n'avais pas envie de tout reraconter (...) (P10 - F11/17).

D'autres jeunes évoquent des expériences négatives liées à des interventions vécues comme peu adaptées à leurs besoins ou dont ils et elles ne percevaient pas les bénéfices concrets. Plusieurs relatent des situations éprouvantes liées à la posture des professionnel·les, davantage associé·es à des figures de contrôle qu'à des figures de soutien. Les entretiens « obligatoires » avec les professionnel·les des services de protection sont notamment cités comme pouvant susciter un sentiment de perte d'autonomie, alors même que l'autonomie apparaît comme un besoin fortement plébiscité par les jeunes :

Elle m'a bien énervé, disons qu'à chaque fois qu'elle devait venir j'étais un peu sur les nerfs, parce que du coup c'est elle qui voulait me forcer à aller chez ma mère et qui m'a un peu forcé à aller chez une psy (P3 - F11/17).

Dans quelques rares cas, les professionnel·les sont identifié·es comme une ressource pour l'enfant, mais sous certaines conditions : lorsqu'ils et elles parviennent à offrir un espace sécurisant, favorisant une parole libre, non contrainte et respectée dans son rythme. Leur neutralité face au conflit parental, notamment parce qu'ils et elles se situent en dehors du contexte familial, portant la voix de l'enfant, apparaît également comme un élément positif :

C'était ma curatrice et donc elle portait ma voix et elle écoutait d'un côté celle de ma mère et d'un côté celle de mon père (...) mais elle essayait que ce soit le plus en accord avec moi (P5 - F2/16).

Enfin, la continuité du lien constitue un facteur clé : le fait de pouvoir s'appuyer sur une même personne dans la durée renforce la confiance, le sentiment de stabilité et permet aux jeunes de disposer d'un véritable point d'appui :

Avec le psy, il est toujours là, même si normalement je devrais plus le voir d'ici peu, on parle toujours, il a toujours été là, il a toujours, enfin pour moi c'est quelqu'un qui a vraiment été un pilier pendant une grosse partie de mon enfance parce qu'il m'a connu dans les pires moments (P11 - F10/17).

Ce résultat s'inscrit ainsi dans la continuité du besoin de soutien émotionnel qui peut parfois provenir des professionnel·les, sous réserve qu'un lien de confiance ait pu être établi. Cette condition leur permet alors de se positionner comme une ressource pour les jeunes. Les professionnel·les du milieu scolaire tel·les que les enseignant·es, les psychologues ou les infirmier·ères scolaires sont peu mentionné·es. Plusieurs raisons sont évoquées pour justifier ce non-recours : le sentiment que les difficultés de l'enfant ne sont pas perçues ou minimisées par le personnel enseignant, la méconnaissance – évoquée par un·e jeune – que l'école offrait une ressource potentielle vers laquelle se tourner en cas de besoin.

Enjeux et vécu du parcours en protection de l'enfance

Il s'agit désormais d'examiner plus spécifiquement le vécu de l'enfant dans le cadre spécifique du suivi par les services de protection de l'enfance, lequel peut s'étendre sur plusieurs mois, voire plusieurs années.

Le premier constat qui se dégage des entretiens concerne la multiplicité des enjeux au cœur des décisions de justice et de leurs applications par les autorités et services de protection. Les intérêts, besoins, attentes et contraintes des enfants, des parents et des professionnel·les peuvent parfois être divergents et entrer en tension. Les entretiens montrent ainsi que ces différentes logiques peinent parfois à converger autour de l'objectif commun de l'intérêt supérieur et du bien-être de l'enfant.

Enjeux pour l'enfant

Plus spécifiquement, les résultats ont permis d'identifier trois enjeux principaux pour l'enfant : la prise en compte des souhaits exprimés, le poids de sa parole et la compréhension de la procédure.

Premièrement, de nombreux témoignages révèlent un sentiment d'instrumentalisation. Certain·es jeunes ont le sentiment d'être entendu·es sans pour autant être pleinement pris·es en considération, ce qui met en évidence l'écart entre l'audition formelle de leur parole et la prise en compte effective de leurs souhaits. Ils et elles expriment une forte ambivalence à l'égard de l'influence ou du poids de leur parole. Ces jeunes peuvent avoir le sentiment qu'elle ne pèse pas dans les décisions finales, tout en craignant, paradoxalement, qu'elle puisse avoir de lourdes conséquences pour eux·elles-mêmes ou pour leurs parents :

Au début (...) j'étais rassurée (de la décision du service de protection de l'enfance) parce que j'avais peur qu'ils fassent quelque chose et que je puisse plus voir mon père du tout et que du coup que je doive couper les ponts avec lui pendant un certain temps. Mais avec du recul, je me rends compte qu'ils auraient dû agir dès la première fois parce que ça, il n'y a rien qui a changé depuis et puis maintenant je suis énervée qu'ils n'aient jamais fait quelque chose. Mais j'ai toujours eu cette peur de si en refaisant appel à la protection de l'enfance, s'ils agissent une fois, comment mon papa va réagir (P2 - F6/16).

Enfin, la compréhension des procédures constitue un enjeu central, le système judiciaire étant souvent perçu comme opaque et complexe. Plusieurs jeunes rapportent avoir été confronté·es à des décisions présentées comme des injonctions, sans que les raisons qui les sous-tendent ne leur soient clairement expliquées :

Alors au début je m'en rappelle très bien qu'on essayait de me forcer à vivre avec chez mère. Mais je n'ai pas compris pourquoi, sachant que j'avais déjà précisé que je n'avais pas envie de vivre avec elle (P3 - F11/17).

Ce manque d'information nourrit alors un sentiment de passivité et d'impuissance face à des processus qu'ils et elles ne parviennent pas réellement à comprendre.

Enjeux pour les parents

Les jeunes ont également rapporté·es plusieurs enjeux pour les parents. En premier lieu, ils et elles mentionnent la volonté du parent de les protéger, l'incitant à entrer en contact avec le service de protection. Cette démarche vise principalement à préserver l'enfant d'un environnement perçu comme dangereux ou délétère : violences, consommation problématique d'alcool, instabilité psychique ou matérielle, climat conflictuel persistant ou sentiment d'insécurité. L'objectif du parent dans ces situations est ainsi de protéger l'enfant mais également de lui permettre de garder une continuité matérielle et affective, notamment en assumant la garde majoritaire de l'enfant quand l'autre parent n'est pas disponible ou que les conflits entre le parent et l'enfant sont trop importants :

Alors ça arrive, je devais avoir 10, 11 ans. La première fois, c'est ma maman qui a fait appel (...), elle se sentait plus en sécurité qu'on aille chez lui parce que chaque fois, il était saoul tous les soirs et (...) il ne pouvait pas s'occuper de nous. (...) Et donc ma maman ne se sentait plus du tout en sécurité de nous laisser aller chez lui, en tant que jeunes enfants, parce qu'il ne savait pas jouer son rôle de père. Donc là, on a dû aller discuter avec la protection de l'enfance. On a dû tout expliquer comment nous on se sentait chez notre papa, qu'est-ce qu'on voulait faire, etc. (P2 - F6/16).

Et donc voilà, j'ai dit à mon père, je dis, mais papa ça ne va plus, je n'arrive pas, je veux venir habiter ici et il m'a dit, écoute je vais faire le maximum (P9 - F2/16).

En revanche, plusieurs jeunes soulignent la volonté du parent à ce que le lien avec l'autre parent soit maintenu lorsque la situation le permet :

Parce que ma mère, elle trouvait ça important que j'y aille chez lui et elle ne comprenait pas trop pourquoi je voulais plus y aller (P4 - F10/16).

Enfin, quelques jeunes mentionnent aussi un enjeu de reconnaissance et de légitimité pour les parents. Selon leurs perceptions, ceux-ci peuvent éprouver le besoin d'être crus et validés par l'institution officielle. Un parent peut également craindre d'être vu comme le « mauvais » parent, notamment s'il tarde à solliciter l'intervention de la justice.

Enjeux pour les professionnel·les

Du point de vue professionnel, les enjeux évoqués par les jeunes relèvent avant tout du cadre institutionnel et légal dans lequel s'inscrivent les interventions. Les décisions émanent de juges sur la base des dispositions légales en vigueur, tandis que les intervenant·es en protection de l'enfance ont pour mission de les mettre œuvre.

Dans le cadre des situations des jeunes interrogé·es, les décisions de justice ont principalement trait à l'attribution de la garde et aux droits de visite (curatelle de gestion des relations personnelles, art. 308 al.2 CC). Elles peuvent parfois se faire sous une forme surveillée ou médiatisée dans des lieux tels que les « points rencontre ». Une seule situation a conduit à un placement en foyer, en raison des conflits trop importants entre les parents.

L'un des éléments les plus saillants dans les entretiens concerne la place accordée au maintien du lien avec les deux parents dans les décisions prises par les autorités de protection, y compris dans les situations marquées par des tensions importantes ou lorsque le ou la jeune exprime le souhait de ne plus voir l'un de ses parents. Si les effets bénéfiques du maintien de ce lien ont été démontrés dans la littérature⁸⁸, il subsiste des situations dans lesquelles son maintien peut exposer l'enfant à des dangers (maltraitements, violences) et devenir ainsi délétère⁸⁹. Le maintien ou non du lien doit ainsi faire l'objet d'une évaluation approfondie, afin de garantir que la préservation du lien ne se fasse pas au détriment de la sécurité et du bien-être de l'enfant. Cet arbitrage constant entre protection de l'enfant, prise en compte

de son bien-être et maintien du lien parental est néanmoins parfois difficile à comprendre pour les jeunes. Par exemple, ils et elles peinent à saisir les fondements des décisions imposant le maintien des contacts avec l'un des parents, malgré l'expression de leur souhait de ne plus se rendre chez l'un d'eux. En l'absence d'explications claires sur les raisons de ce maintien, les enfants vivent cette décision comme une injonction dénuée de sens, qui alimente le sentiment de ne pas être entendu·es et considéré·es dans les procédures :

Ce qui s'est passé, c'est que du coup il y a le signalement. L'assistante sociale a demandé directement un jugement très rapide de la situation par un juge pour que ce soit acté et puis c'est là où (...) il a retiré le droit de visite. D'abord avant l'autorité parentale et puis du coup le juge il a dit bon il faut quand même que les enfants gardent une relation (...) donc on va instaurer du coup le système des points rencontre, donc ça c'était acté juridiquement et l'assistante est venue nous expliquer, enfin expliquer à maman, mais on était dans la même pièce donc forcément on a entendu (P9 - F12/20).

Certain·es jeunes relèvent cependant que l'expression de leurs souhaits a parfois conduit à des ajustements des décisions rendues. Parmi les aménagements évoqués figurent la possibilité de « faire une pause » dans les rencontres avec le parent non-gardien ou encore une réduction de la fréquence des rencontres.

88 Steinbach, 2019 ; Vowels et al., 2023

89 Friedli, 2021

Les entretiens mettent surtout en évidence que la diversité des enjeux portés par les différents acteurs (enfants, parents, professionnel·les) conduit à des positionnements parfois divergents. Ainsi, les enfants sont souvent partagés entre la crainte des conséquences de leur parole et le sentiment que celle-ci pourrait ne pas être entendue. Les parents souhaitent soutenir les demandes de leur enfant, tout en redoutant les implications judiciaires d'une remise en question des décisions en vigueur. Tandis que de leur côté, les professionnel·les disposent de possibilités d'action limitées par le cadre légal et institutionnel.

[Vous avez le sentiment d'avoir été entendu-e dans vos besoins ?] : Alors par maman oui, mais comme elle avait peur de faire faux et que ça lui tombe dessus, à chaque fois elle devait redemander conseil, à chaque fois l'assistante sociale a dit « oui mais c'est une demande en fait de la justice, il faut y aller au final entre guillemets que ça vous plaise ou non c'est une obligation d'enfant ». Donc voilà (...) mais ce n'étaient vraiment pas des moments agréables du tout, les points rencontre (...) pour une situation comme la nôtre, je ne suis pas sûr du tout que c'était le meilleur des moyens (P9 - F12/20).

3.9 Audition de l'enfant

Le premier volet de cette étude a mis en évidence le caractère non systématique de l'audition de l'enfant par un·e juge, malgré l'obligation légale découlant de l'art. 12 de la Convention de l'ONU sur les droits de l'enfant⁹⁰. Dans ce second volet, l'audition formelle des enfants par un·e juge est rapportée par neuf des treize jeunes interviewé·es. Sur ces neuf jeunes, sept en gardent un souvenir globalement positif, bien que l'audition demeure un moment potentiellement stressant pour l'enfant :

Ce n'est pas normal qu'un enfant doive vivre ça et en même temps c'était rassurant parce qu'en parlant avec elle, je me suis dit, elle comprend que c'est compliqué et que ce n'est pas normal et que moi je n'aime pas cette situation et que j'aimerais que ça change. Donc elle va agir et elle va faire en sorte que quelque chose change et enfin j'étais vraiment à l'aise de parler à 100 pour 100 (P2 - F6/16).

Si un climat de confiance est souvent présent vis-à-vis du ou de la juge et favorise l'expression de l'enfant, une certaine retenue demeure pour plusieurs d'entre eux-elles, par crainte des conséquences que pourrait avoir leur parole. L'audition n'est ainsi pas toujours vécue comme un espace véritablement et totalement sécurisant, en particulier lorsqu'elle se déroule face à une personne disposant d'un « réel » pouvoir décisionnel. Cela amène alors à un paradoxe : plusieurs jeunes estiment avoir été en confiance et avoir pu s'exprimer

librement, tout en reconnaissant avoir volontairement tu ou « filtré » certains propos par peur qu'ils ne se retournent contre eux-elles-mêmes ou contre l'un de leurs parents :

Je disais la vérité quand même, j'étais honnête, mais j'avais peur de dire quelque chose qui m'oblige à aller chez ma mère du coup (P3 - F11/17).

La figure du ou de la juge est ainsi perçue de manière ambivalente : il ou elle apparaît à la fois comme une personne susceptible de prendre des décisions favorables à l'enfant (selon sa perspective en accédant à ses demandes) mais aussi comme une personne pouvant imposer des décisions que l'enfant ne souhaite pas :

J'ai répété plusieurs fois même au juge que je préférais rester chez mon père et à chaque fois qu'on recevait une feuille là-dessus (...) c'était marqué que j'avais la garde chez ma mère (P3 - F11/17).

De fait, certain·es jeunes constatent qu'être auditionné·es ne garantit pas que leurs souhaits soient pris en compte dans la décision finale, ce qui peut alors fragiliser leur confiance envers les autorités de protection :

Non je n'avais pas trop l'impression qu'elle (la juge) m'écoutait, enfin elle m'écoutait mais elle ne prenait pas trop en compte. Enfin je sais qu'il ne s'est rien passé (P4 - F10/16).

90 Organisation des Nations Unies, 1989 ; https://www.fedlex.admin.ch/eli/cc/1998/2055_2055_2055/fr

Ainsi et malgré la possibilité de s'exprimer, le vécu des enfants dans le suivi en protection apparaît marqué par un fort sentiment d'impuissance et d'incompréhension, lié à un déficit d'informations, à une participation souvent symbolique et à des décisions contraintes :

J'allais vraiment où on m'envoyait, je ne vivais pas vraiment, juste j'existais et je faisais ce qu'on me disait de faire (P10 - F11/17).

Le juge a décidé les points rencontre, samedi t'es au point rencontre, point final. Que ça me plaise ou non (P9 - F12/20 - ED).

J'avais l'impression que ça ne changerait rien. Genre après le rendez-vous, c'était exactement pareil de toute façon (P2 - F6/16).

Le fait de prendre une décision contraire au souhait exprimé par l'enfant n'est en outre pas systématiquement expliqué :

Oui alors ça, ce ne serait pas mal quand même aussi, mais ils n'ont pas fait, il n'avait pas eu d'explication. Ils ont juste, j'ai juste l'impression qu'ils n'ont pas pris en compte ce que j'ai dit parce qu'ils n'ont pas dit « même si elle voulait ça, on préfère ça » par exemple (...) (P3 - F11/17).

Certain-es jeunes vont jusqu'à y voir un « alibi » institutionnel, estimant que leur participation ne s'accompagne pas d'une réelle prise en compte de leurs besoins :

Même si on me demandait mon avis, la décision était déjà prise, donc mon avis, en soi il ne compte pas (P6 - F2/15).

Ainsi lorsque les objectifs, les raisons ou les implications des décisions demeurent incompris, les jeunes peuvent éprouver le sentiment d'être engagé-es dans des procédures, dont ils et elles ne maîtrisent ni le déroulement ni les conséquences.

« Les jeunes insistent en premier lieu sur l'importance de la déculpabilisation des enfants confronté-es à une séparation parentale conflictuelle. »

3.10

Recommandations des jeunes

Les jeunes interviewé-es ont été invité-es à adresser un message aux enfants vivant actuellement une séparation parentale conflictuelle ainsi qu'à l'intention de la justice et des autorités et services de protection.

Les messages des participant-es adressés aux enfants vivant la séparation

Les recommandations à l'intention des enfants s'organisent autour de quatre axes principaux : la déculpabilisation, l'expression des émotions avec demande d'aide, la mobilisation des ressources et le maintien de sa place d'enfant.

Les jeunes insistent en premier lieu sur l'importance de la déculpabilisation des enfants confronté-es à une séparation parentale conflictuelle. Selon eux-elles, il est essentiel que les enfants comprennent qu'ils et elles ne sont pas responsables de la séparation de leurs parents. Les récits recueillis montrent en effet que

certain-es enfants en viennent à intérioriser une forme de culpabilité, à se sentir parfois responsables des tensions familiales, tant le conflit semble se cristalliser autour de leur personne. Les participant-es soulignent l'importance de se préserver des conflits qui relèvent avant tout des relations entre adultes :

Déjà comprendre que ce n'est pas de sa faute (...). Un enfant n'est pas la raison d'une séparation parentale. (P10 - F11/17).

Ce sentiment de culpabilité peut entraîner des répercussions notables sur le bien-être émotionnel des enfants. Ils et elles mettent dès lors en évidence l'importance de pouvoir verbaliser les émotions associées à cette expérience et d'accéder à des ressources de soutien, qu'elles soient familiales ou professionnelles. La présence de figures de confiance apparaît ainsi

comme un élément central pour accompagner les enfants dans la compréhension des événements auxquels ils et elles sont confronté·es. Les récits recueillis suggèrent que l'expression des émotions est un processus libérateur permettant d'éviter que les difficultés ne s'accumulent et ne péjorent le bien-être de l'enfant :

Il faut parler, faut dire si ça ne va pas, il faut demander de l'aide. Si ça ne va pas, il faut aller voir un thérapeute, une infirmière scolaire ou un psy (P2 - F6/16).

Solliciter de l'aide suppose toutefois de pouvoir identifier et mobiliser des ressources. À cet égard, les jeunes soulignent l'importance de mobiliser des ressources extérieures au conflit parental, telles que des personnes de confiance issues de l'entourage (ami·es, proches, famille élargie), ainsi que des ressources personnelles, comme les loisirs :

Penser à autre chose grâce aux ressources, c'est-à-dire la famille, les amis et les loisirs (P4 - F10/16).

Se trouver une occupation (...) ne pas rester dans son coin (P8 - M12/17)

Enfin, les participant·es soulignent l'importance de ne pas assumer des responsabilités qui relèvent des adultes et de ne pas s'impliquer dans la gestion des conflits parentaux, en endossant le rôle de messager·ères par exemple :

Mettre des costumes d'adultes alors que t'es qu'un enfant, ce n'est pas nécessaire (P11 - F10/17).

Les messages des participant·es adressés aux les professionnel·les

Les recommandations formulées à l'intention des autorités et des services judiciaires et de protection s'articulent autour de trois dimensions principales : entendre et prendre en considération les demandes de l'enfant, fournir des explications claires concernant les décisions prises à son égard et offrir un accompagnement adapté tout au long de son parcours. Ces trois dimensions s'inscrivent dans la lignée des besoins précédemment évoqués.

Les jeunes mentionnent toutes et tous la nécessité d'être entendu·es. Cependant ils et elles distinguent clairement le fait d'être entendu·es et le fait que leur parole soit effectivement prise en considération dans les processus décisionnels. Les jeunes mentionnent ainsi avoir eu la possibilité d'exprimer leur point de

vue, sans pour autant en percevoir l'impact sur les décisions rendues :

De plus nous écouter (...) puis essayer de comprendre ce qu'on ressent (P6 - F2/15).

En soi ils m'ont écouté, mais ils n'ont pas pris en compte (P3 - F11/17).

Cette recommandation exprimée par les participant·es met en exergue la tension existant entre la prise en compte des souhaits exprimés par l'enfant et la poursuite de son intérêt supérieur. En effet, il arrive parfois que les demandes de l'enfant ne soient pas nécessairement les plus adéquates en regard à son bon développement, ce qui peut ainsi conduire à des décisions différentes de celles formulées par les jeunes. Cette distinction n'est cependant pas toujours présentée à l'enfant, qui en l'absence d'explications suffisantes, peine alors à comprendre les fondements des décisions prises à son égard :

Il n'y avait pas eu d'explications (...). Ils ont juste dit « on va faire ça (P3 - F11/17).

Cela amène à rappeler la nécessité développer une communication davantage adaptée. Les récits recueillis montrent que les enfants éprouvent des difficultés à comprendre les procédures dans lesquelles ils et elles sont impliqué·es. Cette complexité peut entraver leur capacité à donner du sens à leurs parcours dans les procédures de protection. Il apparaît ainsi important que les professionnel·les puissent consacrer du temps pour rassurer l'enfant sur le sens et les implications des décisions rendues :

Rassurer l'enfant que rien de mal ne va lui arriver (P10 - F11/17).



4. Discussion des résultats

L'enquête en ligne et les entretiens, constituant les deux volets de cette étude, ont permis de recueillir des données particulièrement riches sur le vécu, les besoins et les ressources des enfants confronté·es à la séparation de leurs parents. L'analyse croisée des résultats des deux volets met en évidence plusieurs éléments centraux concernant l'expérience des enfants, les conditions dans lesquelles ils et elles évoluent après la séparation, ainsi que les ressources mobilisées pour faire face à cette situation.

4.1 Trouver sa place d'enfant au cœur du conflit

Un premier constat issu des résultats de ces deux volets concerne le vécu des enfants dans les séparations parentales. Si la perception d'un haut niveau de conflit n'est pas surprenante dans les récits des jeunes ayant vécu une séparation fortement judiciairisée et assortie de mesures de protection, les résultats montrent que les situations de séparation courantes (volet 1) peuvent également être marquées par un **niveau de conflit élevé entre les parents**, ce qui affecte le bien-être des enfants. Or, ces situations restent souvent moins visibles, voire banalisées et peuvent dès lors passer « sous le radar » de l'entourage, alors même que les enfants concerné·es présentent des besoins importants et nécessitent un soutien approprié.

Le vécu et le ressenti de l'enfant sont également affectés par les transitions qu'il ou elle vit lors de la séparation : certain·es doivent déménager, changer de ville ou

encore d'école et s'adapter à un nouveau rythme de vie chez chaque parent. Ces transitions peuvent être nombreuses, cumulatives et déstabilisantes pour l'enfant⁹¹. La question de la **stabilité** apparaît alors comme un élément central dans l'expérience des enfants face aux changements. Les résultats soulignent que la stabilité des modalités de garde est perçue comme fortement positive par les enfants (volet 2) car elle leur permet de conserver des repères quotidiens, notamment en continuant à fréquenter la même école et les mêmes ami·es. Les parents eux-mêmes semblent soucieux de préserver, autant que possible, la continuité du quotidien de l'enfant.

Si la stabilité du cadre de vie est importante pour l'enfant, les parents constituent également des repères essentiels pour l'enfant. La littérature démontre l'importance des **liens entre l'enfant et ses parents** à la

suite de la séparation parentale⁹² et les résultats de la présente étude s'inscrivent dans cette continuité. La mère est mentionnée comme une ressource centrale pour les enfants. Plus encore, elle agit comme une « facilitatrice » du lien (*kinkeeping*), en encourageant l'enfant à maintenir des liens avec son parent non-gardien, en l'occurrence le père⁹³. De fait, pour la grande majorité des répondant·es, les liens avec les deux parents sont généralement maintenus après la séparation.

Toutefois, lorsque des ruptures de lien se produisent, celles-ci concernent davantage la relation avec le père, indépendamment du genre de l'enfant. Ce résultat peut être compris à la lumière du type de garde rapporté par les répondant·es, 55% étant en garde principale (majoritaire ou exclusive) chez la mère (contre 5% chez le père). En effet, certaines recherches montrent que les enfants tendent à perdre le lien avec le parent non-gardien au fil du temps, se manifestant notamment par une diminution graduelle de la fréquence des contacts et du temps partagé avec ce dernier⁹⁴. Il reste néanmoins important de souligner que ce résultat ne permet pas d'avancer une cause unique à la rupture du lien. Si les liens tendent à s'amenuiser au fil du temps, les raisons qui amènent à cela sont multiples. L'âge de l'enfant au moment de la séparation, la présence d'un beau-parent ou d'enfants issu·es d'une nouvelle union, la qualité des contacts (y compris avant la séparation)⁹⁵ ainsi que la présence de forts conflits entre les parents constituent autant de facteurs susceptibles d'affecter la qualité du lien, voire de provoquer la rupture de la relation avec le parent⁹⁶.

Dans un contexte de tensions parentales, les enfants peuvent être amené·es, parfois malgré eux·elles, à endosser **des rôles** qui dépassent leur place d'enfant : jouer le ou la messenger·ère à la demande d'un parent, en transmettant une information à l'autre parent afin de ne pas attiser le conflit, constitue une expérience fréquemment rapportée par le répondant·es. Mais surtout, ces rôles sont décrits comme particulièrement lourds à porter et comme ne produisant aucun bénéfice pour les enfants, qui soulignent avec lucidité qu'endosser ce rôle ne permet pas d'apaiser les

« Dans un contexte de tensions parentales, les enfants peuvent être amené·es, parfois malgré eux·elles, à endosser des rôles qui dépassent leur place d'enfant. »

tensions. En effet, et comme largement démontré dans la littérature⁹⁷, plus le conflit est intense, plus les enfants se retrouvent exposé·es à ce type de responsabilités. Certain·es enfants – en particulier les aîné·es – peuvent même être amené·es à endosser un rôle quasi parental auprès de leurs frères et sœurs, palliant l'indisponibilité de leurs parents. Sans surprise, ces responsabilités affectent le bien-être des enfants, qui ne sont pas « outillé·es » psychiquement pour faire face à des problématiques relevant du monde adulte.

À la lumière de ces résultats, la dynamique cumulative dans laquelle se trouvent les jeunes apparaît ainsi évidente : pris·es en étau dans des conflits importants, appelé·es à endosser des rôles d'adultes et témoins voire victimes directes de violences, les enfants montrent sans équivoque des difficultés émotionnelles importantes face à l'accumulation de ces stressseurs. Ils et elles mentionnent une détresse émotionnelle conséquente, associant plaintes psychosomatiques, anxiété, perte de confiance en soi, peurs et préoccupations. Plus encore, cette détresse émotionnelle semble persister dans le temps pour une partie des jeunes et ce même plusieurs années après la séparation des parents. Cela soutient l'hypothèse d'effets à long terme de la séparation parentale sur les enfants⁹⁸, en particulier lorsqu'elle est traversée par d'importants conflits, voire des violences.

92 Kleinschlömer & Krapf, 2023

93 Ganong & Coleman, 2012 ; Trinder, 2008

94 Bastais & Pasteels, 2019 ; Thomson et al., 1994

95 Cottier et al., 2017 ; Unterreiner, 2018

96 Van Dijk et al., 2023

97 Nutall et al., 2021

98 Auersperg et al., 2019

4.2 Reconnaître et verbaliser la violence

S'il ne fait aucun doute que les conflits impactent négativement le bien-être de l'enfant, la question de la **violence** doit également être abordée, d'autant plus que la frontière entre conflit et violence est parfois ténue. Deux constats centraux apparaissent ainsi dans les résultats. D'une part, les jeunes identifient fréquemment des violences, y compris dans les situations de séparation n'ayant pas conduit à des mesures de protection (volet 1). D'autre part, dans les situations ayant fait l'objet de mesures de protection, les violences précèdent bien souvent la séparation parentale (volet 2).

Dans le premier volet, 56% des répondant-es font état de violences entre les parents. Il est important de mentionner que ces jeunes ont connaissance et conscience des mécanismes d'emprise, des violences psychologiques et de ce que signifient les violences économiques. Ces violences les affectent dans leur quotidien et leur bien-être, mais s'agissant de situations de séparation n'ayant pas fait l'objet d'une mesure de protection, la violence est bien souvent invisibilisée et ne permet pas à l'enfant de bénéficier d'un soutien approprié. Comme démontré dans de précédentes études, les séparations et les conflits de couple sont des facteurs de risque importants de violence domestique⁹⁹, pouvant encore amplifier les violences déjà présentes avant la séparation. De fait, la prévention est essentielle auprès des parents en cours de séparation, mais également auprès des enfants, afin de pallier le risque de banalisation de la violence chez les enfants exposé-es¹⁰⁰.

Les résultats relatifs à la violence dans le second volet permettent encore d'affiner le vécu des enfants et des

jeunes face aux situations de violences intrafamiliales. S'ils et elles mentionnent librement ces violences lors des entretiens, il n'en était pas de même au moment de la séparation : la loyauté envers les parents et les craintes de conséquences ont amené certain-es enfants à taire les violences dont ils et elles avaient néanmoins conscience. Si les violences ne sont pas clairement nommées, les participant-es mentionnent en revanche avoir demandé à ne plus être en contact avec le parent violent (sans pour autant mentionner la violence). Ce résultat souligne l'importance de la détection des violences et l'attention particulière que cette thématique requiert, le risque ici étant de maintenir à tout prix un droit de visite entre l'enfant et son parent auteur de violences.

Ce résultat fait également écho aux propos des professionnel·les de la protection de l'enfance, conscient-es que l'enfant peut taire ces violences¹⁰¹. Ils soulignent aussi l'importance d'informer clairement les enfants des suites qui seront données aux révélations relatives à la violence, afin de libérer leur parole¹⁰². Le risque majeur ici est de maintenir le lien entre l'enfant et un parent violent, susceptible de compromettre son bon développement et son bien-être, voire sa sécurité¹⁰³, tout en renforçant son sentiment de ne pas être considéré-e dans ses besoins. La nécessité de développer des outils permettant de recueillir le point de vue de l'enfant, notamment dans les situations de conflits de loyauté, d'exposition à la violence et/ou de conflits enlisés, a par ailleurs déjà été évoqué par les professionnel·les. Les résultats de la présente étude viennent également étayer ce besoin.

4.3 Se sentir pris·e en compte : participation de l'enfant et espace de parole

La participation de l'enfant dans les procédures de séparation va bien au-delà de l'audition formelle consistant à recueillir la parole de l'enfant sur ses souhaits concernant les questions de garde et de droit de visite. Face à l'accumulation de difficultés, il apparaît

essentiel que l'enfant puisse verbaliser et partager son vécu durant la séparation parentale, que ses besoins soient entendus et qu'il ou elle puisse être non seulement consulté-e, mais également tenu-e au courant des décisions qui le ou la concernent, conformément à

99 BFEG, 2020 ; BFEG, 2021

100 Kruger & Reichlin, 2021 ; Larenza et al., 2025.

101 Odier et al., 2024, p.37

102 Odier et al., 2024, p.35

103 Friedli, 2021

« Des travaux ont montré que l'influence « réelle » de l'enfant dans les décisions le ou la concernant dépend de la capacité des professionnel·les à écouter, reconnaître et comprendre son point de vue. »

l'article 12 de la CDE. Cela implique d'informer au mieux l'enfant de ses droits et du déroulement de la procédure afin d'assurer le respect des droits de l'enfant¹⁰⁴.

Ainsi, les résultats de la présente étude mettent en évidence l'importance fondamentale d'offrir aux enfants des **espaces d'expression et d'écoute, mais également de restitution des décisions**. Deux constats principaux émergent : 1) dans certains cas, l'avis de l'enfant n'a pas été sollicité dans les décisions le ou la concernant, 2) dans d'autres situations, l'enfant a été entendu·e, mais dans des conditions qui ne lui ont pas toujours permis de s'exprimer librement. Les enfants évoquent notamment un manque de clarté dans les décisions prises à leur égard, parfois perçues comme floues ou arbitraires.

Dans les situations assorties de mesures de protection en particulier (volet 2), plusieurs participant·es rapportent ne pas avoir été consulté·es ou ne pas avoir disposé des conditions nécessaires pour s'exprimer *librement* (tel que défini dans les quatre principes généraux de la CDE¹⁰⁵). Pour pouvoir parler librement, les enfants mentionnent le besoin de se sentir en sécurité, de connaître les personnes à qui ils ou elles s'adressent et de comprendre les procédures et – par extension – les conséquences possibles de leurs paroles. En l'absence de ces conditions, le manque de confiance, la peur des répercussions pour eux·elles-mêmes ou pour un parent, ainsi que la méconnaissance du système peuvent freiner la parole des enfants. Certain·es enfants taisent alors des éléments importants ou minimisent certaines situations telles que les violences.

Il en résulte un **paradoxe** : les enfants expriment le souhait d'être entendu·es et de pouvoir partager leurs besoins et leurs désirs, tout en adoptant parfois une attitude de grande prudence lorsqu'ils ou elles ont l'occasion de s'exprimer. Cette situation met en évidence les enjeux d'influence et de pouvoir structurel qui caractérisent les dispositifs de protection de l'enfance¹⁰⁶. En pratique, les enfants sont principalement en contact avec les travailleurs·euses sociaux·ales en charge de leur dossier. Ces professionnel·les occupent un rôle central dans le processus décisionnel, puisqu'ils et elles doivent évaluer les éventuels risques auxquels l'enfant pourrait être exposé·e et déterminer les mesures de soutien appropriées, généralement avec le soutien de protocoles institutionnels spécifiques¹⁰⁷. Or, des travaux ont montré que l'influence « réelle » de l'enfant dans les décisions le ou la concernant dépend de la capacité des professionnel·les à écouter, reconnaître et comprendre son point de vue¹⁰⁸.

La participation de l'enfant ne repose donc pas uniquement sur la possibilité de s'exprimer, mais également sur la manière dont sa parole est comprise et relayée par les adultes impliqué·es dans la procédure. Devant la crainte que leurs paroles ne soient mal interprétées ou donnent lieu à des décisions qu'ils ou elles ne souhaitent pas, certain·es jeunes choisissent alors de ne rien dire. Ces éléments rappellent ainsi que garantir le droit de l'enfant à être entendu·e ne se limite pas à lui offrir un espace d'expression, mais implique de s'interroger sur les conditions (institutionnelles et relationnelles) qui permettent à l'enfant de s'exprimer librement et ainsi d'exercer pleinement son droit.

Cependant, les enfants témoignent également d'une compréhension des enjeux vécus par leurs parents et les professionnel·les qui les accompagnent. Ils et elles mentionnent avec beaucoup de clarté les tensions auxquelles leurs parents sont confrontés dans le cadre de mesures de protection de l'enfant. Ainsi certains parents se trouvent tiraillés entre la volonté de protéger et de soutenir l'enfant (pour un changement de type de garde par exemple) et l'obligation de se conformer aux décisions de justice. Ce résultat concorde avec de précédentes recherches soulignant la crainte des parents d'être perçus comme « non-compliants » ou « non coopérants », et que cela n'amène à des mesures

104 Droz-Sauthier & Zermatten, 2023

105 <https://www.unicef.ch/fr/lunicef/convention-relative-aux-droits-de-lenfant>

106 Henze-Pedersen & Bengtsson, 2024

107 Van Bijleveld et al., 2020

108 Fylkesnes et al., 2018 ; Husby et al., 2018 ; Skaug & Storhaug, 2024

plus coercitives¹⁰⁹. Dans ce contexte, l'intervention d'un service de protection de l'enfant est souvent vécue par les parents comme une remise en question de leurs compétences parentales, alors même que le dispositif repose sur une logique de collaboration entre les parents et les professionnel·les¹¹⁰. Cette ambivalence entre devoir de collaboration et contrôle par l'autorité professionnelle amène alors les parents à craindre d'entrer en conflit avec le service de protection, parfois au détriment de leurs souhaits de soutenir l'enfant dans sa demande.

Les participant·es relèvent également que les professionnel·les sont confronté·es à une tension entre le fait d'accéder aux souhaits de l'enfant, de veiller à son intérêt et d'appliquer les décisions de justice. Cette tension

est également rapportée par les professionnel·les, parfois amené·es à exécuter des décisions liées aux relations personnelles entre le parent- et l'enfant, « contre la volonté de l'enfant » ; cette situation les plaçant alors « en situation d'injonctions contradictoires entre le mandat de justice et les lignes directrices de leur métier »¹¹¹. Ces résultats rappellent ainsi la nécessité de considérer l'enfant comme un sujet de droit, qui dispose de droits fondamentaux. Mais ces droits s'inscrivent dans un équilibre complexe avec les droits et responsabilités parentales ainsi qu'avec le rôle de protection des autorités chargées de garantir l'intérêt supérieur de l'enfant¹¹². La conciliation de ces différentes dimensions peut alors paraître contradictoire aux yeux des enfants.

4.4 Comment faire face à la situation : les besoins

Concernant les besoins des enfants ayant vécu la séparation de leurs parents, les participant·es de la présente étude mettent en évidence plusieurs dimensions qui apparaissent de manière convergente entre les deux volets. Les enfants évoquent d'abord le besoin de disposer de **temps pour eux·elles-mêmes**, leur permettant de s'extraire des tensions familiales. Ce besoin est étroitement lié à celui **d'être tenu·e à l'écart des conflits parentaux**. Il s'agit pour eux et elles d'un moyen de se protéger des effets néfastes de ces conflits, d'autant plus que les parents ne sont pas toujours disponibles pour fournir un effet « tampon » des conflits sur l'enfant. Dans certains cas, les parents eux-mêmes – par leurs comportements – augmentent le risque de difficultés chez leur enfant¹¹³. Le besoin de temps pour soi englobe aussi une dimension plus individuelle, liée au rythme de chaque enfant.

S'ils et elles désirent être préservé·es du conflit, les participant·es ne souhaitent pas pour autant être maintenu·es dans l'ignorance. Au contraire, le **besoin d'informations** apparaît de manière importante dans les résultats de cette étude. Il concerne en premier lieu le besoin de comprendre son histoire familiale et les raisons ayant conduit à la séparation. Les enfants

attendent principalement ces explications de la part de leurs parents. Donner du sens à leur histoire permet alors de renforcer la capacité de résilience, qui par extension favorise le bien-être émotionnel et une meilleure adaptation face au divorce¹¹⁴. Ce besoin d'informations de la part de la famille apparaît donc comme essentiel dans les trajectoires adaptatives des jeunes.

Au-delà de la sphère familiale, le besoin d'informations inclut également les décisions prises à l'égard des enfants et concerne cette fois-ci les professionnel·les. Si le type d'informations souhaité et les personnes susceptibles de fournir ces informations ne sont pas les mêmes que pour l'histoire familiale, l'objectif reste néanmoins identique : mettre du sens sur son parcours. Ce besoin revêt une importance encore plus marquée lorsque les décisions prises ne correspondent pas aux souhaits émis par les enfants. La compréhension des raisons qui motivent ces décisions constituent alors un enjeu central pour éviter qu'elles ne soient perçues comme injustes et arbitraires. Surtout, ce manque de clarté limite la capacité de l'enfant à exprimer ses besoins et ses opinions, réduisant ainsi ses possibilités de participer aux décisions qui le ou la concernent¹¹⁵.

109 Droz-Sauthier et al., 2024; Frauenfelder, 2016; Schoch & Aeby, 2022

110 Schoch & Aeby, 2022

111 Odier et al., 2024, p. 39

112 Droz-Sauthier & Zermatten, 2023

113 Sandler et al., 2012

114 Karela & Petrogiannis, 2020

115 Skaug & Storhaug, 2024

« Le besoin d'informations apparaît de manière importante dans les résultats de cette étude. »

Ce besoin met aussi en exergue une tension largement identifiée dans la littérature¹¹⁶ et dans la pratique, à savoir celle entre le souhait de l'enfant et l'intérêt de l'enfant. Il apparaît que le souhait de l'enfant ne correspond pas nécessairement à ce qui est considéré comme le plus favorable à son intérêt et à son développement. De fait, la notion d'intérêt supérieur de l'enfant n'est pas suffisamment expliquée à l'enfant, ce qui limite sa compréhension des décisions prises par la justice et les autorités de protection et des raisons qui les motivent. Les jeunes évoquent ainsi un manque d'explications concernant ces décisions générant un sentiment d'incompréhension, d'insécurité et d'exclusion du processus décisionnel.

Il existe pourtant des brochures explicatives spécifiques consacrées aux droits de l'enfant dans la séparation ou le divorce des parents¹¹⁷, dont certaines ont été développées spécifiquement à l'échelle cantonale. Il serait dès lors pertinent de savoir si elles sont proposées systématiquement et consultées par les jeunes. Malgré l'existence de tels outils, les procédures de séparation et divorce demeurent parfois complexes, impliquant divers professionnel·les et s'adressant quelques fois à des enfants très jeunes. D'autres mesures pourraient s'avérer pertinentes et complémentaires, telles que la désignation systématique d'un curateur ou d'une curatrice de représentation de l'enfant, aussi appelé·e avocat·e de l'enfant (selon l'art 314abis). En assurant la représentation de sa volonté dans le cadre des procédures, cette personne pourrait permettre à l'enfant de mieux appréhender la séparation ou le divorce.

Le besoin de comprendre et de donner du sens aux décisions prises doit être appréhendé à la lumière d'un autre besoin fortement exprimé dans les deux volets de l'étude : le **besoin de sécurité**. Il s'exprime à travers le besoin d'être rassuré·e quant à l'avenir ainsi que le maintien d'une stabilité dans les routines quotidiennes et les relations. Comprendre ce qui est décidé permet

alors à l'enfant de se projeter de manière plus sécurisée et sereine dans l'avenir. En effet, ne pas comprendre ce qui pourrait être décidé (changement de type de garde, de lieu de vie, placement en foyer, etc.) amène une incertitude quant au futur qui demeure alors une source d'inquiétude. Dans ce contexte, la stabilité des relations, la continuité des interlocuteur·rices – en particulier parmi les professionnel·les – ainsi que la présence de repères clairs et d'environnements sécurisants apparaissent essentielles pour leur bien-être.

Ces besoins de comprendre, d'anticiper les changements et de garder une stabilité dans les routines et les relations soulignent le besoin de l'enfant de se protéger des potentiels effets délétères des changements et des transitions. En effet, la séparation des parents amène inéluctablement des bouleversements qui déstabilisent la famille et affectent négativement le bien-être de l'enfant (*instability hypothesis*¹¹⁸). Par la recherche de compréhension, de réassurance et de stabilité, les enfants tentent d'anticiper les potentiels changements à venir et de limiter ainsi l'impact de ces transitions.

Au-delà de la recherche de sens, les jeunes soulignent le besoin de soutien émotionnel pour faire face à ces changements et transitions. Le **soutien émotionnel** constitue le besoin principal mentionné par les participant·es du second volet, qu'il s'agisse d'un besoin d'écoute, d'affection ou d'empathie. La composante conflictuelle de la séparation peut amener l'enfant à grandir dans un environnement émotionnel insécure et augmenter encore le besoin de soutien émotionnel. Ce besoin est transverse, indépendant de l'âge au moment de la séparation ou du genre de l'enfant.

Dans le premier volet de l'étude, le besoin de soutien émotionnel prend la forme d'un besoin de soutien dans la relation avec la mère. Dans la mesure où près de la moitié des enfants vivent en garde principale chez la mère, ce résultat suggère que le besoin de soutien porte prioritairement sur la relation avec le parent du quotidien, celle-ci étant à la fois la plus investie mais aussi la plus susceptible d'être éprouvée, en particulier dans un contexte de séparation conflictuelle. En d'autres termes, les enfants vont chercher le soutien émotionnel dont ils et elles ont besoin principalement auprès du parent du quotidien (en l'occurrence la mère), mais il n'est pas toujours évident pour le parent

116 Thomas & O'Kane, 1998 ; Archard & Uniacke, 2021

117 Spring et al., 2018

118 Cavanagh et al., 2008

de fournir ce soutien, spécialement dans les séparations conflictuelles. Surtout, les besoins de soutien émotionnel varient d'un enfant à l'autre, de même que le moment où ce soutien est souhaité ou nécessaire, chaque enfant ayant sa propre trajectoire dans la séparation parentale¹¹⁹. De fait, le moment où un·e enfant se sent prêt·e à recevoir de l'aide ne correspond pas

toujours au calendrier des interventions proposées, ces dernières pouvant s'accumuler aux nombreuses transitions déjà en cours dans la vie de l'enfant. Il est donc essentiel de considérer les trajectoires de chaque enfant comme uniques afin que le soutien apporté réponde véritablement à ses besoins spécifiques.

4.5 Survivre dans la tempête : les ressources

Si les besoins et les difficultés occupent une place importante dans les récits des participant·es, les ressources mobilisées par les enfants apparaissent également de manière saillante. Les deux volets de l'étude mettent ainsi en évidence des éléments similaires.

Les loisirs occupent une place importante pour les enfants et les jeunes. Le maintien des activités de loisirs, en particulier lorsqu'elles se déroulent dans des espaces qui leur sont dédiés (maisons de quartier, centres d'animation / de loisirs, etc.), ainsi que la possibilité de disposer du temps pour s'y adonner, est absolument central pour le bien-être de l'enfant. Ces loisirs permettent aux enfants de prendre de la distance avec le conflit parental et de disposer d'espaces personnels. Cette ressource fait ainsi écho au besoin de temps pour soi, identifié précédemment. L'importance de ces activités est d'autant plus notable que l'accès au jeu, aux loisirs et aux activités récréatives est reconnu comme un droit de l'enfant tel qu'exprimé dans l'article 31 de la CIDE¹²⁰.

La mère est également identifiée comme une ressource centrale. Elle offre un espace où l'enfant peut exprimer ses difficultés et ses besoins et elle demeure ainsi un pilier dans sa vie. Les résultats du second volet mettent distinctement en exergue l'importance du rôle de la mère auprès de l'enfant. Lorsqu'elle est disponible, la mère apparaît comme une ressource pour l'enfant, en lui offrant du soutien, en encourageant le maintien des liens familiaux, en lui fournissant des explications sur la séparation parentale, tout en le ou la protégeant d'informations qu'il ou elle ne doit pas connaître. Inversement, lorsque le soutien

maternel n'est pas disponible, notamment en raison d'importantes difficultés relationnelles ou personnelles (psychiques notamment), il s'avère être un manque important pour l'enfant.

La fratrie constitue aussi une ressource majeure, fondée sur une expérience familiale partagée et caractérisée par des formes de solidarité et de soutien affectif au quotidien¹²¹. Toutefois, cette ressource peut aussi s'accompagner d'un sentiment de responsabilité, certain·es enfants se sentant chargé·es de protéger ou de soutenir leurs frères et sœurs.

Il apparaît clairement que l'enfant va mobiliser en premier lieu des ressources proches, au sein de sa famille, sa famille élargie ou son entourage. Ce résultat fait écho à de précédentes études, soulignant que le soutien dispensé par la famille et les proches est plus susceptible d'être mobilisé¹²² et de promouvoir un travail de résilience dans la famille et chez l'enfant¹²³. Le recours aux soutiens des professionnel·les (psychologues, enseignant·es, professionnel·les de la protection de l'enfance) n'est en revanche que très peu mentionné et n'est mobilisé que lorsque la famille et l'entourage n'ont pas la capacité de fournir du soutien. Cette considération amène un point supplémentaire à la compréhension de la mobilisation des ressources, à savoir la confiance. Etablir une relation de confiance est une condition *sine qua non* pour qu'une personne puisse devenir une réelle ressource pour l'enfant.

Enfin, les **ressources personnelles**, telles que la capacité à relativiser, à se déculpabiliser ou à mobiliser des stratégies de résilience, sont également évoquées par les jeunes. De manière générale, les résultats de

119 Trotter et al., 2022

120 Organisation des Nations Unies, 1989 ; https://www.fedlex.admin.ch/eli/cc/1998/2055_2055_2055/fr

121 Kunz, 2001

122 Ehrenberg et al., 2006

123 Greeff & Van der Merwe, 2004

l'étude montrent que, malgré les difficultés rencontrées, les enfants font preuve d'une capacité notable de résilience. Ces stratégies adaptatives passent par les distractions, l'acceptation ou encore la recherche

de solutions et permettent à l'enfant de continuer à « fonctionner ». Ces résultats sont ainsi congruents avec ceux issus de la littérature¹²⁴.

4.6 Messages des jeunes à leurs pairs

« Si tu pouvais t'adresser aux enfants qui vivent la séparation de leurs parents aujourd'hui, tu leur dirais quoi ? ». C'est avec cette question que les entretiens (volet 2) ont été conclus. Les participant·es ayant pris part à l'étude adressent ainsi plusieurs messages aux enfants vivant une séparation parentale. Ils et elles insistent notamment sur l'importance de la **déculpabilisation** : les enfants doivent pouvoir comprendre qu'ils et elles ne sont pas responsables de la séparation de leurs parents. Plusieurs évoquent le sentiment d'être « au milieu » d'un conflit qui ne leur appartient pas et dont ils et elles devraient être protégé·es. Certain·es mentionnent même un sentiment de culpabilité lié à leur simple existence, lorsque le conflit parental semble se cristalliser autour d'eux·elles.

Les jeunes soulignent également l'importance **d'exprimer leurs émotions et de demander de l'aide** auprès d'adultes de confiance, qu'il s'agisse de proches ou de professionnel·les. L'expression des émotions est décrite comme un processus libérateur permettant d'éviter l'accumulation de souffrances.

Enfin, ils et elles encouragent les enfants à **mobiliser des ressources extérieures au conflit parental**, telles que des ami·es, des membres de la famille élargie ou des activités personnelles, et à **préserver leur place d'enfant**. Il leur apparaît essentiel de ne pas endosser des responsabilités relevant des adultes, notamment en évitant d'être placé·es dans des rôles de médiation entre leurs parents.

4.7 Messages des jeunes aux services de protection

« Et si tu pouvais t'adresser aux services de protection, qu'est-ce que tu leur dirais ? ». Les jeunes ayant fait l'expérience de mesures en protection de l'enfance mentionnent plusieurs recommandations, liées aux difficultés qu'ils ou elles ont pu rencontrer.

Ils et elles soulignent la nécessité d'entendre et de considérer les demandes de l'enfant, autrement dit, **que leurs paroles soient réellement prises en compte** dans les décisions rendues. Surtout, les jeunes demandent à avoir des **explications claires** quant aux décisions prises, plus encore lorsque ces dernières apparaissent en contradiction avec leurs souhaits. Ils et elles recommandent ainsi aux professionnel·les de mieux communiquer avec les enfants, en reformulant les informations transmises dans un langage plus accessible, en vérifiant leur compréhension et en prenant le temps de les rassurer sur le sens et les implications des décisions.

Enfin, dans le prolongement du besoin d'établir des relations de confiance et de comprendre ce qui

se passe pour eux·elles, les jeunes recommandent **d'accompagner et de soutenir les enfants dans leur parcours** : les interventions sont parfois vécues comme insuffisamment adaptées à la complexité de leur situation individuelle (à la fois pour recueillir leurs besoins, les écouter, mais aussi pour les informer des décisions, procédures, clôturer le dossier, etc.). Les enfants se trouvent souvent perdu·es dans un système dont ils ou elles ne comprennent pas toujours la finalité et peinent à mettre du sens sur leur parcours en lien avec les services de protection.

A noter encore que le précédent rapport de l'OLEJ « Protection de l'enfant dans les séparations parentales conflictuelles – Etude exploratoire dans les cantons romands » soulignait déjà le besoin d'explorer la participation de l'enfant, souvent limitée dans les procédures, ainsi que la nécessité d'aménagements de la procédure afin de respecter les besoins de l'enfant¹²⁵.

124 O'Hara et al., 2019

125 Odier et al., 2024, p.36 ; Droz-Sauthier & Zermatten, 2023

Malgré le nombre important de répondant·es ayant participé au premier volet de l'étude ainsi que la richesse des entretiens réalisés dans le second volet, plusieurs limites doivent être prises en considération dans l'interprétation des résultats.

Tout d'abord, une part importante des participant·es du premier volet ont vécu la séparation parentale à un jeune âge : près de la moitié d'entre eux et elles (47 %) avaient huit ans ou moins au moment des événements. Cela peut avoir influencé la précision et la clarté des souvenirs mobilisés rétrospectivement. Plusieurs participant·es ont éprouvé des difficultés à identifier précisément les professionnel·les rencontré·es, les procédures engagées ou les motifs ayant conduit à certaines décisions. Les jeunes évoquent ainsi parfois « une dame » du service de protection sans pouvoir préciser sa fonction, ou indiquent ne pas comprendre certaines décisions prises à leur égard, alors même que des explications ont peut-être été fournies au moment des faits. Ces éléments ne remettent nullement en question la validité de leur vécu ou de leur parole, mais ils invitent à interpréter certains résultats avec prudence, notamment les questions relatives à l'audition de l'enfant ou à l'explication des décisions de justice.

Dans le second volet, il convient de souligner que l'échantillon présente treize jeunes aux parcours et contextes de vie très variés. Cette diversité met en évidence le caractère singulier de chaque séparation parentale. Par ailleurs, dans neuf des treize entretiens réalisés, les jeunes évoquent des difficultés dépassant le « strict » cadre de la séparation parentale, telles que des troubles psychiques chez l'un des parents, des situations de violences domestiques ou encore des problématiques d'addiction. Ces éléments ont très probablement une incidence négative sur le vécu des enfants, leurs besoins ainsi que sur les ressources qu'ils et elles sont en mesure de mobiliser.

Toujours dans le second volet, il aurait été intéressant d'interroger les jeunes sur leurs recommandations formulées à l'intention des parents (comme cela a été fait pour les recommandations à l'intention des enfants vivant la séparation parentale et à l'intention des professionnel·les / services de protection). L'étude visant à explorer prioritairement le vécu des

jeunes face à la justice et aux services de protection de l'enfant, cette question n'a pas été directement adressée dans les entretiens.

Enfin, cette étude repose sur une démarche rétrospective menée auprès de jeunes ayant été accompagné·es par les services de protection avant la mise en place, dans certains cantons, des modèles de consensus parental¹²⁶. Les pratiques professionnelles et institutionnelles ont ainsi pu évoluer depuis lors, notamment en termes de participation de l'enfant et de durée des procédures.

126 Note d'information COFF : <https://cms.news.admin.ch/fileservice/sdweb-docs-prod-nsbcch-files/files/2025/11/04/9f6bf158-108b-4fc2-8a4b-df90903075aa.pdf>



5. Recommandations et pistes de réflexion

À la lumière des résultats de l'étude, quatre axes d'action prioritaires se dégagent pour les autorités politiques, la justice et les services de protection. Ces recommandations visent à transformer les pratiques actuelles en agissant simultanément sur la compréhension, la sécurité, la participation et la mobilisation des ressources. Si certaines mesures préviennent les conflits liés à la séparation, d'autres ciblent spécifiquement les situations de haute conflictualité ou de violence, afin de garantir que l'enfant reste au centre des préoccupations.

5.1 Rendre la séparation compréhensible et accessible

L'objectif est de lever les barrières d'information qui empêchent les enfants et les parents de comprendre les enjeux et les droits mobilisables. Il s'agit de rendre les procédures transparentes et le langage adapté à tous les âges.

- **Fournir des informations à l'enfant sur ses droits :** Créer des supports (brochures, outils numériques) spécifiquement conçus pour les enfants, avec un langage clair et concis, afin de combler le déficit d'information sur leurs droits, en particulier dans le cadre des procédures en séparation. Il est impératif de vérifier la compréhension de l'enfant, de répondre à ses questions et de lui expliquer les limites de sa participation (le fait d'être entendu ne garantit pas que sa demande sera suivie à la lettre).
- **Sensibiliser les parents sur les enjeux pour l'enfant :** Enrichir les séances de sensibilisation obligatoires (notamment dans les modèles de consensus

parental) et les brochures existantes pour les parents¹²⁷, en insistant spécifiquement sur leur rôle de soutien et sur les risques de faire endosser aux enfants des rôles préjudiciables à leur développement.

- **Clarifier les procédures, rôles et responsabilités :** Identifier et expliquer clairement à l'enfant et à ses parents les rôles de chaque intervenant·e pour rendre le parcours compréhensible. Chaque canton est responsable de définir la manière dont l'enfant est informé et de clarifier les responsabilités de transmission. La nomination d'un·e curateur·rice de représentation ou d'un·e avocat·e de l'enfant (selon l'art. 314abis) est une piste à développer, à condition d'en définir précisément le rôle pour éviter toute confusion.
- **Expliciter les décisions prises :** Fournir des explications adaptées à l'âge de l'enfant concernant les décisions prises à son égard et déterminer qui porte la responsabilité de cette communication (entre juge, curateur·rice et représentant·e de l'enfant).

127 Etat de Vaud, 2023

Garantir la sécurité physique et émotionnelle de l'enfant

Cette section vise à protéger l'enfant des violences, des conflits financiers et des éventuels traumatismes psychologiques, en mettant en place des mécanismes de protection proactifs. Les recommandations visent à la fois le niveau structurel, relationnel et d'orientation vers le réseau.

- **Instaurer un système de recouvrement automatique des pensions :** Pour prévenir les conflits financiers, où l'argent est utilisé comme outil de coercition, il pourrait être opportun de remplacer le système réactif suisse par un système automatique d'office (type IFPA¹²⁸ en France). Cela permettrait de prévenir les conflits financiers et de garantir la sécurité matérielle et financière de l'enfant sans exacerber les tensions parentales.
- **Anticiper la prise en charge des violences :** Offrir à l'enfant la possibilité d'aborder les éventuelles violences domestiques (entre parents ou à son encontre), par exemple en prévoyant des séances psychologiques systématiques dans les cas de conflits élevés. Doter les professionnel·les (juges, curateur·rices) d'outils et de formations spécifiques pour le repérage de ces situations et la prise en compte des conséquences dans les décisions de maintien du lien avec l'auteur. En cas de suspicion de violences, le protocole d'audition du

NICHHD (National Institute of Child Health and Human Development)¹²⁹ constitue par ailleurs un outil de référence pertinent. Il vise à recueillir la parole de l'enfant en limitant les risques de suggestibilité et propose un langage adapté à son niveau de développement, afin d'obtenir un récit aussi spontané et fiable que possible.

- **Adapter les interventions aux besoins spécifiques :** Proposer des modalités d'audition flexibles (avec la fratrie ou seul) et adapter les rythmes d'intervention pour ne pas surcharger l'enfant. Assurer une disponibilité continue des soutiens (suivi psychologique) lorsque l'enfant en ressent le besoin.
- **Renforcer le soutien à la parentalité :** Soutenir les parents dans l'exercice de leurs compétences éducatives, particulièrement dans les contextes de hauts conflits où leur capacité à tenir un cadre structurant peut être fragilisée.
- **Identifier et orienter vers les prestataires adaptés :** Réaliser un recensement des prestataires œuvrant dans le domaine des séparations parentales pour permettre aux professionnel·les d'orienter efficacement les familles vers les structures adéquates. Renforcer l'information au sein de l'école sur les ressources disponibles (professionnel·les, lieux d'écoute).

Favoriser la participation active de l'enfant

« L'objectif est de permettre à l'enfant de comprendre les décisions qui le ou la concernent et de participer activement à sa trajectoire, en clarifiant les enjeux à chaque étape. »

Au-delà de l'audition, l'objectif est de permettre à l'enfant de comprendre les décisions qui le ou la concernent et de participer activement à sa trajectoire, en clarifiant les enjeux à chaque étape.

- **Mettre en place un interlocuteur·rice privilégié·e :** Dans les cas où les séparations nécessitent l'intervention des autorités et services de protection, il est important de désigner un·e interlocuteur·rice unique pour l'enfant à chaque étape du suivi. Cette personne de référence doit disposer des compétences nécessaires pour accompagner l'enfant dans la procédure et assurer la continuité du lien.
- **Clarifier le rôle de la personne de référence :** Favoriser la présence d'une personne de référence (curatelle de représentation ou avocat·e de l'enfant)

128 République française, 2026

129 <https://nichdprotocol.com/the-nichd-protocol/>

pour garantir un suivi cohérent, tout en veillant à ne pas confondre ce rôle avec celui du curateur·rice de gestion des relations personnelles.

- **Garantir la continuité et la qualité de l'accompagnement** : Créer un lien de confiance avec l'enfant implique de garantir que les curateur·rices disposent du temps nécessaire pour un suivi et un soutien personnel individuel de qualité. Il est crucial d'appliquer les recommandations de la COPMA (max. 50 mandats courants pour un poste à 100%, plus une décharge

administrative)¹³⁰ et de répondre au besoin structurel de renforcement des ressources humaines dans les services de protection.

- **Faciliter l'expression de l'enfant et les possibilités d'échange** : Valoriser ou mettre à disposition des lieux d'écoute et d'expression (p.ex. dans le cadre scolaire) et développer des plateformes d'échange (groupes de parole) permettant aux enfants de s'exprimer sur leur vécu de séparation, en complément des actions privées existantes.

5.4 Mobiliser les écosystèmes de soutien existants

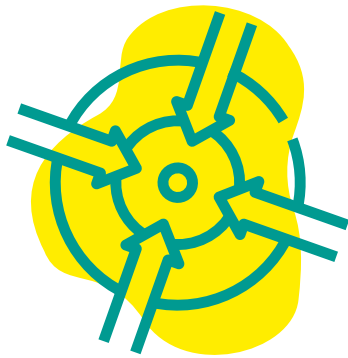
Enfin, il s'agit de reconnaître et de valoriser les ressources que l'enfant possède déjà (fratrie, loisirs, famille élargie) et de les intégrer dans le dispositif de protection pour renforcer sa résilience.

- **Encourager les activités de loisirs** : Soutenir la participation de l'enfant à des activités de loisirs, reconnues comme des espaces ressources essentiels pour le bien-être et la construction de soi. Les cantons disposant déjà de ressources financières dédiées à cet effet devraient voir leur pratique généralisée.

- **Valoriser les ressources relationnelles** : Identifier et soutenir le rôle de la fratrie et de la famille élargie comme sources de soutien positif, lorsque leur implication est bénéfique pour l'enfant. Il s'agit d'aider l'enfant à identifier et à mobiliser ces ressources naturelles de protection.

- **Créer des ponts entre les acteurs** : Favoriser la collaboration entre les différents intervenant·es (écoles, services sociaux, justice, prestataires privés) pour assurer une cohérence globale du soutien apporté à l'enfant et à sa famille.

130 Conférence en matière de protection des mineurs et des adultes (COPMA), 2021



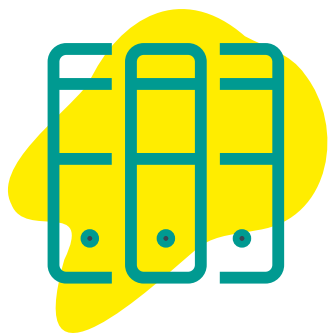
6. Conclusion

Cette étude a mis en évidence le vécu, les besoins et les ressources des enfants confronté·es à la séparation parentale. Elle a permis de révéler, d'une part, le vécu difficile de la séparation pour les enfants, y compris dans les situations ne faisant pas l'objet d'un mandat de protection, et, d'autre part, les répercussions sur le bien-être de l'enfant.

Cette étude a également souligné la nécessité de renforcer la connaissance qu'ont les jeunes de leurs droits, y compris leurs modalités d'applications et les limites qui leur sont associées. En étant plus conscient·es de leurs droits, les enfants auront la possibilité de mieux les faire valoir. Les résultats appellent également à une meilleure communication des procédures auprès des enfants concerné·es afin de renforcer leur réelle participation, dans un contexte où ils et elles peuvent se sentir en confiance.

Les besoins sont clairs : être entendu·es, rassuré·es sur l'avenir et surtout être tenu·es en dehors du conflit. Répondre à ces besoins implique une prise de conscience de la place de l'enfant dans les séparations parentales et notamment des rôles qu'ils et elles peuvent être amené·es à endosser au sein de la famille. Les préserver des effets négatifs de la séparation de leurs parents passe par le soutien et la valorisation de leurs ressources : les loisirs qui leur permettent de prendre du temps pour eux et pour elles et de sortir momentanément du conflit, ainsi que la famille proche et principalement la mère et la fratrie qui représentent des soutiens importants.

Adressée aux autorités, services et professionnel·les de la justice et de la protection de l'enfance, aux décideur·euses politiques et à la communauté scientifique, cette étude offre un premier état des lieux du vécu des enfants ayant traversé la séparation de leurs parents, selon leur propre perspective. Les résultats des deux volets soulignent des points de convergence, malgré la grande diversité des situations de séparations parentales. Elle amène à la formulation de plusieurs recommandations pour une meilleure application des droits de l'enfant et *in fine* pour améliorer l'expérience des enfants traversant l'épreuve de la séparation.



7. Bibliographie

Aabbassi, B., Asri, F., & Nicolis, H. (2016).

Psychopathologie développementale et familiale de la séparation parentale. *Enfances & Psy*, 71(3), 150-161. <https://doi.org/10.3917/ep.071.0150>

Afzal, A., Atta, M., & Malik, N. I. (2016).

Role of positive psychological capital in prediction of emotions and subjective well-being among adolescents. *Journal of the Indian Academy of Applied Psychology*, 42(1), 72-81. <https://www.proquest.com/scholarly-journals/role-positive-psychological-capital-prediction/docview/1775175992/>

Amato, P. R. (2000). The Consequences of Divorce for Adults and Children. *Journal of Marriage and Family*, 62(4), 1269-1287.

<https://doi.org/10.1111/j.1741-3737.2000.01269.x>

Amato, P. R. (2001). Children of divorce in the 1990s: An update of the Amato and Keith (1991) meta-analysis. *Journal of family psychology*, 15(3), 355-370.

<https://doi.org/10.1037/0893-3200.15.3.355>

Amato, P. R. (2010). Research on Divorce: Continuing Trends and New Developments. *Journal of Marriage and Family*, 72(3), 650-666. <https://doi.org/10.1111/j.1741-3737.2010.00723.x>

Amato, P. R., Kane, J. B., & James, S. (2011).

Reconsidering the "good divorce". *Family Relations*, 60(5), 511-524. <https://doi.org/10.1111/j.1741-3729.2011.00666.x>

Amato, P. R., & Keith, B. (1991). Parental divorce and adult well-being: A meta-analysis. *Journal of Marriage and the Family*, 53(1), 43-58. <https://doi.org/10.2307/353132>

Amato, P. R., & Previti, D. (2003). People's reasons for divorcing: Gender, social class, the life course, and adjustment. *Journal of Family Issues*, 24(5), 602-626. <https://doi.org/10.1177/0192513X03254507>

Archard, D., & Uniacke, S. (2021). The child's right to a voice. *Res publica*, 27(4), 521-536. <https://doi.org/10.1007/s11158-020-09491-z>

Auersperg, F., Vlasak, T., Ponocny, I., & Barth, A. (2019). Long-term effects of parental divorce on mental health – A meta-analysis. *Journal of Psychiatric Research*, 119, 107-115. <https://doi.org/10.1016/j.jpsychires.2019.09.011>

Bastais, K., & Pasteels, I. (2019). Is joint physical custody in the best interests of the child? Parent-child relationships and custodial arrangements. *Journal of Social and Personal Relationships*, 36(11-12), 3752-3772. <https://doi.org/10.1177/0265407519838071>

Baude, A., Gauthier-Légaré, A., Drapeau, S., Saint-Jacques, M.-C., Cyr, F., Régnier-Loilier, A., Lachance, V., & Pacaut, P. (2023). Familles en garde partagée: Diversité des profils relationnels et bien-être des enfants. Dans M.-C. Saint-Jacques, C. Robitaille, É. Godbout, A. Baude et S. Lévesques (dir.), *La séparation parentale et la recomposition familiale dans la société québécoise* (pp.249-266). Presses de l'Université Laval.

Bender, A. E., McKinney, S. J., Schmidt-Sane, M. M., Cage, J., Holmes, M. R., Berg, K. A., Salley, J., Bodell, M., Miller, E. K., & Voith, L. A. (2022). Childhood exposure to intimate partner violence and effects on social-emotional competence: A systematic review. *Journal of family violence*, 37(8), 1263-1281. <https://doi.org/10.1007/s10896-021-00315-z>

- Berg, K. A., Evans, K. E., Powers, G., Moore, S. E., Steigerwald, S., Bender, A. E., Holmes, M. R., Yaffe, A., & Connell, A. M. (2022). Exposure to intimate partner violence and children's physiological functioning : A systematic review of the literature. *Journal of family violence*, 37(8), 1321-1335.
- Bergström, M., Salari, R., Hjern, A., Hognäs, R., Bergqvist, K., & Fransson, E. (2021). Importance of living arrangements and coparenting quality for young children's mental health after parental divorce : A cross-sectional parental survey. *BMJ Paediatrics Open*, 5(1), e000657. <https://doi.org/10.1136/bmjpo-2020-000657>
- Bernardi, L., & Schwarzer, G. (2023). *Divorce et séparation : Vulnérabilité des liens familiaux et prestations des professionnel·les* [Forum public]. Centre LIVES, Lausanne.
- Birnbaum, R., & Bala, N. (2010). Toward the differentiation of high-conflict families : an analysis of social science research and canadian case law. *Family Court Review*, 48(3), 403-416. <https://doi.org/10.1111/j.1744-1617.2010.01319.x>
- Birnbaum, R., Bala, N & Boyd, J.-P. (2016) The Canadian experience with views of the child reports : A valuable addition to the toolbox? *International Journal of Law, Policy and the Family*, 30(2), 158-178. <https://doi.org/10.1093/lawfam/ebw004>
- Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes. (2020). *La violence dans les situations de séparation*. https://www.ebg.admin.ch/dam/fr/sd-web/sexk2qrPW2jf/B1%20la%20violence%20situations%20de%20se%CC%81paration_BFEG_2020.pdf
- Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes. (2021). *Dynamiques de la violence et approches*. https://www.ebg.admin.ch/dam/fr/sd-web/vT3aHIO9jTFw/A3%20dynamiques%20de%20la%20violence_BFEG_2021.pdf
- Canton de Vaud. (2023). *Consensus parental : Se séparer dans le respect des enfants* [Brochure]. https://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/organisation/ojv/communiqués/Consensus_parental_brochure.pdf
- Cao, H., Fine, M. A., & Zhou, N. (2022). The Divorce Process and Child Adaptation Trajectory Typology (DPCATT) Model : The Shaping Role of Predivorce and Postdivorce Interparental Conflict. *Clinical Child and Family Psychology Review*, 25(3), 500-528. <https://doi.org/10.1007/s10567-022-00379-3>
- Cavanagh, S. E., & Huston, A. C. (2008). The Timing of Family Instability and Children's Social Development. *Journal of Marriage and Family*, 70(5), 1258-1270. <http://www.jstor.org/stable/40056341>
- Cavanagh, S. E., Stritzel, H., Smith, C., & Crosnoe, R. (2018). Family instability and exposure to violence in the early life course. *Journal of research on adolescence*, 28(2), 456-472. <https://doi.org/10.1111/jora.12347>
- Cohen, G. J., & Committee on Psychosocial Aspects of Child and Family Health. (2002). Helping children and families deal with divorce and separation. *Pediatrics*, 110(5), 1019-1023. <https://doi.org/10.1542/peds.110.5.1019>
- Conférence en matière de protection des mineurs et des adultes (COPMA). (2017). *Droit de la protection de l'enfant : Guide pratique (avec modèles)*. Dike
- Conférence en matière de protection des mineurs et des adultes (COPMA). (2021). *Recommandations relatives à l'organisation et au développement des services des curatelles professionnelles*. https://www.kokes.ch/application/files/9316/2814/2389/COPMA_recommandations_curatelles_professionnelles.pdf
- Cottier, M. (2017). L'autorité parentale conjointe et la garde alternée en droit suisse. Dans *Les nouvelles formes de parentalité : Le temps du partage... et l'enfant ?* Dans *Actes du 7^e Colloque printanier du Centre interfacultaire en droits de l'enfant (CIDE) de l'Université de Genève et de l'Institut international des droits de l'enfant (IDE)* (pp. 31-41). Repéré à <https://archive-ouverte.unige.ch/unige:97970>
- Cottier, M., Widmer, E., Tornare, S. & Girardin Keciour, M. (2018). Une étude interdisciplinaire sur ses conditions-cadre. In : *La pratique du droit de la famille*, 19(2), 297-332.
- Cummings, E. M., & Davies, P. T. (2010). *Marital conflict and children: An emotional security perspective*. Guilford press.

- Cutrona, C. E., & Suhr, J. A. (1992).** Controllability of stressful events and satisfaction with spouse support behaviors. *Communication Research*, 19(2), 154-174. <https://doi.org/10.1177/009365092019002002>
- Davies, P. T., Parry, L. Q., Bascoe, S. M., Martin, M. J., & Cummings, E. M. (2019).** Children's Vulnerability to Interparental Conflict: The Protective Role of Sibling Relationship Quality. *Child Development*, 90(6), 2118-2134. <https://doi.org/10.1111/cdev.13078>
- DeAnda, J. S., Langlais, M. R., Anderson, E. R., & Greene, S. M. (2020).** After the Marriage Is Over: Mothers' Separation Distress and Children's Postdivorce Adjustment. *Family Relations*, 69(5), 1113-1127. <https://doi.org/10.1111/fare.12434>
- Deb, S., & Sunny, A. M. (2020).** Parental Separation and its Implications on Child Welfare and Well-Being. Dans Sibnath Deb & G. Subhalakshmi (dir.), *Delivering Justice* (pp. 30-42). Routledge India.
- Dick, A. (2003).** *Psychotherapie und Glück: Quellen und Prozesse seelischer Gesundheit*. Hans Huber.
- Di Stefano, G., & Cyr, F. (2014).** Child Adjustment Following Parental Separation: The Role of Maternal Well-Being, Parenting Quality, and Household Income. *Journal of Child Custody*, 11(1), 5-24. <https://doi.org/10.1080/15379418.2014.892802>
- Dowling, E., & Barnes, G. G. (2020).** *Working with children and parents through separation and divorce: The changing lives of children*. Bloomsbury Publishing.
- Droz-Sauthier, G., Aeby, G., Cottier, M., Schoch, A., Biesel, K., Müller, B., Schnurr, S., & Seglias, L. (2024).** Droits des enfants et des parents dans les procédures de protection de l'enfant de 1912 à aujourd'hui : Promesses, réalisations et améliorations. Dans C. Häfeli, M. Lengwiler, & M. Vogel Campanello (dir.), *Entre protection et coercition : Normes et pratiques au fil du temps* (pp. 27-40). Schwabe
- Droz-Sauthier, G., & Zermatten, J. (2023).** L'enfant sujet de droit et droits des parents : Conflits choisis. *Revue de la protection des mineurs et des adultes (RMA/ZKE)*, 4, 283-313. https://www.unifr.ch/webnews/content/228/file/RMA_L%E2%80%99enfant%20sujet%20de%20droit%20et%20droits%20des%20parents_%20conflits%20choisis.pdf
- Ehrenberg, M. F., Stewart, L. L., Roche, D. N., Pringle, J., & Bush, J. (2006).** Adolescents in divorcing families: Perceptions of what helps and hinders. *Journal of Divorce & Remarriage*, 45(3-4), 69-91. https://doi.org/10.1300/J087v45n03_04
- Elam, K. K., Sandler, I., Wolchik, S. A., Tein, J.-Y., & Rogers, A. (2019).** Latent profiles of postdivorce parenting time, conflict, and quality: Children's adjustment associations. *Journal of Family Psychology*, 33(5), 499-510. <https://doi.org/10.1037/fam0000484>
- El-Sheikh, M., Buckhalt, J. A., Keller, P. S., Cummings, E. M., & Acebo, C. (2007).** Child emotional insecurity and academic achievement: The role of sleep disruptions. *Journal of Family Psychology*, 21(1), 29-38. <https://doi.org/10.1037/0893-3200.21.1.29>
- Emery, R. E., & O'Leary, K. D. (1982).** Children's perceptions of marital discord and behavior problems of boys and girls. *Journal of Abnormal Child Psychology*, 10(1), 11-24. <https://doi.org/10.1007/BF00915948>
- Frauenfelder, A. (2016).** Le retour de l'« enfance en danger » : Seuil de sensibilité, modes d'intervention et normes de parentalité en mutation. Dans B. Vittori Thion (dir.), *Au risque de la prévention : Enfance, jeunesse, familles et travail social : De la prévention précoce à la participation sociale* (pp. 105-132). Éditions IES.
- Friedli, F. (2021).** Régulation des relations familiales et reproduction de l'ordre de genre : Des transformations du droit à la justice en action [Thèse de doctorat]. Université de Lausanne.
- Frisco, M. L., Muller, C., & Frank, K. (2007).** Parents' Union Dissolution and Adolescents' School Performance: Comparing Methodological Approaches. *Journal of Marriage and Family*, 69(3), 721-741. <https://doi.org/10.1111/j.1741-3737.2007.00402.x>
- Fylkesnes, M. K., Taylor, J., & Iversen, A. C. (2018).** Precarious participation: Exploring ethnic minority youth's narratives about out-of-home placement in Norway. *Children and Youth Services Review*, 88, 341-347. <https://doi.org/10.1016/j.childyouth.2018.03.030>

- Ganong, L., & Coleman, M. (2012).** Relationships in older stepfamilies. Dans R. Blieszner & V. H. Bedford (dir.), *Handbook of families and aging* (pp. 213-242). Praeger. <https://doi.org/10.5040/9798400661266.ch-009>
- Goodman, R. (1997).** The Strengths and Difficulties Questionnaire: A Research Note. *Journal of Child Psychology and Psychiatry*, 38(5), 581-586. <https://doi.org/10.1111/j.1469-7610.1997.tb01545.x>
- Greeff, A. P., & Van Der Merwe, S. (2004).** Variables Associated with Resilience in Divorced Families. *Social Indicators Research*, 68(1), 59-75. <http://www.jstor.org/stable/27522104>
- Grych, J., & Fincham, F. D. (1990).** Marital conflict and children's adjustment: A cognitive-contextual framework. *Psychological Bulletin*, 108(2), 267-290. <https://doi.org/10.1037/0033-2909.108.2.267>
- Grych, J. H., Seid, M., & Fincham, F. D. (1992).** Assessing marital conflict from the child's perspective: The children's perception of interparental conflict scale. *Child Development*, 63(3), 558-572. <https://doi.org/10.1111/j.1467-8624.1992.tb01646.x>
- Hald, G. M., Strizzi, J. M., Ciprić, A., & Sander, S. (2020).** The Divorce Conflict Scale. *Journal of Divorce & Remarriage*, 61(2), 83-104. <https://doi.org/10.1080/10502556.2019.1627150>
- Handa, S., Pereira, A., & Holmqvist, G. (2023).** The rapid decline of happiness: Exploring life satisfaction among young people across the world. *Applied Research in Quality of Life*, 18(3), 1549-1579. <https://doi.org/10.1007/s11482-023-10153-4>
- Harold, G. T., & Sellers, R. (2018).** Annual Research Review: Interparental conflict and youth psychopathology: an evidence review and practice focused update. *Journal of Child Psychology and Psychiatry*, 59(4), 374-402. <https://doi.org/10.1111/jcpp.12893>
- Henze-Pedersen, S., & Bengtsson, T. T. (2024).** Developing a model for child participation in child welfare services. *Child & Family Social Work*, 29(4), 1086-1095. <https://doi.org/10.1111/cfs.13150>
- Husby, I. S. D., Slettebø, T., & Juul, R. (2018).** Partnerships with children in child welfare: The importance of trust and pedagogical support. *Child & Family Social Work*, 23(3), 443-450. <https://doi.org/10.1111/cfs.12435>
- Jaffe, P. G., Johnston, J. R., Crooks, C. V., & Bala, N. (2008).** Custody disputes involving allegations of domestic violence: toward a differentiated approach to parenting plans. *Family Court Review*, 46(3), 500-522. <https://doi.org/10.1111/j.1744-1617.2008.00216.x>
- Johnsen, I. O., Litland, A. S., & Hallström, I. K. (2018).** Living in Two Worlds – Children's Experiences After Their Parents' Divorce – A Qualitative Study. *Journal of Pediatric Nursing*, 43, e44-e51. <https://doi.org/10.1016/j.pedn.2018.09.003>
- Johnston, J. R. (2006).** A Child-Centered Approach to High-Conflict and Domestic-Violence Families: Differential Assessment and Interventions. *Journal of Family Studies*, 12(1), 15-35. <https://doi.org/10.5172/jfs.327.12.1.15>
- Karela, C., & Petrogiannis, K. (2020).** Young children's emotional well-being after parental divorce: Discrepancies between "resilient" and "vulnerable" children. *Journal of Educational and Developmental Psychology*, 10(1), 18-28. <https://doi.org/10.5539/jedp.v10n1p18>
- Kelly, J. B. (2007).** Children's Living Arrangements Following Separation and Divorce: Insights from Empirical and Clinical Research. *Family Process*, 46(1), 35-52. <https://doi.org/10.1111/j.1545-5300.2006.00190.x>
- Kleinschlömer, P., & Krapf, S. (2023).** Parental separation and children's well-being: Does the quality of parent-child relationships moderate the effect? *Journal of Social and Personal Relationships*, 40(12), 4197-4218. <https://doi.org/10.1177/02654075231201564>
- Kosher, H., & Ben-Arieh, A. (2020).** Social workers' perceptions of children's right to participation. *Child & Family Social Work*, 25(2), 294-303. <https://doi.org/10.1111/cfs.12685>
- Krüger, P., & Reichlin, B. (2021).** *Violence domestique: Quel contact après la séparation des parents? Guide d'évaluation et d'aménagement des relations personnelles pour les enfants victimes de violence domestique*. Conférence suisse contre la violence domestique (CSVD). https://csvd.ch/app/uploads/2022/07/22_07_csvd_leitfaden_franz.pdf

- Kunz, J. (2001). Parental divorce and children's interpersonal relationships : A meta-analysis. Dans C.A. Everett (dir.), *Divorce and the Next Generation, Perspectives for young adults in the new millennium*, (pp. 19-47). Routledge.
- Lamela, D., Figueiredo, B., Bastos, A., & Feinberg, M. (2016). Typologies of Post-divorce Coparenting and Parental Well-Being, Parenting Quality and Children's Psychological Adjustment. *Child Psychiatry & Human Development*, 47(5), 716-728. <https://doi.org/10.1007/s10578-015-0604-5>
- Larenza, O., Jud, A., Eicher N., Walliman, M., Maci, F., Gianella, E., Jaquier Erard, V. & Friedli, F. (2025). *Exposition des enfants à la violence dans le couple : une analyse des processus et des coûts dans le contexte de l'attribution de la garde et des droits de visite*. SUPSI; ZHAW. <https://doi.org/10.71910/supsi.12847>
- Malagoli Togliatti, M., Lubrano Lavadera, A., & Franci, M. (2005). Les enfants du divorce comme protagonistes actifs de la séparation conjugale : *Cahiers critiques de thérapie familiale et de pratiques de réseaux*, 34(1), 135-156. <https://doi.org/10.3917/ctf.034.0135>
- Mannering, A. M., Harold, G. T., Leve, L. D., Shelton, K. H., Shaw, D. S., Conger, R. D., Neiderhiser, J. M., Scaramella, L. V., & Reiss, D. (2011). Longitudinal Associations Between Marital Instability and Child Sleep Problems Across Infancy and Toddlerhood in Adoptive Families. *Child Development*, 82(4), 1252-1266. <https://doi.org/10.1111/j.1467-8624.2011.01594.x>
- Maslow, A. H. (1943). A theory of human motivation. *Psychological Review*, 50(4), 370-396. <https://doi.org/10.1037/h0054346>
- Moura, O., Dos Santos, R. A., Rocha, M., & Matos, P. M. (2010). Children's Perception of Interparental Conflict Scale (CPI): Factor Structure and Invariance Across Adolescents and Emerging Adults. *International Journal of Testing*, 10(4), 364-382. <https://doi.org/10.1080/15305058.2010.487964>
- Nuttall, A. K., Valentino, K., Cummings, E. M., & Davies, P. T. (2021). Contextualizing children's caregiving responses to interparental conflict : Advancing assessment of parentification. *Journal of Family Psychology*, 35(3), 276-287. <https://doi.org/10.1037/fam0000646>
- Odier, L., Gerber, C., Balmer, R., & Galley, L. (2024). *Protection de l'enfant dans les séparations parentales conflictuelles : Étude exploratoire dans les cantons romands*. Observatoire latin de l'enfance et de la jeunesse. <https://olej.ch/wp-content/uploads/2024/05/OLEJ-Protection-de-lenfant-dans-les-separations-parentales-conflictuelles-web.pdf>
- Office fédéral de la statistique. (2020). *Démos 1/2020 : Divorces*. <https://www.bfs.admin.ch/bfsstatic/dam/assets/13307849/master>
- Office fédéral de la statistique. (2025). *Divortialité*. <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/population/mariages-partenaires-divorces/divortialite.html>
- O'Hara, K. L., Rhodes, C. A., Uhlman, R. N., Sandler, I. N., & Wolchik, S. A. (2023). Parental Separation and Divorce : Risk and Protective Factors and Their Implications for Children's Adjustment. Dans Matson, J.L. (dir.), *Handbook of Clinical Child Psychology : Integrating Theory and Research into Practice* (pp. 173-190). Springer.
- O'Hara, K. L., Sandler, I. N., Wolchik, S. A., & Tein, J.-Y. (2019). Coping in context : The effects of long-term relations between interparental conflict and coping on the development of child psychopathology following parental divorce. *Development and psychopathology*, 31(5), 1695-1713. <https://doi.org/10.1017/S0954579419000981>
- O'Hara, K. L., Sandler, I. N., Wolchik, S. A., Tein, J.-Y., & Rhodes, C. A. (2019). Parenting time, parenting quality, interparental conflict, and mental health problems of children in high-conflict divorce. *Journal of Family Psychology*, 33(6), 690-703. <https://doi.org/10.1037/fam0000556>
- Organisation des Nations Unies. (1989). *Convention relative aux droits de l'enfant*. <https://www.ohchr.org/fr/instruments-mechanisms/instruments/convention-rights-child>
- Radetzki, P. A., Deleurme, K. A., & Rogers, S. M. (2022). The implications of high-conflict divorce on adult-children : Five factors related to well-being. *Journal of Family Studies*, 28(3), 801-821. <https://doi.org/10.1080/13229400.2020.1754277>
- Raley, R. K., & Sweeney, M. M. (2020). Divorce, Repartnering, and Stepfamilies : A Decade in Review. *Journal of Marriage and Family*, 82(1), 81-99. <https://doi.org/10.1111/jomf.12651>

- Rees, G., Goswami, H., Pople, L., Bradshaw, J. R., Keung, A., & Main, G. (2013). *The good childhood report 2013*. The Children's Society.
- République française. (2026). *Intermédiation financière des pensions alimentaires (IFPA)*. <https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F36407>
- Rosser-Limiñana, A., Suriá-Martínez, R., & Mateo Pérez, M. Á. (2020). Children Exposed to Intimate Partner Violence: Association Among Battered Mothers' Parenting Competences and Children's Behavior. *International Journal of Environmental Research and Public Health*, 17(4), 1134. <https://doi.org/10.3390/ijerph17041134>
- Sadlier, K. (2015). La violence dans le couple. *Les Cahiers Dynamiques*, 66(4), 76-84. <https://doi.org/10.3917/lcd.066.0076>
- Sandler, I., Miles, J., Cookston, J., & Braver, S. (2008). Effects of father and mother parenting on children's mental health in high- and low-conflict divorces. *Family Court Review*, 46(2), 282-296. <https://doi.org/10.1111/j.1744-1617.2008.00201.x>
- Sandler, I. N., Tein, J.-Y., & West, S. G. (1994). Coping, Stress, and the Psychological Symptoms of Children of Divorce: A Cross-Sectional and Longitudinal Study. *Child Development*, 65(6), 1744-1763. <https://doi.org/10.2307/1131291>
- Sandler, I., Wolchik, S., Winslow, E. B., Mahrer, N. E., Moran, J. A., & Weinstock, D. (2012). Quality of maternal and paternal parenting following separation and divorce. Dans K. Kuehnle & L. Drozd (dir.), *Parenting plan evaluations: Applied research for the family court* (pp. 85-122). Oxford University Press. *Parenting plan evaluations: Applied research for the family court* (pp. 85-122).
- Sands, A., Thompson, E. J., & Gaysina, D. (2017). Long-term influences of parental divorce on offspring affective disorders: A systematic review and meta-analysis. *Journal of Affective Disorders*, 218, 105-114. <https://doi.org/10.1016/j.jad.2017.04.015>
- Schoch, A., & Aebly, G. (2022). Ambivalence in Child Protection Proceedings: Parents' Views on Their Interactions with Child Protection Authorities. *Social Sciences*, 11(8), 329. <https://doi.org/10.3390/socsci11080329>
- Seijo, D., Fariña, F., Corras, T., Novo, M., & Arce, R. (2016). Estimating the Epidemiology and Quantifying the Damages of Parental Separation in Children and Adolescents. *Frontiers in Psychology*, 7, 1611. <https://doi.org/10.3389/fpsyg.2016.01611>
- Skauge, B., & Storhaug, A. S. (2025). How do child welfare workers understand and practice child participation? *Child & Family Social Work*, 30(3), 308-317. <https://doi.org/10.1111/cfs.13167>
- Smyth, B. M., & Moloney, L. J. (2019). Post-Separation Parenting Disputes and the Many Faces of High Conflict: Theory and Research. *Australian and New Zealand Journal of Family Therapy*, 40(1), 74-84. <https://doi.org/10.1002/anzf.1346>
- Sorek, Y. (2019). Children of divorce evaluate their quality of life: The moderating effect of psychological processes. *Children and Youth Services Review*, 107, 104533. <https://doi.org/10.1016/j.childyouth.2019.104533>
- Spring, M., Fassbind, P., & Weber, A. (2018). *Juris t'explique tes droits: Les droits de l'enfant en cas de séparation ou de divorce et la protection de l'enfant*. Baeschlin.
- Steinbach, A. (2019). Children's and Parents' Well-Being in Joint Physical Custody: A Literature Review. *Family Process*, 58(2), 353-369. <https://doi.org/10.1111/famp.12372>
- Storksen, I., Roysamb, E., Holmen, T. L., & Tambs, K. (2006). Adolescent adjustment and well-being: effects of parental divorce and distress. *Scandinavian journal of psychology*, 47(1), 75-84. <https://doi.org/10.1111/j.1467-9450.2006.00494.x>
- Stum, D. L. (2001). Maslow revisited: Building the employee commitment pyramid. *Strategy & Leadership*, 29(4), 4-9. <https://doi.org/10.1108/10878570110400053>
- Stutz, H., Bischof, S., Heusser, C., & Guggenbuhl, T. (2022). *Quand les parents ne vivent pas ensemble – Parentalité et quotidien des enfants*. Bureau d'études de politique du travail et de politique sociale (BASS).
- Thomas, N., & O'Kane, C. (1998). When children's wishes and feelings clash with their "best interests". *The international journal of children's rights*, 6, 137-154. <https://doi.org/10.1163/15718189820494003>

- Thomson, E., Hanson, T. L., & McLanahan, S. S. (1994). Family structure and child well-being: Economic resources vs. parental behaviors. *Social Forces*, 73(1), 221-242. <https://doi.org/10.1093/sf/73.1.221>
- Toros, K. (2021). A systematic review of children's participation in child protection decision-making: Tokenistic presence or not? *Children & Society*, 35(3), 395-411. <https://doi.org/10.1111/chso.12418>
- Trinder, L. (2008). Maternal gate closing and gate opening in postdivorce families. *Journal of Family Issues*, 29(10), 1298-1324. <https://doi.org/10.1177/0192513X08315362>
- Trottier, C., Drapeau, S., Saint-Jacques, M.-C., Huard-Girard, M., Ivers, H., Dussault, S., & Baude, A. (2022). Adaptation des enfants de parents séparés: Diversité des trajectoires de problèmes intériorisés et extériorisés. *Revue de psychoéducation*, 51(2), 311-336. <https://doi.org/10.7202/1093465ar>
- Tullius, J. M., De Kroon, M. L. A., Almansa, J., & Reijneveld, S. A. (2022). Adolescents' mental health problems increase after parental divorce, not before, and persist until adulthood: A longitudinal TRAILS study. *European Child & Adolescent Psychiatry*, 31(6), 969-978. <https://doi.org/10.1007/s00787-020-01715-0>
- Unterreiner, A. (2018). *Le quotidien des familles après une séparation: État de la recherche internationale sur l'organisation de la vie des familles de couples séparés*. (Les Dossiers de la DREES, no 27). Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES). <https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/publications/les-dossiers-de-la-drees/le-quotidien-des-familles-apres-une-separation-etat-de-la>
- Van Bijleveld, G. G., de Vetten, M., & Dedding, C. W. M. (2021). Co-creating participation tools with children within child protection services: What lessons we can learn from the children. *Action Research*, 19(4), 693-709. <https://doi.org/10.1177/1476750319899715>
- Van Dijk, M. A. J., Zebel, S., & Giebels, E. (2023). Power asymmetry and early intervention in divorce. *Psychology, Public Policy, and Law*, 29(3), 383-401. <https://doi.org/10.1037/law0000376>
- Van Dijk, R., Van Der Valk, I. E., Deković, M., & Branje, S. (2020). A meta-analysis on interparental conflict, parenting, and child adjustment in divorced families: Examining mediation using meta-analytic structural equation models. *Clinical Psychology Review*, 79, 1-15. <https://doi.org/10.1016/j.cpr.2020.101861>
- Van Hemelrijck, J., & Neuburger, R. (2016). *La malséparation: Pourquoi on n'est pas séparés alors qu'on n'est plus ensemble*. Payot.
- Vowels, L. M., Comolli, C. L., Bernardi, L., Chacón-Mendoza, D., & Darwiche, J. (2023). Systematic review and theoretical comparison of children's outcomes in post-separation living arrangements. *PLOS ONE*, 18(6), e0288112. <https://doi.org/10.1371/journal.pone.0288112>
- Weaver, J. M., & Schofield, T. J. (2015). Mediation and moderation of divorce effects on children's behavior problems. *Journal of Family Psychology*, 29(1), 39-48. <https://doi.org/10.1037/fam0000043>
- Zagefka, H., Houston, D., Duff, L., & Moftizadeh, N. (2021). Combining Motherhood and Work: Effects of Dual Identity and Identity Conflict on Well-Being. *Journal of Child and Family Studies*. 30(10), 2452-2460. <https://doi.org/10.1007/s10826-021-02070-7>



OBSERVATOIRE LATIN
DE L'ENFANCE
ET DE LA JEUNESSE

Av. Tissot 2bis, 1006 Lausanne
+41 21 552 11 30
info@olej.ch

olej.ch